



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, March 24, 2009
Wednesday, March 25, 2009

Issue No. 4

Third and fourth meetings on:
The 2009-2010 Estimates

First meeting on:
Elements contained in Bill C-10,
the Budget Implementation Act, 2009

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 24 mars 2009
Le mercredi 25 mars 2009

Fascicule n° 4

Troisième et quatrième réunions concernant :
Le Budget des dépenses de 2009-2010

Première réunion concernant :
Des éléments du projet de loi C-10,
Loi d'exécution du budget de 2009

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving R. Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	* LeBreton, P.C.
Chaput	(or Comeau)
* Cowan	Mitchell
(or Tardif)	Nancy Ruth
De Bané, P.C.	Neufeld
Di Nino	Ringuette
Eggleton, P.C.	Rivard

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Hubley (*March 20, 2009*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Moore (*March 20, 2009*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Fox, P.C. (*March 20, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving R. Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	* LeBreton, C.P.
Chaput	(ou Comeau)
* Cowan	Mitchell
(ou Tardif)	Nancy Ruth
De Bané, C.P.	Neufeld
Di Nino	Ringuette
Eggleton, C.P.	Rivard

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 20 mars 2009*).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 20 mars 2009*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Fox, C.P. (*le 20 mars 2009*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, March 12, 2009:

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Hubley:

That, notwithstanding any rules or usual practices, and without affecting any consideration or progress made by the Senate with respect to Bill C-10, the *Budget Implementation Act, 2009*, the following committees be separately authorized to examine and report on the following elements contained in that bill:

- (a) The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources: those elements dealing with the *Navigable Waters Protection Act* (Part 7);
- (b) The Standing Senate Committee on Banking, Trade, and Commerce: those elements dealing with the *Competition Act* (Part 12);
- (c) The Standing Senate Committee on Human Rights: those elements dealing with equitable compensation (Part 11); and
- (d) The Standing Senate Committee on National Finance: all other elements of the bill, in particular those dealing with employment insurance; and

That each committee present its final report no later than June 11, 2009.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 12 mars 2009 :

L'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley,

Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute pratique habituelle, et sans que cela touche tout examen ou progrès fait par le Sénat relativement au projet de loi C-10, *Loi d'exécution du budget de 2009*, les comités nommés ci-après soient autorisés séparément à examiner, pour en faire rapport, les éléments suivants de ce projet de loi :

- a) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments concernant la *Loi sur la protection des eaux navigables* (Partie 7);
- b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments concernant la *Loi sur la concurrence* (Partie 12);
- c) le Comité sénatorial permanent des droits de la personne : les éléments concernant la rémunération équitable (Partie 11);
- d) le Comité sénatorial permanent des finances nationales : tous les autres éléments du projet de loi, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi;

Que chaque comité présente son rapport final au plus tard le 11 juin 2009.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 24, 2009
(9)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette and Rivard (11).

In attendance: Guy Beaumier, Jean-François Nadeau and Philippe Le Goff, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Canadian Food Inspection Agency:

Cameron Prince, Vice-President, Operations;
Paul Mayers, Acting Associate Vice-President, Programs;
Guy Lemay, Executive Director, Financial Services.

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer;
Michel Tremblay, Chief Financial Officer.

The chair made a statement.

Mr. Prince made a presentation and, with Messrs. Mayers and Lemay, answered questions.

At 10:31 a.m., the committee suspended.

At 10:35 a.m., the committee resumed.

Ms. Kinsley made a presentation and, with Mr. Tremblay, answered questions.

At 11:34 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 24 mars 2009
(9)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette et Rivard (11).

Également présents : Guy Beaumier, Jean-François Nadeau et Philippe Le Goff, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, le comité poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Agence canadienne d'inspection des aliments :

Cameron Prince, vice-président, Opérations;
Paul Mayers, vice-président associé par intérim, Programmes;
Guy Lemay, directeur exécutif, Services financiers.

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Karen Kinsley, présidente et première dirigeante;
Michel Tremblay, chef des services financiers.

Le président fait une déclaration.

M. Prince fait une déclaration et, de concert avec MM. Mayers et Lemay, répond aux questions.

À 10 h 31, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 35, le comité reprend ses travaux.

Mme Kinsley fait une déclaration et, de concert avec M. Tremblay, répond aux questions.

À 11 h 34, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, March 25, 2009
(10)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:34 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette, Rivard and Spivak (12).

In attendance: Guy Beaumier, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee began its examination of the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance and, concurrently continued, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference for the Main Estimates, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Human Resources and Skills Development Canada:

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch.

Department of Finance Canada:

Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/ Employment/Learning, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

The chair made a statement.

Mr. Beauséjour made a presentation and, with Mr. Hodgson, answered questions.

At 8:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

OTTAWA, le mercredi 25 mars 2009
(10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 34, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette, Rivard et Spivak (12).

Également présent : Guy Beaumier, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité entreprend l'examen des éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi et, en même temps, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi pour l'examen du Budget principal des dépenses figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi, Compétences et emploi.

Ministère des Finances Canada :

Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marchés du travail, emploi et apprentissage, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

Le président fait une déclaration.

M. Beauséjour fait une déclaration et, de concert avec M. Hodgson, répond aux questions.

À 20 h 27, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 24, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:31 a.m. to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I call this meeting to order. Thank you all for being here.

This morning, we continue our study of Budget 2009-2010 and of the order of reference concerning Bill C-10.

[*English*]

We have already heard from officials at the Treasury Board of Canada Secretariat, who provided us with an overview of the government's spending plans for the coming year. We are now turning our attention to specific agencies.

[*Translation*]

This morning, we welcome officials from the Canadian Food Inspection Agency and from the Canada Mortgage and Housing Corporation.

[*English*]

Our first panel is from the Canadian Food Inspection Agency. We are pleased to welcome Mr. Cameron Prince, Vice-President, Operations; Mr. Paul Mayers, Acting Associate Vice-President, Programs; and Guy Lemay, Executive Director, Financial Services. Gentlemen, we thank you for being here. For this initial meeting, we have allocated one hour for a bit of an overview, and if you feel you would like to come back to see us another time to expand on some of the issues, we would always be open to that. Likewise, if honourable senators feel they would like to follow up in more depth on some of the issues, then we will be in touch with you.

Regardless, we thank you for making the time available to be with us this morning to talk about the budget and what flows from the budget. We are particularly interested in whether there is anything in the budget dealing with your agency under Bill C-10 and also with respect to the Main Estimates for the coming year. If you could help us with that, we would certainly be appreciative.

Mr. Prince, I believe you have some introductory remarks after which honourable senators will pose questions or make comments. If they decide to make a comment, you are certainly welcome to make your own comment in relation to that.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 24 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour examiner le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Je vous remercie tous de votre présence.

Ce matin, nous continuerons notre étude du budget des dépenses 20092010 et également l'ordre de renvoi concernant le projet de loi C10.

[*Traduction*]

Nous avons déjà entendu les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui nous ont présenté les éléments essentiels des plans de dépenses du gouvernement pour l'année à venir. Nous dirigeons maintenant notre attention sur certains organismes.

[*Français*]

Nous entendrons ce matin des fonctionnaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et aussi de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

[*Traduction*]

Notre premier groupe d'experts vient de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. C'est avec plaisir que nous accueillons M. Cameron Prince, vice-président des opérations; M. Paul Mayers, vice-président associé par intérim des programmes; et M. Guy Lemay, directeur exécutif des services financiers. Messieurs, nous vous remercions de votre présence. Au cours de cette première rencontre, nous prendrons une heure pour faire un tour d'horizon, et si vous désirez revenir nous voir pour exposer certains points de façon plus détaillée, nous demeurerons disponibles. De la même façon, si les sénateurs ressentent le besoin d'étudier certaines questions de façon plus approfondie, nous prendrons contact avec vous.

Quoi qu'il en soit, nous vous remercions de prendre le temps d'être avec nous ce matin pour parler du budget et de ce qui en découle. Nous sommes particulièrement intéressés à savoir s'il y a quoi que ce soit dans le budget qui se rapporte à votre agence en vertu du projet de loi C-10 et aussi en ce qui concerne le Budget principal des dépenses pour l'année à venir. Si vous pouviez nous éclairer à ce sujet, ce serait très apprécié.

Monsieur Prince, je crois que vous avez quelques observations préliminaires à faire, après quoi les sénateurs poseront des questions ou formuleront des commentaires. S'ils font des commentaires, vous pourrez évidemment fournir des précisions.

Cameron Prince, Vice-President, Operations, Canadian Food Inspection Agency: Mr. Chair, ladies and gentlemen, I appreciate the opportunity to appear before this committee. My name is Cameron Prince, and I am the Vice-President of Operations at the Canadian Food Inspection Agency, CFIA.

Allow me to begin by giving you some broad background on the agency and its role.

[*Translation*]

The CFIA is a science-based regulatory agency. It is dedicated to safeguarding food, animals and plants, which enhances the health and well-being of Canada's people, environment and economy. Our policies and activities originate from 13 acts and associated regulations.

The CFIA is led by a president who reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food.

[*English*]

The CFIA employees close to 7,000 people across the country. Its headquarters are in the National Capital Region. We maintain four operational centres, which can be found in Calgary, Alberta; Guelph, Ontario; Montreal, Quebec; and Moncton, New Brunswick, for the Atlantic provinces.

The agency has 18 regional offices, 185 field offices, 408 offices in non-government establishments — mostly meat processing and slaughter plants — and 15 laboratories and research centres across the country.

In terms of our resources, the CFIA has an annual budget of \$663 million. These funds include a parliamentary-approved budget, supplementary estimates, carry-forward and collective bargaining funds.

In December 2007, the Prime Minister announced the Food and Consumer Safety Action Plan, and the 2008 federal budget provided \$113 million over two years for the plan to strengthen food safety programs and modernize legislation. We have hired over 200 food safety inspection personnel.

Also, Budget 2009 allocated \$250 million over two years to Public Works and Government Services Canada to address deferred maintenance at federal laboratories. Many of the eligible labs contribute to Canadian health and food safety. In addition, we are constantly reviewing our food safety regulatory systems and improving our procedures.

I would like to briefly outline our activities in food safety, animal health and plant protection. Broadly speaking, our food, animal and plant programs contribute to the safety and economic security of Canadians by managing risk to food safety, animal

Cameron Prince, vice-président, Opérations, Agence canadienne d'inspection des aliments : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis heureux de comparaître devant ce comité. Je m'appelle Cameron Prince, et je suis vice-président des Opérations à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ACIA.

Permettez-moi de commencer en vous parlant de l'agence et de son rôle.

[*Français*]

L'ACIA est un organisme de réglementation à vocation scientifique pour veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie en protégeant la salubrité des aliments, la santé des animaux et les végétaux. Nos politiques et activités émanent de 13 lois et règlements d'application.

L'ACIA est dirigée par une présidente qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

[*Traduction*]

L'ACIA emploie près de 7 000 personnes à travers le pays. Son administration centrale est située dans la région de la capitale nationale. Nous gérons quatre centres opérationnels, lesquels sont situés à Calgary, en Alberta, à Guelph, en Ontario, à Montréal, au Québec et à Moncton, au Nouveau-Brunswick, pour les provinces de l'Atlantique.

L'agence possède 18 bureaux régionaux, 185 bureaux locaux, 408 bureaux dans des établissements non gouvernementaux — essentiellement dans des usines de transformation de la viande et des abattoirs — ainsi que 15 laboratoires et centres de recherche répartis dans tout le pays.

Sur le plan des ressources, l'ACIA dispose d'un budget annuel de 663 millions de dollars, ce qui correspond à un budget approuvé par le Parlement, des budgets supplémentaires des dépenses, des reports d'exercices précédents et des fonds associés aux négociations collectives.

En décembre 2007, le premier ministre a annoncé la mise en place du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, et le budget fédéral de 2008 a alloué 113 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de ce plan afin de renforcer les programmes de salubrité des aliments et de moderniser les lois. Nous avons engagé plus de 200 employés pour accroître notre effectif d'inspection dans le domaine de la salubrité des aliments.

Aussi, le budget de 2009 a alloué 250 millions de dollars sur deux ans au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour prendre en main l'entretien différé des laboratoires fédéraux. De nombreux laboratoires admissibles contribuent à la santé et à la salubrité alimentaire au Canada. De plus, nous travaillons constamment à réexaminer nos systèmes de réglementation touchant la salubrité alimentaire et à améliorer nos procédures.

Je voudrais présenter sommairement nos activités en matière de salubrité alimentaire, de santé animale et de protection des végétaux. De façon générale, nos programmes relatifs aux aliments, aux animaux et aux végétaux contribuent à la sécurité

health and plant species. This is a jurisdiction and a responsibility that we share with many partners. These include federal departments and agencies such as Agriculture and Agri-Food Canada, Fisheries and Oceans Canada, the Canadian Border Services Agency, Health Canada and the Public Health Agency of Canada.

[Translation]

Provincial and territorial governments have a shared jurisdiction for many of the areas of CFIA responsibility. In addition, industry and consumers are important partners and stakeholders in all aspects of CFIA work. Food safety and the protection of Canadians from foodborne risks is the CFIA's first priority.

[English]

With respect to animal health, our policies and activities protect Canada's animals, including livestock and aquatic species, from regulated diseases such as bovine spongiform encephalopathy — BSE — and avian influenza. Our plant protection activities safeguard Canada's plant resource base from regulated plant pests and diseases, such as potato cyst nematode, and the invasive forest pest species, such as emerald ash borer and the Asian long-horned beetle.

I would now like to talk about food recalls, one of our important activities.

[Translation]

One of our priority activities is food recall. The CFIA oversees recalls of food when an unsafe product is determined to have left the control of the manufacturer or importer. The agency's activities in this area include food safety investigations, posting recall notices on the internet and on the newswire service, and recall effectiveness checks.

[English]

The steps that lead to a food recall vary according to how a particular hazard is first detected. Hazards may be identified through consumer complaints, by industry, by public health officials, by food safety officials in other countries or through CFIA staff during inspections of a manufacturing or processing plant or a shipment of imported food.

If a company is unable or unwilling to recall a hazardous product, the Minister of Agriculture and Agri-Food has the legislative authority to order the recall. However, mandatory recall orders are exceedingly rare. Typically, a company will — of

des Canadiens, notamment sur le plan économique, en gérant les risques liés à la salubrité alimentaire, à la santé animale et aux espèces végétales. C'est une compétence et une responsabilité que nous partageons avec de nombreux partenaires. Parmi ceux-ci figurent des organismes et des ministères fédéraux tels que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministère des Pêches et des Océans, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère de la Santé et l'Agence de la santé publique du Canada.

[Français]

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont une compétence partagée pour de nombreux secteurs de responsabilité de l'ACIA. L'industrie et les consommateurs s'avèrent également d'importants partenaires et intervenants dans tous les aspects du travail de l'ACIA. La priorité absolue de l'ACIA est la salubrité des aliments et la protection des Canadiens contre les risques d'origine alimentaire.

[Traduction]

En ce qui concerne la santé animale, nos politiques et nos activités protègent les animaux du Canada, ce qui comprend les animaux d'élevage et les espèces aquatiques, de maladies réglementées telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine — l'ESB — et la grippe aviaire. Nos activités de protection des végétaux préservent les ressources végétales du Canada des phytoravageurs réglementés tels que le nématode doré de la pomme de terre, et des espèces envahissantes de ravageurs forestiers telles que l'agrile du frêne et le longicorne asiatique.

Je voudrais maintenant parler des rappels d'aliments, qui sont une activité importante de l'ACIA.

[Français]

L'une de nos activités prioritaires est le rappel d'aliments. L'ACIA supervise les rappels d'aliments lorsqu'un produit alimentaire non sécuritaire n'est plus sous la surveillance du fabricant ou de l'importateur. Les activités de l'agence dans ce domaine comprennent les enquêtes sur la salubrité des aliments, la diffusion des avis de rappel sur Internet et à l'agence de transmission ainsi que la vérification de l'efficacité des rappels.

[Traduction]

Les étapes qui mènent au rappel de certains aliments varient en fonction de la façon dont le risque est d'abord détecté. Les risques peuvent être décelés à la suite de plaintes de consommateurs ou encore par les gens de l'industrie, par les responsables de la santé publique, par les autorités responsables de la salubrité alimentaire dans d'autres pays ou par le personnel de l'ACIA au cours de l'inspection d'usines de fabrication, d'usines de transformation ou de cargaisons d'aliments importés.

Si une entreprise est incapable ou refuse de rappeler un produit présentant un risque, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est habilité par la loi à en ordonner le rappel. Cependant, les ordres de rappel obligatoire sont extrêmement

its own accord — swiftly recall a potentially hazardous product. CFIA oversees this process. Recalls that pose a risk to human health are made widely known to the public and the media.

Emergency management is also an important function for the agency.

[*Translation*]

Another agency responsibility is emergency management. The CFIA is responsible for preparing for and responding to emergencies involving food safety, animal health, and plant protection.

[*English*]

The agency continues to build its multi-jurisdictional partnerships with other areas of government, foreign competent authorities and industry as it addresses emergency planning in the event of an animal or plant disease outbreak or pandemic. Food safety is a shared responsibility.

[*Translation*]

As previously stated, food safety is our top priority. The CFIA's work is conducted within the context of a well-established international policy framework, and features frequent contact with regulators from around the world. In Canada, food safety is an area of shared jurisdiction and responsibility. The CFIA works within a national network of food safety authorities. Food safety issues may arise at any point along the food chain and every food safety partner has a role to play.

[*English*]

No single group can realistically protect the safety of food on its own. The production, preparation, distribution and consumption of food are complex, and many steps and players are involved. Collaboration amongst all the players is a key component of our success in this area.

We have expanded this collaboration by convening an academic advisory panel, which will provide us with additional expert advice. The panel's members are recognized experts drawn from academia, the private sector and non-governmental organizations. They will be asked to review and advise the CFIA on a variety of topics related to food safety and public health.

Collaboration between consumers, industry and government is also fundamental to protect consumers from food safety risk.

Consumers need to be aware of and practice safe food preparation measures to protect against food-borne illnesses. The CFIA manages and supports many educational endeavours in this area.

rares. Généralement, les entreprises rappellent rapidement — et de leur propre chef — les produits présentant des risques. L'ACIA supervise ce processus. Les rappels des produits qui présentent un risque pour la santé sont communiqués au public et aux médias.

La gestion des urgences est une autre fonction importante de l'agence.

[*Français*]

La gestion des urgences constitue une autre responsabilité de l'agence. L'ACIA est chargée de la préparation aux urgences associées à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux ainsi que les interventions connexes.

[*Traduction*]

L'agence continue d'établir des partenariats avec d'autres secteurs du gouvernement, les autorités étrangères compétentes et l'industrie lorsqu'elle prépare des plans d'urgence en cas d'épidémie ou de pandémie animale ou végétale. La salubrité alimentaire est une responsabilité partagée.

[*Français*]

Comme je l'ai mentionné plus tôt, la salubrité des aliments est notre priorité absolue. Le travail de l'ACIA s'inscrit dans un contexte international bien établi et amène des contacts fréquents avec des responsables de la réglementation d'autres pays. Au Canada, la salubrité des aliments est un domaine de compétences et de responsabilités partagées. L'ACIA travaille au sein d'un réseau national d'autorités en matière de salubrité des aliments. Des problèmes de salubrité des aliments peuvent survenir un peu partout dans la chaîne alimentaire, c'est pourquoi chaque partenaire a un rôle à jouer en matière de salubrité des aliments.

[*Traduction*]

Il n'est pas réaliste de croire qu'un groupe puisse à lui seul assurer la salubrité alimentaire. La production, la préparation, la distribution et la consommation d'aliments est un processus complexe, qui implique un grand nombre d'étapes et d'intervenants. La collaboration entre ces intervenants est un élément clé de notre succès dans ce domaine.

Nous avons intensifié cette collaboration en créant un groupe consultatif d'universitaires qui nous fournira une expertise additionnelle. Les membres de ce groupe sont des experts reconnus issus du milieu universitaire, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. Ils devront examiner diverses questions liées à la salubrité alimentaire et à la santé publique, et conseiller l'ACIA à cet égard.

La collaboration entre les consommateurs, l'industrie et le gouvernement est aussi essentielle, si l'on veut protéger les consommateurs des risques liés à la salubrité alimentaire.

Les consommateurs doivent connaître les pratiques sûres de préparation des aliments et les mettre en application pour se prémunir contre les toxi-infections alimentaires. L'ACIA gère et appuie de nombreuses activités éducatives dans ce domaine.

Industry is responsible for the safety of their food products. They do this by identifying and managing key risks and by complying with regulations. The CFIA's role is to verify that industry is complying with government regulations. Government responsibility lies in setting stringent standards for industry to follow. To manage risks and threats, the agency carries out inspections and enforcement activities to verify that industry is following these standards.

In conclusion, the operating environment for food safety, animal health and plant protection is continuously changing and challenging. Managing changing risks is critical for the CFIA to effectively deliver on its mandate. Therefore, we continually review and strengthen our response to risks to Canada's food, animals and plants.

Thank you, Mr. Chair. I appreciate this committee's interest in the Canadian Food Inspection Agency. We will do our best to answer any questions that committee members may have.

The Chair: Thank you very much for those introductory remarks and overview. In your remarks, you indicated that you have a budget of \$663 million for the Canadian Food Inspection Agency. When I look at page 2-13 of the Main Estimates, I do not see that figure reflected. I see \$572 million. Do you obtain funds through other statutory instruments in addition to the Main Estimates?

Mr. Prince: I will ask my colleague, Mr. Lemay, to answer that.

Guy Lemay, Executive Director, Financial Services, Canadian Food Inspection Agency: Yes, you are correct. The amount is \$572 million in the Main Estimates for 2009-10. The \$663 million indicated in the opening remarks begins with last year's contribution from the Main Estimates of \$575 million but also takes into account supplementary estimates funding granted through the year and carried forward from previous years, et cetera. The current budget for this fiscal year is \$663 million.

The Chair: You have a budget of \$663 million identified as expenditures. However, you are asking for parliamentary approval of \$572 million knowing you will be looking for more money in the supplementary estimates later this year.

Mr. Lemay: Not necessarily. The \$663 million is approved now through Main Estimates from last year plus supplementary estimates through the current fiscal year.

The \$572 million that we want approved by Parliament for the fiscal year starting April 1 will be increased, of course, through approval of supplementary estimates. Again, items carry forward

L'industrie est responsable de la salubrité de ses produits alimentaires et y veille en décelant et en gérant les risques importants, et en se conformant à la réglementation. Le rôle de l'ACIA consiste à s'assurer du respect de ces règlements. Il incombe au gouvernement d'établir des normes strictes que l'industrie devra respecter. Pour gérer les risques et les menaces, l'agence effectue des inspections et met en œuvre des mécanismes d'application pour s'assurer que l'industrie respecte ces normes.

En conclusion, le milieu opérationnel de la salubrité alimentaire, de la santé animale et de la protection des végétaux est en constante évolution et présente toujours de nouveaux défis. Il est essentiel que l'ACIA gère ces nouveaux risques pour remplir efficacement son mandat. Par conséquent, nous revoyons et améliorons constamment nos façons de gérer les risques entourant les aliments, les animaux et les végétaux du Canada.

Merci, monsieur le président. J'apprécie l'intérêt que porte ce comité à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous répondrons de notre mieux à toute question que les membres du comité pourraient avoir.

Le président : Merci beaucoup pour ces remarques préliminaires et cette vue d'ensemble. Dans vos remarques, vous avez indiqué que l'Agence canadienne d'inspection des aliments disposait d'un budget de 663 millions de dollars. Lorsque je regarde à la page 2-13 du Budget principal des dépenses, ce n'est pas ce chiffre que je vois, mais plutôt 572 millions de dollars. Obtenez-vous des fonds au moyen de textes réglementaires autres que le Budget principal des dépenses?

M. Prince : Je demanderais à mon collègue, M. Lemay, de répondre à cette question.

Guy Lemay, directeur exécutif, Services financiers, Agence canadienne d'inspection des aliments : Oui, vous avez raison. Dans le Budget principal des dépenses 2009-2010, le montant est de 572 millions de dollars. Le montant de 663 millions de dollars avancé dans la déclaration préliminaire comprend tout d'abord la contribution de l'exercice précédent, soit 575 millions de dollars, venant du Budget principal des dépenses, mais tient également compte du financement obtenu dans le cadre des budgets supplémentaires des dépenses présentés au cours de l'exercice et des montants reportés des exercices précédents, entre autres. Ainsi, le budget réel du présent exercice financier est de 663 millions de dollars.

Le président : Dans votre budget, vous déclarez des dépenses de l'ordre de 663 millions de dollars. Toutefois, vous demandez au Parlement d'approuver une somme de 572 millions de dollars tout en sachant que vous demanderez d'autres fonds au moyen de budgets supplémentaires plus tard au cours de l'exercice.

M. Lemay : Pas nécessairement. Le montant de 663 millions de dollars est approuvé maintenant grâce au Budget principal des dépenses de l'exercice précédent auquel s'ajoute les budgets supplémentaires des dépenses présentés tout au long de l'exercice financier courant.

La somme de 572 millions de dollars que nous demandons au Parlement d'approuver pour l'exercice débutant le 1^{er} avril sera évidemment majorée suite à l'approbation de budgets

from this fiscal year to the next year, as well as adjustments for collective bargaining, et cetera. Although the opening number will be \$572 million, we will increase to an amount in the range of \$600 million again this year.

The Chair: The \$663 million was last year's budget for the fiscal year just ending.

Mr. Lemay: Yes.

The Chair: Is your budget for the coming fiscal year somewhere near \$663 million?

Mr. Lemay: My estimation is approximately \$630 million. We know we will receive supplementary estimates for some items, and we expect to carry forward some funds from the current fiscal year to the next year.

The Chair: Should we expect to find some additional funding in Supplementary Estimates (A) that is likely to come out in April?

Mr. Lemay: Yes.

The Chair: That is helpful.

Our researchers indicated to us that you have responsibility for 13 federal budgets and 42 sets of regulations. It is certainly a complex organization. Is that information correct?

Mr. Prince: Yes, that is correct. There are 13 federal acts and 40 plus sets of regulations under those acts.

The Chair: Could you tell us about the Canada Agricultural Review Tribunal?

I noticed an ad in the newspaper looking for a chairperson of the National Capital Region in the salary range of \$130,000 to \$154,000. That is in excess of what each of these honourable senators earns for their Senate activities. I thought they might be interested in knowing about this particular position. Is that within your budget of \$663 million or is there a separate budget for this position?

Mr. Prince: That is not within the CFIA budget. We believe that is within Agriculture and Agri-Food Canada.

The Chair: My understanding is that the tribunal is responsible for reviewing various regulatory decisions made in relation to agricultural inspection agency activities.

Mr. Prince: I am not familiar with that tribunal being involved in our work.

Senator Callbeck: Thank you for coming this morning, gentlemen.

supplémentaires des dépenses. Là encore, certaines activités seront reportées du présent exercice financier au prochain, des ajustements seront faits pour tenir compte des résultats des négociations collectives, et ainsi de suite. Bien qu'au départ, le montant de 572 millions de dollars soit avancé encore cette année, il y aura augmentation, le budget total devant se situer à environ 600 millions de dollars.

Le président : Donc, ce montant de 663 millions de dollars correspondait au budget de l'exercice qui se termine.

M. Lemay : Oui.

Le président : Alors, votre budget pour le prochain exercice financier approchera-t-il les 663 millions de dollars?

M. Lemay : À mon avis, il s'élèvera à environ 630 millions de dollars. Nous savons que nous pourrions profiter des budgets supplémentaires des dépenses pour certaines activités et nous nous attendons à reporter au prochain exercice certains fonds de l'exercice courant.

Le président : Devons-nous nous attendre à ce qu'un financement additionnel figure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) qui sera vraisemblablement produit en avril?

M. Lemay : Oui.

Le président : C'est utile.

Nos agents de recherche nous signalent que vous assumez la responsabilité de 13 budgets fédéraux et de 42 ensembles de règlements. Voilà certainement une organisation complexe. Est-ce que ces renseignements sont exacts?

M. Prince : Oui, c'est exact. Nous sommes responsables de 13 lois fédérales et de la quarantaine de règlements qui en découlent.

Le président : Pouvez-vous nous parler de la Commission de révision agricole du Canada?

J'ai remarqué dans un journal un avis de concours pour le poste de président pour la région de la capitale nationale, un poste dont l'échelle de salaire va de 130 000 à 154 000 \$. C'est une échelle de salaire supérieure à ce que chacun de ces honorables sénateurs gagne pour ses activités au Sénat. Je pense qu'ils pourraient être intéressés à en savoir davantage au sujet de ce poste en particulier. Est-ce que ce salaire est inscrit dans votre budget de 663 millions de dollars ou existe-t-il un budget distinct pour ce poste?

M. Prince : Ce poste ne figure pas au budget de l'ACIA. Nous croyons qu'il est inscrit dans celui d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le président : Si j'ai bien compris, la Commission est responsable de l'examen de diverses décisions réglementaires visant certaines activités de l'agence d'inspection des produits agricoles.

M. Prince : Je ne suis pas au courant du fait que cette commission ait un rôle à jouer en ce qui a trait à nos activités.

Le sénateur Callbeck : Messieurs, merci d'être venus nous rencontrer ce matin.

A great deal of concern has been expressed about Canada's food safety system. You say that you will be requesting funding in supplementary estimates. However, I was looking at the capital budget on page 2-3, which is being cut by about one third. What types of capital expenditures are being reduced, or are you assuming supplementary estimates will be added to that?

Mr. Lemay: Yes, you are correct. The budget is changing from approximately \$34 million this year to \$23 million next year, a decrease of about \$12 million.

The reason for this is a change in the cash flow for avian influenza funds approved in 2006 over a five-year period. A \$20-million, one-time capital funds amount was received in the current fiscal year to build mobile incinerators for mass disposal of infected animals. That was just a one-year amount, so that removes \$20 million for the coming year. Then, we add some of the money for the Food and Consumer Safety Action Plan that this agency just received for the first time. Therefore, next year there is an increase of \$8 million; that equals the \$12 million difference. The base capital amount remains the same with \$8 million more to deal with food safety.

Senator Callbeck: In a report that the Auditor General put out last fall, she was very critical of the agency. The report stated that the plant production programs are not adequately supported with information management technology. It went on to say that the agency agreed with her recommendations.

Is anything being done about that? Is there any money in this budget to cover those recommendations of the Auditor General?

Paul Mayers, Acting Associate Vice-President, Programs, Canadian Food Inspection Agency: The Auditor General's report noted the limitations of the information management system as it related to the tracking of the plant health incidents. The agency certainly agreed in that regard.

Included in our consideration of improvements is a focused improvement on what we call our plant health tracking system, which is intended to improve, in terms of an information technology solution, our ability to track such incidents. The agency is committed to responding to that recommendation with improvements in the information technology system that supports our investigation of plant health events.

Senator Callbeck: You are responding to the recommendations of the Auditor General, and money is in the budget to cover it, is that correct?

De nombreuses préoccupations ont été formulées au sujet du système canadien d'assurance de la salubrité des aliments. Vous dites que vous demanderez des fonds au moyen de budgets supplémentaires des dépenses. Cependant, j'ai relevé à la page 2-3 que le budget d'immobilisations avait été réduit d'environ un tiers. Quels types de dépenses en immobilisations sont visées ou alors, prévoyez-vous que les budgets supplémentaires des dépenses viendront compenser cette réduction?

M. Lemay : Oui, vous avez raison. Le budget passe de près de 34 millions de dollars cette année à 23 millions de dollars l'an prochain, une baisse d'environ 12 millions de dollars.

Cette réduction est due à un changement dans la trésorerie des fonds alloués au programme de protection contre la grippe aviaire approuvé en 2006 pour une période de cinq ans. Au cours du présent exercice financier, nous avons reçu des fonds d'immobilisations ponctuels de 20 millions de dollars pour construire des appareils d'incinération mobiles afin d'éliminer par destruction massive des animaux infectés. Il s'agit d'un montant forfaitaire, ce qui réduit de 20 millions de dollars le budget du prochain exercice. Puis, nous ajoutons une partie des fonds alloués pour le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation qui sont versés à l'agence pour la première fois. Par conséquent, comme il y a augmentation de 8 millions de dollars pour le prochain exercice, la différence n'est que de 12 millions de dollars. Le montant de base des immobilisations demeure le même et il s'y ajoute 8 millions de dollars de plus pour assurer la salubrité des aliments.

Le sénateur Callbeck : Dans un rapport qu'elle a publié l'automne dernier, la vérificatrice générale a sévèrement critiqué l'agence. En effet, elle a indiqué que les programmes de protection des végétaux ne s'appuyaient pas suffisamment sur la technologie de gestion de l'information. Cependant, le rapport précisait également que l'agence était d'accord avec ces recommandations.

Est-ce que quelque chose a été fait à ce sujet? Y a-t-il, dans ce budget, des fonds pour donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale?

Paul Mayers, vice-président associé par intérim, Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments : Le rapport de la vérificatrice générale fait état des limites du système de gestion de l'information en ce qui a trait au suivi des incidents concernant la santé des végétaux. L'agence est tout à fait d'accord avec cette constatation.

Parmi les améliorations envisagées, nous nous sommes concentrés sur ce que nous appelons le système de suivi de la santé des végétaux qui, du point de vue de la technologie de l'information, doit contribuer à améliorer notre capacité de suivre les incidents. L'agence s'est engagée à donner suite à cette recommandation en apportant des améliorations au système de technologie de l'information qui est utilisé pour nos enquêtes sur les activités entourant la santé des végétaux.

Le sénateur Callbeck : Vous donnez donc suite aux recommandations de la vérificatrice générale et votre budget contient des fonds à cet effet?

Mr. Mayers: I cannot identify specifically what amount of funding is targeted to the improvements in the plant health tracking system, but it is included in our overall information technology plan.

Senator Callbeck: All those recommendations will be covered then. Last fall the minister said that you would be hiring another 58 new inspectors. Have they been hired? If so, where are they?

Mr. Prince: Since 2006, we have hired 200 additional inspection personnel. The number of 58 is related to the additional funds we received under the Food and Consumer Safety Action Plan. The 58 personnel would be included in that overall 200 increase since 2006.

Senator Callbeck: The 58 inspectors have been hired since last fall.

Mr. Prince: I am not sure it is exactly 58, but we have hired new food safety inspection staff since last fall.

Senator Callbeck: Where are they located?

Mr. Prince: They would be located across the country. The focus was to get more on the front line to look at food safety issues, food recalls. They would be in the major cities primarily — Toronto and Vancouver in particular, along with Montreal, and I believe some in Winnipeg — but they have been distributed across the country to the 18 regional offices that we have.

Senator Callbeck: Could you get me a breakdown of those 58 inspectors and where they are across the country, please?

Mr. Prince: Certainly.

Senator Mitchell: I have a process question first. If you know it will be \$637 million now, why would not you budget for that now? Is it because some of that calculation came later? Even as I say that, I realize it did not come later because you knew you were spending it last year.

Mr. Lemay: The parliamentary process calls for approval of Main Estimates — step one is officially approved reference levels. In step two, Treasury Board ministers approve Supplementary Estimates (C) and (B) submissions that will give agencies and departments additional funding.

That is our case. Every year, we have items for Supplementary Estimates (A) and (B), et cetera. According to what I know is brewing in the system in terms of pending approvals for new

M. Mayers : Je ne peux donner de chiffres précis quant au financement consacré aux améliorations au système de suivi de la santé des végétaux, mais ce montant est inclus dans notre plan global de technologie de l'information.

Le sénateur Callbeck : Alors, toutes ces recommandations seront suivies. L'automne dernier, le ministre a affirmé que l'agence embaucherait 58 nouveaux inspecteurs. Ont-ils été embauchés? Si oui, où sont-ils?

M. Prince : Depuis 2006, nous avons embauché 200 personnes additionnelles qui se sont jointes au personnel d'inspection. Les 58 nouveaux inspecteurs dont nous parlons sont associés aux fonds supplémentaires reçus en vertu du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation. Ces 58 personnes font partie des 200 nouvelles personnes recrutées depuis 2006.

Le sénateur Callbeck : Les 58 inspecteurs ont été recrutés depuis l'automne dernier.

M. Prince : Je ne suis pas certain de ce chiffre de 58, mais oui, nous avons embauché du nouveau personnel d'inspection de la salubrité des aliments depuis l'automne dernier.

Le sénateur Callbeck : Où travaillent-ils?

M. Prince : Ils sont répartis dans tout le pays. L'objectif de ce recrutement était d'affecter plus de personnes aux premières lignes pour s'occuper des questions de salubrité des aliments et de rappels d'aliments. Ils travaillent principalement dans les grandes villes — plus particulièrement à Toronto et Vancouver ainsi qu'à Montréal, et je crois que certains sont à Winnipeg — mais dans l'ensemble ils ont été affectés dans les 18 bureaux régionaux que nous avons au pays.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous me fournir une liste de ces 58 inspecteurs ainsi que des endroits où ils travaillent, s'il vous plaît?

M. Prince : Certainement.

Le sénateur Mitchell : Je veux tout d'abord poser une question concernant le processus. Si vous savez d'ores et déjà qu'il s'agira d'un budget de 637 millions de dollars, pourquoi ne pas inscrire ce montant au budget maintenant? Est-ce parce que certains calculs ont été produits après? Et même en disant cela, je me rends compte que ce chiffre n'a pas été produit plus tard parce que vous saviez déjà que vous alliez le dépenser au cours de l'exercice précédent.

M. Lemay : Le processus parlementaire d'approbation du Budget principal des dépenses comporte deux étapes : à la première étape, il y a l'approbation officielle des niveaux de référence et, à la deuxième étape, les ministres du Conseil du Trésor approuvent les Budgets supplémentaires des dépenses (C) et (B), lesquels permettent aux organismes et aux ministères d'obtenir des fonds additionnels.

Et c'est bien notre cas. Chaque année, certaines activités sont inscrites dans les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B), entre autres. Selon ce que je sais de l'état d'avancement du

initiatives, I can take the \$572 million and add those upcoming items to take me to that \$630 million range.

Senator Mitchell: I thought the Main Estimates carried over almost at an equal level. Correct me, given that I will be wrong, but if you started at \$572 million, and you never added in what you knew you spent last year, 10 years from now you would have a \$572 million base and a \$572 million addition.

Why would the Main Estimates not include that money because you spent it as a base, I would presume — unless it was just a one-time increment — this current fiscal year, which is almost over?

Mr. Lemay: It is a timing issue — that is the accountant talking here. There is a base; the amount fluctuates based on every increase or decrease linked back to budget reductions, budget increases for new initiatives, et cetera. When a new initiative is approved over a three- or five-year period, usually the cash flow varies from year to year. These amounts are built into that Main Estimates amount.

The timing issue is dependent on when it is approved. The first year it is approved, it usually becomes a supplementary estimates item because we missed the approval for Main Estimates voted by Parliament. However, the budgetary process allows departments and agencies to build those out-years' adjustments and amounts into the future Main Estimates.

When we miss it for one year, we end up in supplementary estimates. After that, it is built into the Main Estimates.

Senator Mitchell: It still makes it difficult for this oversight process when you know you will spend it. What do we do when we get the supplementary estimates? We are in the glue. We cannot reverse it because it is already in process, yet you knew it would be in process. That is my point.

Listeriosis has not been mentioned. It was suggested that during that problem inspectors on the floor had been cut back, and that these inspectors were reduced from implementing the full range of regulations that were on the books and had been utilized before. They were reduced to simply reviewing paper, reviewing the reports that they received from companies.

Is that true? If so, is that a question of financial cutbacks, or is it a question of policy direction that came from senior levels or even from the minister's office?

processus, notamment les nouvelles initiatives pour lesquelles on attend une approbation, je peux prendre les montants de 572 millions de dollars et y ajouter le montant des activités à venir, ce qui me donnera une somme d'environ 630 millions de dollars.

Le sénateur Mitchell : Je croyais que le report du Budget principal des dépenses était presque d'un niveau équivalent. Corrigez-moi parce que je crois bien me tromper, mais si vous établissez comme montant initial 572 millions de dollars et que vous n'ajoutez jamais le montant que vous savez que vous avez dépensé au cours de l'exercice précédent, dans 10 ans, vous allez vous retrouver avec un montant de base de 572 millions de dollars et un montant ajouté de 572 millions de dollars.

Alors pourquoi le Budget principal des dépenses n'inclut-il pas le montant de base que, selon moi, vous avez effectivement dépensé — à moins qu'il ne s'agisse d'un montant forfaitaire unique ajouté au présent exercice, lequel est presque terminé?

M. Lemay : C'est une question d'échéances — et c'est le comptable qui parle. Au départ, il y a un montant; ce montant fluctue selon les augmentations ou les diminutions, et le tout est lié aux réductions budgétaires, aux augmentations budgétaires pour les nouvelles initiatives, notamment. Lorsqu'une nouvelle initiative est approuvée sur une période de trois ou de cinq ans, habituellement le montant varie d'année en année. Ces montants sont intégrés au Budget principal des dépenses.

Pour ce qui est des échéances, tout dépend du moment de l'approbation. La première année où un élément est approuvé, cet élément est habituellement inscrit au Budget supplémentaire des dépenses, si nous manquons l'échéance pour l'approbation du Budget principal des dépenses voté par le Parlement. Toutefois, le processus budgétaire permet aux ministères et organismes d'intégrer les rajustements et les montants pour les exercices ultérieurs dans un Budget principal des dépenses futur.

Si nous manquons l'échéance pour une année, les montants sont inscrits dans le Budget supplémentaire des dépenses. Par la suite, le montant est intégré au Budget principal des dépenses.

Le sénateur Mitchell : Il n'en reste pas moins que ce processus de surveillance devient difficile, lorsque vous savez que vous dépenserez les sommes. Que faisons-nous lorsque nous obtenons le Budget supplémentaire des dépenses? Nous sommes coincés. Nous ne pouvons pas renverser la vapeur parce que le processus est déjà lancé, alors que vous saviez qu'il en serait ainsi, dès le départ. C'est à cela que je veux en venir.

La listériose n'a pas été mentionnée. Il a été dit que pendant cette crise, des restrictions ont été imposées aux inspecteurs sur le terrain, et que les inspecteurs en question ne pouvaient dès lors plus appliquer toute la réglementation prévue, comme ils le faisaient auparavant. Ils ont dû se contenter de simplement examiner de la paperasse, examiner les rapports qu'ils recevaient des compagnies.

Est-ce vrai? Et si c'est vrai, est-ce en raison de restrictions financières, ou était-ce en raison d'une directive politique qui est venue de la haute hiérarchie ou même du bureau du ministre?

Mr. Prince: I welcome the opportunity to explain that. This has nothing to do with financial limitations. The way it was portrayed was that under the new compliance verification system, all inspectors did was review paper; they did not have the flexibility to go on the plant floor and look at product in the plant environment.

In fact, the compliance verification system simply provides individual tasks for inspectors. It is a rigorous system in the sense that it lays out very clearly what an inspector must do in the plant.

Part of what an inspector must do is look at the records that the plant keeps — for microbiological testing, sanitation, training of employees, et cetera. All those aspects are important in getting an overall evaluation of what is happening in the plant or if any food safety hazards or risks exist. That system does not prevent inspectors from doing their job. In fact, it encourages them under some of these tasks to go and look at specific elements of the food safety regime within the plants.

For example, with respect to a compliance verification task on sanitation, the inspectors would look at the records first, which would be a desk job. Then they would go out and observe the plant staff doing the sanitation — cleaning the equipment and so on.

It is important that we clear the air on this. This new system simply brought more rigour and structure to an inspector's day. It did not in any way change their time spent on the floor.

Senator Mitchell: They did what they had traditionally been doing. Were the 58 new hires related to a reaction to that problem?

Mr. Prince: No, the new money that we are receiving — we received some last year and more this year — is under the Food and Consumer Safety Action Plan. That is a broad plan, but the primary focus is on imported foods. You will recall the melamine incident with the contaminated dairy products from China. Much of the concern is about imported foods.

We already have significant programs to inspect imported foods. These new resources are primarily focused on enhancing our capacity to look at, inspect and monitor imported foods, and also to do some work domestically in plants where we do not have a great deal of presence. It enhanced our resources on the ground.

M. Prince : Je suis heureux de pouvoir fournir des explications à ce sujet. Cela n'a rien à voir avec des restrictions financières. La façon dont on a présenté la chose a été de dire que sous le régime du nouveau système de vérification de la conformité, tout ce que faisaient les inspecteurs était d'examiner des documents; ils n'avaient pas la possibilité d'aller sur le terrain, dans l'usine et d'examiner le produit, dans l'usine même.

En fait, le régime de vérification de la conformité prévoit seulement des tâches précises pour les inspecteurs. C'est un système rigoureux, dans le sens où il énonce très clairement ce qu'un inspecteur doit faire dans l'usine.

Une partie du travail de l'inspecteur consiste à examiner les registres que tient l'usine — pour les tests microbiologiques, la désinfection, la formation des employés, et cetera. Tous ces éléments sont importants pour obtenir une évaluation globale de ce qui se fait dans l'usine et permettent de déterminer s'il existe des dangers ou des risques concernant la salubrité des aliments. Ce système n'empêche pas les inspecteurs de faire leur travail. En fait, il les incite, dans le cadre de certaines tâches en particulier, à examiner certains éléments du régime de salubrité des aliments, dans les usines.

Par exemple, pour vérifier la conformité de la désinfection, les inspecteurs commencent par examiner les registres, ce qui constitue une tâche de bureau. Par la suite, ils se rendent à l'usine pour y observer le personnel affecté à la désinfection — qui nettoie l'équipement, entre autres choses.

Il est important de mettre les choses bien au clair à ce sujet. Ce nouveau régime a simplement apporté plus de rigueur dans le travail de l'inspecteur et une meilleure structure d'encadrement. Cela n'a rien changé pour ce qui est du temps qu'il consacre au travail sur le terrain.

Le sénateur Mitchell : Ils ont continué à faire ce qu'ils faisaient déjà. Les 58 nouvelles personnes embauchées l'ont-elles été en réaction à ce problème?

M. Prince : Non. Les sommes nouvelles que nous recevons — nous avons reçu des sommes l'an dernier et en avons reçu d'autres cette année — nous sont attribuées dans le cadre du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation. Il s'agit d'un vaste plan qui est cependant axé principalement sur les aliments importés. Vous vous souvenez sans doute de l'incident des produits laitiers contaminés à la mélamine en provenance de Chine. Une large part de l'inquiétude concerne les aliments importés.

Nous disposons déjà de programmes importants d'inspection des aliments importés. Ces nouvelles ressources visent principalement à améliorer notre capacité d'examiner, d'inspecter et de surveiller les aliments importés, et aussi d'effectuer un certain travail, ici au pays, dans les usines où nous ne sommes pas très présents. Ces mesures ont augmenté les ressources dont nous disposons sur le terrain.

Senator Mitchell: Two years ago, I toured Saskatchewan with another senator and Ralph Goodale. We went to Drake Meat Processors, where some of the best sausages I have ever eaten are produced. They are as good as sausages from Alberta.

The Chair: He has not been to New Brunswick yet.

Senator Mitchell: They made the point that because they are provincially inspected and not federally inspected, they cannot export their product. We are concerned about overlap. What justifies that? Do people become ill more frequently in Saskatchewan from eating provincially regulated or inspected food than Canadians do generally from eating federally regulated food? Otherwise, why would they differentiate the two?

They made the point that to have a federal inspection, they would require a slightly larger drain in the floor of their plant. Perhaps they were exaggerating.

Mr. Mayers: You raised an interesting point: Under the federal Meat Inspection Act and its supporting regulations, federal registration is required in order for a plant to be eligible to ship product internationally or interprovincially. In the context of that federal registration, there are specific requirements. When a facility makes the choice — and it is their choice — to seek federal registration, then they must meet the requirements under the federal system.

Many plants operate their market within one province only and, therefore, do not elect to seek federal registration but operate instead under the respective provincial regulations. Their fundamental basis remains the same — an interest in producing safe product for consumers. However, the system within which with they operate and the inspection oversight to which they are subjected is different. Under the federal system, the Canadian Food Inspection Agency provides the inspection oversight, whereas within a province under provincial registration, they would be subject to the oversight of that province only.

We work closely with our provincial partners because we share the same goals. However, the constraints of the legislation and regulatory system would preclude such a plant without registration from shipping product interprovincially or internationally.

Senator Mitchell: For the record, their point was that it is expensive to take that next step to meet federal standards. It seems that perhaps an opportunity exists to develop one set of standards.

Mr. Mayers: We have had discussions with our provincial colleagues over several years around greater consistency in meat inspection regulation in Canada. The most recent meeting of federal, provincial and territorial ministers of agriculture

Le sénateur Mitchell : Il y a deux ans, j'ai visité la Saskatchewan avec un autre sénateur et M. Ralph Goodale. Nous sommes allés à Drake Meat Processors, où l'on produit des saucisses qui sont vraiment excellentes — elles sont aussi bonnes que les saucisses de l'Alberta.

Le président : Il n'est pas encore allé au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Mitchell : Ils ont fait valoir qu'ils ne peuvent pas exporter leurs produits parce qu'ils sont soumis aux inspections provinciales et non fédérales. Ce chevauchement nous préoccupe. Qu'est-ce qui le justifie? Les habitants de la Saskatchewan, qui mangent des aliments soumis aux inspections ou aux règlements provinciaux sont-ils plus souvent malades que le reste de la population canadienne, qui consomme les aliments soumis aux règlements fédéraux? Si ce n'est pas ça la raison, pourquoi faire une différence entre les deux?

Selon eux, s'ils devaient subir une inspection fédérale, on leur demanderait d'installer un drain un peu plus gros dans le plancher de leur usine. Ils ont peut-être exagéré.

M. Mayers : Vous avez soulevé un point intéressant : la Loi sur l'inspection des viandes et son règlement d'application prévoient qu'un établissement doit être agréé par le gouvernement fédéral pour avoir le droit d'expédier ses produits à l'international ou dans d'autres provinces. Il faut se conformer à des exigences bien précises pour obtenir l'agrément accordé par le gouvernement fédéral. Quand un établissement décide — et c'est sa décision — de demander cet agrément, il doit satisfaire aux exigences prévues par le système fédéral.

De nombreuses usines exercent leurs activités dans une seule province; par conséquent, elles décident de ne pas demander l'agrément du gouvernement fédéral et elles se conforment plutôt à la réglementation en vigueur dans la province où elles se trouvent. Leur objectif premier ne change pas : elles veulent fournir aux consommateurs un produit qui soit sain. Seulement, le système au sein duquel elles fonctionnent et la surveillance de l'inspection à laquelle elles sont soumises sont différents. Selon le système fédéral, c'est l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui s'occupe de la surveillance de l'inspection, alors que dans les provinces, ce sont les autorités provinciales qui assurent cette surveillance dans les établissements agréés par la province.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires des provinces parce que nous avons les mêmes objectifs. Toutefois, les contraintes associées à la législation et à la réglementation empêcheraient une usine qui ne possède pas l'agrément fédéral d'expédier ses produits à l'international ou dans les autres provinces.

Le sénateur Mitchell : Je précise, pour le compte rendu, que leur argument était que les sommes devant être investies pour satisfaire aux normes fédérales sont très élevées. Il semble que ce serait peut-être l'occasion d'élaborer une série de normes uniques.

M. Mayers : Depuis plusieurs années, nous discutons avec nos collègues des provinces afin de favoriser l'uniformité de la réglementation sur l'inspection des viandes au Canada. Lors de la dernière rencontre des ministres fédéral, provinciaux et

requested to officials that a plan be developed for additional work on food safety, including an interest expressed in common work around a single meat hygiene standard. We are in the process of developing a plan for ministers' consideration whereby we would further the work with our provincial counterparts in that regard.

Senator Di Nino: Obviously, the issue today is safety. I see the Canadian Food Inspection Agency as a preventive agency in place to ensure that Canadians do not become ill from our food products. Are inspections prearranged, or are they surprise inspections?

Mr. Prince: It depends very much on the inspection program. I will restrict the discussion primarily to food inspection because I believe that is your reference, not animal and plant health.

Senator Di Nino: The food inspection is my primary focus.

Mr. Prince: In the meat program, we have a constant presence in slaughter facilities by veterinarians and meat inspectors. As well, for the ready-to-eat meat processing establishments, the inspectors are present every day, but not necessarily the full day. In most of our food inspection programs, the inspectors may notify ahead, but, in most cases, they do not notify ahead that they will be arriving. Certainly, the surprise inspection is a normal way of doing business. We do not announce necessarily that we will be coming. Again, it depends on the program. Some of our programs are under a quality-management system or hazard-analysis system where the plant has a structured quality-control system. Our role is to audit that system. In those cases, we notify ahead that the audit will be done. The answer to your question is that it varies and depends on the program.

Senator Di Nino: Certainly, if a concern arose, you would not notify but would simply arrive unannounced. Is that correct?

Mr. Prince: Yes.

Senator Di Nino: With respect to the listeria issue, you have made some changes. Could you describe those changes to tell Canadians who are watching and listening to these proceedings why they should be more comfortable now than they were before?

Mr. Mayers: Thank you for the opportunity to overview the changes made. Our commitment is to continuous improvement. The recent events provided a further opportunity to look at the control requirements in place.

territoriaux de l'Agriculture, on a demandé l'élaboration d'un plan visant à augmenter les efforts au sujet de la salubrité des aliments; de plus, on a exprimé de l'intérêt pour une collaboration qui déboucherait sur une norme unique sur l'hygiène des viandes. Nous sommes en train d'élaborer un plan qui sera soumis aux ministres et qui nous permettra de poursuivre les travaux sur la question avec nos homologues des provinces.

Le sénateur Di Nino : La question du jour est sans conteste la salubrité. À mon avis, l'Agence canadienne d'inspection des aliments est un organisme responsable de la prévention dont le rôle est de s'assurer que la population canadienne ne tombe pas malade des suites de la consommation de nos produits alimentaires. Est-ce que les inspections sont convenues à l'avance ou est-ce qu'il s'agit d'inspections-surprises?

M. Prince : Ça dépend en grande partie du programme d'inspection. Je vais me limiter aux inspections des aliments dans ma réponse, car je crois que c'est à ça que vous faites référence, et non à la santé des animaux ou à la protection des végétaux.

Le sénateur Di Nino : Je m'intéresse d'abord aux inspections des aliments.

M. Prince : Pour le programme d'inspection des viandes, nous avons des vétérinaires et des inspecteurs de viandes qui sont présents en tout temps dans les abattoirs. Pour les usines de transformation des produits de viande prêts-à-manger, les inspecteurs sont présents chaque jour, mais pas nécessairement toute la journée. Pour la plupart de nos programmes d'inspection des aliments, les inspecteurs peuvent aviser les établissements à l'avance de leur arrivée, mais la plupart du temps, ils ne le font pas. C'est un fait que l'inspection-surprise est la manière habituelle de fonctionner. Nous n'annonçons pas nécessairement notre arrivée. Mais je répète que ça dépend du programme. Certains de nos programmes fonctionnent selon un système de gestion de la qualité ou un système d'analyse des risques pour les usines qui ont un système structuré de contrôle de la qualité. Notre rôle est de vérifier ce système. Dans ces cas-là, nous prévenons à l'avance les responsables qu'une vérification aura lieu. Donc, la réponse à votre question est que ça varie selon le programme.

Le sénateur Di Nino : Assurément, si vous avez des raisons d'être inquiets, vous n'aviserez pas avant d'y aller, mais arriverez sans prévenir. Est-ce exact?

M. Prince : Oui.

Le sénateur Di Nino : À la suite de la crise de la listériose, vous avez procédé à certains changements. Pourriez-vous décrire ces changements et expliquer aux Canadiens qui regardent et écoutent nos délibérations pourquoi ils devraient être plus rassurés maintenant que ces changements ont été adoptés?

M. Mayers : Je vous remercie de me permettre de présenter les changements que nous avons faits. Nous nous sommes engagés à améliorer constamment nos processus. Les événements récents nous ont donné l'occasion d'examiner les exigences en vigueur relativement au contrôle.

When investigation pointed to the harbourage of organic material in slicing equipment, we immediately issued a new directive that required the dismantling of and additional sanitation to equipment in all plants operating under the federal registration. We followed that up by undertaking work at the CFIA in conjunction with our partners at Health Canada and the Public Health Agency of Canada to review the control directives.

At the end of February, we announced a new series of directives for the control of listeria, including additional requirements for environmental testing in the plant environment of food contact surfaces for listeria; additional requirements for end-product testing; and additional requirements for environmental testing undertaken by the Canadian Food Inspection Agency. We have increased the frequency of sampling and testing by the CFIA. As well, we have added environmental testing of food contact surfaces undertaken by the CFIA, including the requirement that any positive result in the plant from an environmental test must be immediately reported to the CFIA. Previously, that was a requirement for any positive end-product test only.

Through these tests, our goal is to increase the preventive capacity by identifying any potential problems early to ensure that they are responded to effectively.

Senator Di Nino: Where you have jurisdiction, you will inspect all producers of foods who have their products for sale, regardless of size. Is that correct?

Mr. Mayers: I will answer, and perhaps Mr. Prince will want to add his comments. The Food and Drugs Act, and its supporting regulations, are administered by the CFIA in terms of inspection. That applies to all food sold in Canada.

Therefore, certainly, we focus on a risk basis because the resources are applied where the risk is most significant in terms of the level of inspection oversight. That jurisdiction does apply broadly in terms of food in Canada.

Senator Eggleton: Gentlemen, I hear your reassuring words about the inspection system, but I think the system has taken a beating in terms of public confidence over this listeriosis issue. When the first announcement came out from Maple Leaf Foods Canada that there was a problem, it appeared it was the private sector entity, Maple Leaf Foods Canada, that was uncovering the matter as opposed to your agency. In fact, it was suggested that health officials had said that there was a problem even before Maple Leaf Foods first came out publicly with it, yet we did not hear anything about your agency.

Now we are hearing that you have a very rigorous system of inspection. What happened in that instance? This particular company and other companies that make processed meat products have been doing it for many years in this country. What suddenly happened there? Did you suddenly pull back?

Lorsque l'enquête a révélé la présence de matière organique sur l'équipement de tranchage, nous avons immédiatement fait paraître une nouvelle directive pour exiger le démontage de cet équipement et la prise de mesures d'hygiène supplémentaires dans toutes les usines agréées par le gouvernement fédéral. Par la suite, nous avons entrepris des travaux à l'ACIA, de concert avec nos partenaires de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada, pour examiner les directives sur le contrôle.

À la fin février, nous avons annoncé une nouvelle série de directives visant à contrôler l'éclosion de *Listeria*, qui comprenaient l'établissement d'exigences supplémentaires concernant la réalisation d'analyses de l'environnement sur les surfaces de contact de l'usine en vue de détecter la bactérie *Listeria*; d'analyses du produit fini; et d'analyses de l'environnement par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous avons augmenté la fréquence de l'échantillonnage et de l'analyse de l'ACIA. De plus, nous avons ajouté des analyses de l'environnement des surfaces de contact menées par l'ACIA dans les usines; si on obtient des résultats positifs à la suite de cette analyse, nous exigeons maintenant que ce soit déclaré à l'ACIA. Auparavant, cette exigence s'appliquait uniquement aux cas où une analyse du produit fini avait donné des résultats positifs.

Grâce à ces analyses, nous visons à améliorer la prévention en détectant rapidement tout problème potentiel pour s'assurer d'y réagir de manière efficace.

Le sénateur Di Nino : Lorsque vous avez l'autorité pour agir, vous inspectez tous les établissements des producteurs d'aliments qui vendent leurs produits, peu importe la taille. Est-ce exact?

M. Mayers : Je vais répondre, et peut-être que M. Prince voudra compléter. La Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application sont administrés par l'ACIA, qui procède aux inspections. Cette façon de faire s'applique à tous les aliments vendus au Canada.

Donc, il est bien évident que notre fonctionnement est axé sur les risques parce que les ressources sont affectées aux endroits où le risque est le plus élevé en ce qui concerne le niveau de surveillance de l'inspection. De manière générale, ce pouvoir s'applique à tous les aliments produits au Canada.

Le sénateur Eggleton : Messieurs, j'entends vos paroles rassurantes sur le système d'inspection, mais je crois que la crise de la listériose a miné la confiance de la population en ce système. Quand Les Aliments Maple Leaf a annoncé pour la première fois qu'il y avait un problème, on a eu l'impression que c'était le secteur privé, représenté par Les Aliments Maple Leaf, qui mettait au jour la situation plutôt que votre agence. En fait, on a laissé entendre que les responsables de la santé avaient dit qu'il y avait un problème avant que Les Aliments Maple Leaf l'annonce publiquement, mais nous n'avons pas du tout entendu parler de votre agence.

Et maintenant, vous nous dites que votre système d'inspection est très rigoureux. Que s'est-il passé dans ce cas précis? L'entreprise concernée et d'autres entreprises qui fabriquent des produits de viande transformée sont en activité depuis de nombreuses années au Canada. Qu'est-ce qui a bien pu se produire? Avez-vous soudainement cessé de faire votre devoir?

On top of all of that, Mr. Mayers, you talked a moment ago about the new measures you put into effect. However, then another problem came up recently at Maple Leaf Foods — a listeriosis outbreak.

Therefore, I hear all your nice words, but I am not sure that I get a comfortable feeling that you are doing much about it.

Mr. Prince: I will begin to address this and then I will ask my colleague to add to it.

With respect to Maple Leaf Foods and the events of last summer, we were certainly very involved when the information was made available to us. We worked day and night in our food recall office to make that definitive link between the product from the particular plant and the illnesses. That was done. The suggestion that we were not upfront is misleading. We were working hard and did get those recalls done.

Maple Leaf Foods went public and that is normal. Voluntary recall means that we and the company have determined that there is a problem and, 99 per cent of the time, Canadian companies voluntarily recall the product.

We ensure the public is notified on our Internet site and through media and so on and then we go out with our provincial colleagues into stores and verify that the product has, in fact, been removed from the market.

That is our role.

Mr. Mayers: I will certainly add comments about listeria. The challenging thing about that particular organism is that it is an incredibly ubiquitous organism; it is widely distributed in the environment. That means that it will occasionally contaminate product. We want to enhance the system's ability to identify it, should such contamination occur, and respond promptly in order to minimize the potential that Canadians will be exposed to the product through foods.

Therefore, when you see public recalls of product as a result of the identification of listeria contamination, it means the responsive part of the system is working to ensure that those products, if identified to be contaminated, are withdrawn. The front end, which is the preventative part, is the basis on which we have encouraged and incorporated the environmental testing so that we can identify the presence of the organism in a food-processing environment, even in advance of it having the potential to contaminate product.

Of course, you will not see recalls resulting from the early identification because we want to identify it and to apply the appropriate mitigation tools to bring the system back into appropriate control. However, should product become contaminated, we will then apply the recall strategy. You will see companies communicating that, as my colleague mentioned, because, as noted, Canadian companies have been responsible and then voluntarily recalled product. Should the situation arise

Pour couronner le tout, monsieur Mayers, vous venez tout juste de parler des nouvelles mesures que vous avez mises en oeuvre. Mais un nouveau problème est survenu tout récemment dans les usines des Aliments Maple Leaf — une éclosion *Listeria*.

J'ai beau entendre toutes ces belles paroles, je suis loin d'être convaincu que vous faites de gros efforts pour résoudre le problème.

M. Prince : Je vais commencer à vous répondre, puis je demanderai à mon collègue de poursuivre.

Pour ce qui est des Aliments Maple Leaf et des événements de l'été dernier, il est bien certain que nous avons participé activement lorsque nous avons pris connaissance de l'information. Nous avons travaillé jour et nuit dans notre bureau de rappels d'aliments pour établir précisément le lien entre le produit de l'usine concernée et les personnes atteintes, ce qui a été fait. C'est d'induire les gens en erreur que de dire que nous n'étions pas au fait de la situation. Nous avons travaillé très fort et nous avons procédé aux rappels nécessaires.

Les Aliments Maple Leaf a fait une annonce publique, et c'est normal. Un rappel volontaire signifie que nous et l'entreprise visée avons déterminé qu'il y avait un problème, et 99 p. 100 du temps, les entreprises canadiennes décident de rappeler volontairement le produit.

Nous veillons à ce que le public soit mis au courant par le biais des médias, de notre site Internet, et ainsi de suite, puis nous nous rendons dans les magasins avec nos collègues des provinces afin de vérifier que le produit a effectivement été retiré des présentoirs.

C'est notre rôle de le faire.

M. Mayers : Je veux certainement ajouter des commentaires concernant la *Listeria*. Cet organisme pose un problème bien particulier, puisqu'il est omniprésent; il est présent partout dans l'environnement. Cela signifie qu'il peut arriver qu'à l'occasion, il contamine un produit. Nous souhaitons améliorer le système de manière à pouvoir déceler rapidement les cas de contamination, le cas échéant, et à intervenir rapidement pour ainsi minimiser le risque d'exposition des Canadiens aux produits alimentaires contaminés.

Par conséquent, quand vous voyez le rappel public d'un produit ayant potentiellement été contaminé à la *Listeria*, il s'agit là d'une mesure d'intervention mise en place pour s'assurer que les produits, s'ils s'avèrent contaminés, soient retirés du marché. L'étape initiale, c'est-à-dire la valeur préventive, est le reflet de nos efforts visant à encourager et à intégrer la réalisation d'essais en environnement permettant de déceler la présence de cet organisme dans les milieux où sont transformés les aliments, et ce, avant même qu'ils n'aient le temps de contaminer les produits.

Bien entendu, les produits potentiellement contaminés ne feront pas l'objet d'un rappel, parce que nous voulons d'abord vérifier qu'ils sont bel et bien contaminés avant d'appliquer des mesures d'atténuation et de reprendre le contrôle du système. Toutefois, tout produit contaminé fera l'objet d'un rappel. Vous verrez alors les entreprises communiquer l'information puisque, comme mon collègue l'a mentionné, les entreprises canadiennes ont l'habitude d'assumer leurs responsabilités et de rappeler

where that does not happen, then the authority has been provided through the Canadian Food Inspection Agency Act for the minister to order a recall of product, as well.

Therefore, we do have that tool in our arsenal, but it is used very rarely because Canadian companies will typically respond immediately with a voluntary recall.

Senator Ringuette: In early March, we had some officials from Agriculture and Agri-Food Canada who informed us of a bureau called the Food Value Chain Bureau. What is your relationship with that program?

Mr. Prince: That program is led by Agriculture and Agri-Food Canada with the industry. We participate in it.

Senator Ringuette: How do you participate?

Mr. Prince: We attend meetings and, when we are called upon to input on the technical and inspection side and how those inspection issues impact on the whole food value chain, certainly we are players. For example, in the Beef Value Chain Roundtable, the CFIA was a major player with respect to the issue around BSE and steps that the CFIA has taken to control BSE. As technical experts, we were major players in those discussions.

Senator Ringuette: They also advised us that the program contracts out third-party audits. In your current budget estimates, do you have any amounts for contracting out, and if so, for what purpose and to whom?

Mr. Prince: I will ask my colleague to verify, but my understanding is the budgets for those value chain round tables are not held by CFIA.

Senator Ringuette: They indicated that they do contracting out of inspection or food value chain programs. Do you do any kind of contracting out from your agency, and if so, to whom and for what purpose?

Mr. Prince: Do you mean contracting out for inspection?

Senator Ringuette: Within the \$663 million that we are looking into today, are you doing any kind of contracting out for inspection or whatever?

Mr. Prince: I will ask Mr. Lemay to answer this. We do contract out. We do not do so for inspection purposes but certainly for a number of things, such as advisory roles and so on. Maybe Mr. Lemay could speak about the volume of that money.

volontairement les produits contaminés. Advenant le cas où l'entreprise ne rappellerait pas elle-même le produit, c'est le ministre qui, en vertu de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, a le pouvoir de le faire.

Nous avons donc cette arme à notre arsenal, mais c'est très rare qu'il faille l'utiliser car les entreprises canadiennes ont l'habitude d'intervenir immédiatement et de procéder au rappel volontaire.

Le sénateur Ringuette : Au début du mois de mars, quelques représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada nous ont parlé de l'existence du Bureau de la chaîne de valeur des aliments. Quel est votre lien avec ce programme?

M. Prince : Ce programme est dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada de concert avec l'industrie. Nous y participons.

Le sénateur Ringuette : De quelle façon y participez-vous?

M. Prince : Nous assistons aux réunions, et quand on nous le demande, nous donnons notre opinion sur certains aspects techniques et sur les inspections, ainsi que sur l'incidence que ces inspections peuvent avoir sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits alimentaires. Par exemple, à la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du boeuf, l'ACIA a joué un rôle majeur quand il a été question de l'ESB et des mesures que l'ACIA a dû prendre pour contrôler ce problème. En tant qu'experts techniques, nous jouons un rôle important dans ces discussions.

Le sénateur Ringuette : Ils nous ont aussi informés du fait que le programme fait appel à des sous-traitants pour assurer la vérification par des tiers. Dans vos prévisions budgétaires actuelles, avez-vous prévu certains montants pour la sous-traitance, et si c'est le cas, à quelle fin ces dépenses seraient-elles engagées et qui serait le sous-traitant?

M. Prince : Je vais demander à mon collègue de vérifier, mais de ce que je comprends, les budgets de ces tables rondes sur la chaîne de valeur ne sont pas gérés par l'ACIA.

Le sénateur Ringuette : Ils ont indiqué que les inspections et les programmes relatifs à la chaîne de valeur des produits alimentaires sont souvent exécutés par des sous-traitants. Votre agence fait-elle appel à des sous-traitants, et si oui, de qui s'agit-il et à quelle fin sont-ils engagés?

M. Prince : Parlez-vous de faire appel à des sous-traitants pour l'inspection?

Le sénateur Ringuette : Des 663 millions de dollars dont nous parlons aujourd'hui, y a-t-il une partie de cette somme qui va à des sous-traitants, que ce soit pour l'inspection ou pour quoi que ce soit d'autre?

M. Prince : Je vais demander à M. Lemay de répondre à cette question. Oui, nous faisons appel à des sous-traitants. Nous ne le faisons pas pour les inspections, mais certainement pour bon nombre de services, notamment en ce qui concerne la consultation, et ainsi de suite. M. Lemay peut peut-être vous parler de la taille des montants en jeu.

Mr. Lemay: We do have a breakdown of that amount. I do not have it here, but, yes, professional services are involved in the operating budget included in that Main Estimates amount of \$572 million. It is for various professional services; it is contracting, and people bid on request for proposals from the government.

Senator Ringuette: Can you supply that to the clerk? He will send it to all the members of this committee.

Mr. Lemay: Yes.

Senator Ringuette: We would like that to include the purpose of the contracts, who receives them and the amount of money involved.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. My question has to do with controlling food sold in Canada. We often hear how the Canadian government relies increasingly on the industry to control food. Can you describe to us the respective roles of your agency and of the industry in controlling food quality? Is this a shared responsibility?

[English]

Mr. Prince: Thank you for the question. Certainly, this topic did arise over the past year in the media.

The industry is responsible, first and foremost, for ensuring the food they produce is safe. A large majority of industry in Canada takes that very seriously. We approach our role as regulators and enforcers in this domain in that, increasingly, we are moving to modernize inspection approaches to get the most value for the resources we have available.

In meat and fish, and on a voluntary basis in other foods, we have implemented a quality-management system called the Hazard Analysis Critical Control Point system. This system is recognized internationally. It requires companies to have their own quality system. They have to identify the hazards of their products and take interventions and mitigating measures at critical points in the production of the food.

We verify that their system is working. We audit it, check it and take samples to verify that the food is meeting all of those requirements. We firmly believe this is a much better system and way of approaching food safety regulation. Unfortunately, it has been criticized in some sectors by saying that we are turning everything over to the industry. That is not the case at all. We are forcing the industry to take that responsibility and then following up with rigorous audits.

M. Lemay : Nous avons une ventilation de ce montant. Je ne l'ai pas ici, mais, oui, certains services professionnels sont inclus dans le budget opérationnel de 572 millions de dollars inscrit dans le Budget principal des dépenses. Il s'agit de divers services professionnels; nous procédons par la passation de marchés, et les gens doivent soumissionner dans le cadre des demandes de propositions du gouvernement.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous en faire parvenir une copie au greffier? Il s'occupera d'en faire parvenir une à tous les membres de ce comité.

M. Lemay : Oui.

Le sénateur Ringuette : Nous aimerions aussi connaître l'objet des marchés, savoir qui les a obtenus et le montant d'argent en jeu.

[Français]

Le sénateur Chaput : Monsieur le président, je vous remercie. Ma question est à l'égard du contrôle des aliments vendus aux Canadiens. Nous entendons souvent dire que le gouvernement du Canada s'en remet de plus en plus à l'industrie pour le contrôle des aliments. Pouvez-vous nous expliquer quels sont les rôles respectifs de votre agence et de l'industrie dans le contrôle de la qualité des aliments? Est-ce fait conjointement?

[Traduction]

M. Prince : Je vous remercie de votre question. Ce point a assurément été soulevé par les médias au cours de la dernière année.

L'industrie est responsable, d'abord et avant tout, de s'assurer que les aliments qu'elle produit sont sûrs. La grande majorité de l'industrie canadienne prend ce rôle très au sérieux. Nous considérons que notre rôle est d'établir et d'appliquer la loi dans ce domaine en ce sens que, de plus en plus, nous modernisons les techniques d'inspection afin de tirer le meilleur parti des ressources dont nous disposons.

Nous avons d'ailleurs mis sur pied un système de gestion de la qualité appelé Analyse des dangers et maîtrise des points critiques, d'application obligatoire dans le cas de la viande et du poisson, mais facultative dans le cas d'autres produits alimentaires. Ce système est reconnu à l'échelle internationale. Il prévoit que les entreprises doivent avoir leur propre système de contrôle de la qualité. Celles-ci doivent déterminer les risques qui menacent leurs produits et prendre les mesures d'intervention et d'atténuation nécessaires aux points critiques de la production des aliments.

Nous nous assurons que leur système fonctionne. Nous le vérifions et recueillons des échantillons afin de nous assurer que l'aliment respecte toutes les exigences. Nous croyons fermement qu'il s'agit là d'un système bien meilleur et d'une façon plus efficace d'aborder la réglementation en matière de salubrité des aliments. Malheureusement, certains secteurs l'ont critiqué en disant que nous déléguons tout à l'industrie. Ce n'est pas du tout le cas. Nous obligeons plutôt l'industrie à assumer cette responsabilité et assurons un suivi au moyen de vérifications rigoureuses.

When we find problems, we have the authority to remove the licence and registration. We also have the authority to take enforcement action, such as charges, under the various food acts available to us. We have a whole suite of enforcement tools that we can apply, and we take it very seriously. It is unfortunate that this impression exists that the industry now has responsibility and that we have stepped away. That is far from the case.

[Translation]

Senator Chaput: How often are follow-ups done to correct problems, if and when they do arise? Are follow-ups done once a year, or twice a year?

[English]

Mr. Prince: It depends on the food commodity. For example, in meat processing plants, we have a presence on a daily basis. For other commodities such as dairy, fish and seafood, inspection is done on a monthly basis. For lower-risk foods, we might go once every three months. It depends on the risk and the compliance of the plant.

We have a presence in all federally registered plants. In the unregistered sector, we try to go at least once a year. In some lower-risk commodities, visits would be less frequent. When we go, as I indicated, we have strong enforcement backing to do what we need to do.

In most cases, the food industry in Canada is very compliant. We feel that through our efforts and the efforts of industry that we have a very safe food system in Canada. When we find problems, we definitely follow up, and on a regular basis we remove the licence or stop operations of plants that do not comply.

Senator Nancy Ruth: We are all aware of the invasion of outside species, whether it is zebra mussels or avian flu. Is Canada seeing evidence of the spread of invasive species and other pests that are a result of climate change? If so, what is your agency doing to anticipate and address this?

Mr. Mayers: This has been an issue to seize us in both animal and plant health, as well as in food safety. We have not yet seen specific incursions that we would attribute to climate change. However, we remain quite vigilant in looking at what happens elsewhere in the world, in any changes in the distribution of pest species and in the ranges within which certain insect pests operate, as examples.

Canada has enjoyed the benefit of very cold winters as a means to control against many invasive insect pests. Even when we have an incursion, that incursion is time-limited as a result. We recognize that climate change may change that. Therefore, we

Quand nous trouvons des problèmes, nous avons le pouvoir de retirer le permis et de révoquer l'agrément. Nous avons également le pouvoir de prendre des mesures coercitives, notamment de porter des accusations, en application de nos diverses lois sur les produits alimentaires. Nous avons à notre disposition une série d'outils nous permettant d'appliquer la loi, et nous le faisons avec beaucoup de sérieux. Il est malheureux de constater que les gens ont l'impression que c'est l'industrie qui a toutes les responsabilités et que nous avons reculé. C'est loin d'être le cas.

[Français]

Le sénateur Chaput : Sur quelle base se font les suivis pour vous permettre de corriger la situation si les choses ne vont pas bien? Est-ce une fois, ou deux fois l'an?

[Traduction]

M. Prince : Tout dépend du produit alimentaire. Par exemple, les usines de transformation de la viande sont vérifiées chaque jour. Pour d'autres produits, tels que les produits laitiers, les poissons et les fruits de mer, une inspection est faite chaque mois. Pour les aliments à faible risque, nous vérifions les installations une fois tous les trois mois. Tout dépend du niveau de risque et du degré de conformité de l'usine.

Nous sommes présents dans tous les établissements agréés par le gouvernement fédéral. Pour ce qui est des secteurs non agréés, nous essayons d'y aller au moins une fois par année. Les visites peuvent être plus espacées dans les établissements présentant le moins de risques. Quand nous nous y rendons, nous avons, comme je l'ai indiqué, tous les pouvoirs d'appliquer la loi et de faire ce que nous avons à faire.

Dans la plupart des cas, l'industrie alimentaire canadienne se conforme à la réglementation. Selon nous, grâce à nos efforts et à ceux de l'industrie, le système alimentaire au Canada est très sûr. Quand nous constatons des problèmes, nous assurons un suivi et, très souvent, nous retirons le permis ou obligeons les usines qui ne respectent pas la législation à cesser leurs opérations.

Le sénateur Nancy Ruth : Nous sommes tous conscients qu'il existe des envahisseurs étrangers, qu'il s'agisse de la moule zébrée ou de la grippe aviaire. Le Canada croit-il que la propagation des espèces envahissantes et d'autres organismes nuisibles est le résultat du changement climatique? Si oui, comment votre agence compte-t-elle prévenir ces problèmes et les régler?

M. Mayers : C'est un problème avec lequel il nous a fallu composer, tant du point de vue de la santé des animaux que de la protection des végétaux et de la salubrité des aliments. Nous n'avons pas encore vu d'incursions particulières attribuables au changement climatique. Toutefois, nous demeurons très vigilants par rapport à tout ce qui se passe ailleurs dans le monde, et à tout changement au niveau de la distribution des espèces nuisibles et des territoires où certains insectes font des ravages, par exemple.

Le Canada a profité d'hivers très froids, ce qui lui a permis de contrôler de nombreuses espèces envahissantes d'insectes nuisibles. Par conséquent, lorsque nous avons une incursion, celle-ci est limitée dans le temps à cause des saisons. Nous

have been paying close attention to watching what happens elsewhere and doing environmental scanning to prepare us to respond to those types of incidents.

As you are aware, we are currently dealing with certain invasive species, such as the emerald ash borer. The control of such invasive pests, particularly when they operate in the forest sector, is very challenging as we have seen with urban forests and the emerald ash borer. We are not yet at that point where we would attribute those directly to climate change.

Senator Nancy Ruth: In the summer community in which I live, the biggest pests and the cause of a great health hazard is Canada geese. Their waste product run into waters in which people swim. These people come out of the water with swimmer's itch.

Where in government could one ever get a policy passed to shoot some of these birds or feed them to the poor, which would be my preference especially in the city of Toronto? What can a citizen do about this bird, which is definitely a problem in certain areas of the country?

Mr. Mayers: You have certainly exceeded my expertise in that regard. It would not fall within CFIA's mandate; I can communicate that.

Senator Nancy Ruth: The Canada goose is a health hazard.

Mr. Mayers: Perhaps colleagues in other departments might be in a better position to help you.

Senator Nancy Ruth: Which ones?

Mr. Prince: Migratory birds are regulated federally under the Canadian Wildlife Service within Environment Canada. Hunting seasons are set by provincial wildlife authorities.

Senator Nancy Ruth: Is the Canada goose exempt from being shot?

Mr. Prince: No, there are hunting seasons.

Senator Nancy Ruth: I was told only Aboriginals can shoot Canada geese.

Mr. Prince: That is not true.

Senator Nancy Ruth: Excellent.

The Chair: We have limited time, and we are getting beyond the mandate of this particular group.

If you wish to take some time to give us a written reply to the following questions, that would be fine.

Senator Eggleton: I have a supplementary to what I was asking previously. However, before that, I have a general question about the Main Estimates. You indicated that you had hired more than 58 people. That is not reflected in the Main Estimates. Main

reconnaissons que le changement climatique pourrait changer la donne. Par conséquent, nous suivons de près ce qui se passe ailleurs et procédons à des analyses de l'environnement afin de nous préparer à réagir à ces types d'incidents.

Comme vous le savez, le Canada est actuellement aux prises avec certaines espèces envahissantes, comme l'agrile du frêne. Il est très difficile de contrôler de tels ravageurs envahissants, tout particulièrement dans les zones forestières, comme nous avons pu le constater avec les ravages causés par l'agrile du frêne dans les forêts en milieu urbain. Nous n'en sommes pas encore au point d'attribuer directement la situation au changement climatique.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans la collectivité estivale où je vis, les animaux les plus nuisibles et qui posent un risque important pour la santé sont les bernaches du Canada. Leurs déjections s'immiscent dans les eaux où se baignent les gens, puis ces personnes sortent de l'eau avec une dermatite des nageurs.

À quel ministère ou organisme gouvernemental faut-il s'adresser pour faire adopter une politique pour pouvoir abattre certains de ces volatiles ou encore les donner à manger aux pauvres, ce que je trouverais plus sensé, tout spécialement à Toronto? Que peuvent faire les citoyens à propos de ce volatile, qui pose manifestement problème dans certaines régions du pays?

M. Mayers : Vous en savez beaucoup plus que moi à ce sujet. Votre question ne relève pas du mandat de l'ACIA; je peux cependant la faire suivre.

Le sénateur Nancy Ruth : La bernache du Canada est nocive pour la santé.

M. Mayers : Mes collègues d'autres ministères seraient peut-être mieux placés pour vous aider.

Le sénateur Nancy Ruth : Lesquels?

M. Prince : Au palier fédéral, les oiseaux migrateurs sont régis par le Service canadien de la faune, qui relève d'Environnement Canada. Les saisons de chasse sont établies par les autorités provinciales.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-il permis d'abattre la bernache du Canada?

M. Prince : Oui, il y a des saisons de chasse.

Le sénateur Nancy Ruth : On m'a dit que seuls les Autochtones peuvent abattre des bernaches du Canada.

M. Prince : C'est faux.

Le sénateur Nancy Ruth : Excellent.

Le président : Nous n'avons pas beaucoup de temps, et nous nous éloignons du mandat de notre groupe.

Si vous voulez prendre le temps de répondre par écrit aux prochaines questions, nous vous en saurions gré.

Le sénateur Eggleton : J'ai une question qui s'ajoute à celles que j'ai posées précédemment. Toutefois, avant d'y venir, j'ai une question d'ordre général à propos du Budget principal des dépenses. Vous avez indiqué avoir embauché plus de

Estimates show that in the fiscal year starting April 1, you have less money allocated. How is that possible if you have been doing this for some time?

I realize supplementary estimates come into play, but I cannot figure out why Main Estimates are showing a decrease if you are doing more measures, with more inspectors and helping build public confidence on issues such as listeriosis.

Pertaining to listeriosis, from the comments made previously, Mr. Mayers, I gather that you were on top of the issue of Maple Leaf Foods. Did you actually know about the contamination before they did or at the same time as they did? If you did, why was it not made public? People's lives are at stake with this kind of disease.

Also, how did it happen a second time if you were on top of it? I am not sure how it could happen in the first place if you were on top of everything. That is what I would like to hear about.

Senator Callbeck: I have a brief question also. Mr. Prince, you outlined a system we have now where we are relying more on industry. How does that compare to other countries? Does Canada rely more or less on industry in carrying out food safety than, for example, England or the United States?

Has there been any public input or consultation on deciding how the Canada food safety system should be handled?

The Chair: Could you reply in writing to those questions? As a supplement to Senator Callbeck, if you do have any comparative studies — reliance on industry versus government inspection — that you could share with us, that would help as well.

Mr. Prince, I would like to thank you and your colleagues, Mr. Lemay and Mr. Mayers, for being here and giving us this initial overview of this very important work that you are doing for Canada.

We are continuing our study of the Main Estimates for 2009-10, and we also have a second mandate with respect to the subject matter of Bill C-10, dealing with budget implementation. Each of the mandates that we are dealing with relate to the authority that Parliament is giving to government to spend money on initiatives outlined in this year's budget.

58 personnes. Le Budget principal des dépenses ne fait pas état de ces embauches. D'ailleurs, on peut constater que moins d'argent vous est affecté pour l'année financière commençant le 1^{er} avril. Comment est-ce possible compte tenu des mesures que vous avez adoptées depuis quelque temps?

Je sais que les budgets supplémentaires entrent en jeu, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Budget principal des dépenses fait état d'une diminution des sommes vous étant destinées si vous intensifiez vos mesures, embauchez davantage d'inspecteurs et contribuez à rétablir la confiance du public à l'égard de choses comme la listériose.

À propos de la listériose, si je me fie aux commentaires formulés plus tôt, monsieur Mayers, j'en déduis que vous maîtrisiez le dossier des Aliments Maple Leaf. Étiez-vous au courant de la contamination avant qu'ils ne l'apprennent ou avez-vous pris connaissance de la situation en même temps qu'eux? Si vous le saviez avant, pourquoi cette information n'a-t-elle pas été rendue publique? Lorsqu'il est question de maladies de ce genre, il en va de la vie des gens.

De plus, comment cette situation a-t-elle pu se produire une deuxième fois si vous maîtrisiez la situation? D'ailleurs, je ne sais trop comment un tel problème a même pu survenir s'il est vrai que vous maîtrisiez parfaitement la situation. Voilà les questions auxquelles j'aimerais obtenir des réponses.

Le sénateur Callbeck : J'ai aussi une petite question. Monsieur Prince, vous avez décrit un système où on se fie de plus en plus à l'industrie. Comment cette situation se compare-t-elle à celle des autres pays? Dans ses activités visant à assurer la salubrité des aliments, le Canada se fie-t-il dans une plus grande mesure ou dans une moins grande mesure à l'industrie que, par exemple, l'Angleterre ou les États-Unis?

Le public a-t-il été consulté ou a-t-il eu son mot à dire lorsqu'est venu le temps de décider comment structurer le système de salubrité des aliments du Canada?

Le président : Pourriez-vous répondre par écrit à ces questions? Pour emboîter le pas au sénateur Callbeck, je me demandais si vous pouviez nous fournir des études comparatives dont nous pourrions prendre connaissance, par exemple à savoir si on compte plus sur l'industrie ou sur le gouvernement pour mener les inspections. Ces documents nous seraient utiles.

Monsieur Prince, je tiens à vous remercier ainsi que vos collègues, M. Lemay et M. Mayers, d'avoir été présents ici aujourd'hui et de nous avoir donné ce premier aperçu du travail très important que vous faites pour le Canada.

Nous poursuivons notre étude du Budget principal des dépenses 2009-2010, et nous avons également une autre question à l'étude en ce qui a trait au projet de loi C-10, qui se rapporte à la mise en œuvre du budget. Chacune des questions que nous avons le mandat d'étudier se rapporte au pouvoir conféré au gouvernement par le Parlement d'engager des dépenses dans le cadre d'initiatives énoncées dans le budget de la présente année.

We are very pleased to welcome from the Canada Mortgage and Housing Corporation, the President and Chief Executive Officer, Karen Kinsley, and Michel Tremblay, the Chief Financial Officer.

The speaking notes for Ms. Kinsley have been circulated. I will ask you to make a brief presentation. Tell us a bit about your challenges and the good things that are happening and then we will go to questions and answer.

Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer, Canada Mortgage and Housing Corporation: It is my pleasure to be here today to discuss the 2009-10 Main Estimates for CMHC, and to highlight some of our plans and priorities. As many of you know, CMHC is a Crown corporation that draws on more than 60 years of housing experience.

[Translation]

We have played a major role in the evolution of Canada's housing markets, never losing sight that our mission is to help Canadians access affordable and high quality housing.

[English]

We pursue this mandate in a variety of ways. We assist those who have the resources to find housing in the marketplace by providing mortgage loan insurance for both home ownership and rental projects. CMHC supports the creation and renovation of affordable housing for those who need assistance in finding a home.

[Translation]

We promote quality and sustainability in Canada's housing sector to support a strong economy and a healthy environment.

[English]

We produce and share leading-edge research and expertise on housing solutions. This includes working with international clients in making the best use of Canada's housing innovations. We also support the stability of the financial system by securitizing mortgages.

[Translation]

As we all know, the past year has created exceptional circumstances in global financial markets.

[English]

Even though the economic situation is contributing to a slowdown in the housing sector, Canada's system of home financing is continuing to operate. Allow me to first discuss CMHC's contributions in the housing finance system in Canada.

In 2008, the Government of Canada introduced the Insured Mortgage Purchase Program to maintain the availability of longer-term credit in Canada. Under this program, CMHC can

Nous sommes très heureux d'accueillir la présidente et première dirigeante de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Karen Kinsley, qui est accompagnée de Michel Tremblay, directeur financier.

Les notes d'allocation de Mme Kinsley ont été distribuées. Je vous demanderais de faire un court exposé. Parlez-nous un peu des défis qui vous attendent et des choses positives qui se profilent à l'horizon, après quoi nous passerons aux questions.

Karen Kinsley, présidente et première dirigeante, Société canadienne d'hypothèques et de logement : Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour discuter du Budget principal des dépenses de 2009-2010 de la SCHL et pour souligner certains de nos plans et priorités. Comme bon nombre d'entre vous le savent, la SCHL est une société d'État qui possède au-delà de 60 ans d'expérience dans le secteur du logement.

[Français]

Nous avons joué un rôle important dans l'évolution des marchés de l'habitation au Canada sans jamais oublier notre mission qui est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir des logements abordables et de hautes qualités.

[Traduction]

Nous accomplissons notre mandat de diverses façons. Nous aidons ceux qui ont la capacité financière nécessaire à trouver un logement en fournissant de l'assurance prêt hypothécaire pour l'achat d'un logement et en assurant les immeubles locatifs. La SCHL soutient la production et la rénovation de logements abordables pour ceux qui ont besoin d'aide pour se loger.

[Français]

Nous favorisons la qualité et la durabilité du secteur canadien du logement pour soutenir une économie solide et un environnement sain.

[Traduction]

Nous partageons nos recherches de pointe et notre expertise sur les solutions de logement. Cela inclut nos services aux clients internationaux pour mieux appliquer les innovations canadiennes dans le secteur du logement. Enfin, nous soutenons la stabilité du système de financement en achetant des prêts hypothécaires.

[Français]

Vous savez comme moi que l'année dernière a été exceptionnelle sur les marchés financiers mondiaux.

[Traduction]

Même si la situation économique entraîne un ralentissement dans le secteur du logement, le système canadien de financement de l'habitation fonctionne encore. Permettez-moi de parler d'abord des contributions de la SCHL au système canadien de financement de l'habitation.

En 2008, le gouvernement du Canada a créé le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés afin de préserver la disponibilité du crédit à plus long terme au Canada. Avec ce

purchase up to \$125 billion of insured mortgage pools. To date, CMHC has purchased \$53.4 billion of insured mortgages from Canadian financial institutions through a competitive auction process. This has provided lenders with stable, long-term financing and allows them to continue lending to Canadian consumers and businesses.

CMHC is also committed to supporting a strong mortgage system so that Canadians have access to home ownership or rental housing regardless of where they live, and at the lowest possible cost. In 2008, more than 40 per cent of CMHC's mortgage insurance business was directed toward assisting Canadians who are not served, or well served, by the private sector.

[Translation]

This includes people who live in rural or remote locations, or in certain types of housing, such as large rental projects and retirement homes.

[English]

The government, through CMHC, is also strengthening its commitment to assist those in need of affordable housing. The government committed, in September 2008, more than \$1.9 billion over the next five years for housing and homelessness programs. Canada's Economic Action Plan builds on this with an additional one-time investment of more than \$2 billion over two years, in both new and existing social housing.

Currently, the federal government spends \$1.7 billion annually in support of approximately 630,000 social housing households. However, a considerable portion of this housing is getting older and is in need of major repair and upgrading. The \$2 billion investment in the action plan includes \$1 billion for the renovation of this important national asset. It also includes significant funding for First Nations and northern communities, for seniors and for persons with disabilities.

[Translation]

Canada's Economic Action Plan also includes \$2 billion in low-cost loans to municipalities for housing-related infrastructure.

CMHC is working diligently to ensure that stimulus funding will be provided in a timely manner so that it can create jobs as soon as possible.

[English]

As we deliver these initiatives, CMHC is moving forward on other priorities that we believe will improve the quality of life in Canada for years to come. There are two milestones, in particular, that I would like to share with the committee.

First, CMHC's Equilibrium Sustainable Housing Demonstration Initiative has become truly national in scope. The program brings together the private and public sectors to develop demonstration

programme, la SCHL peut acheter jusqu'à 125 milliards de dollars de prêts hypothécaires assurés. Jusqu'à maintenant, la SCHL a acheté 53,4 milliards de dollars de prêts hypothécaires assurés auprès des institutions financières canadiennes au moyen d'un processus d'adjudication concurrentielle. Ainsi, les prêteurs peuvent avoir du financement stable à long terme et faire des prêts aux consommateurs et aux entreprises du Canada.

La SCHL veut aussi soutenir un solide système de financement hypothécaire afin que les Canadiens puissent acheter ou louer un logement, n'importe où au Canada, au coût le moins élevé possible. En 2008, au-delà de 40 p. 100 des activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ont visé les Canadiens qui ne sont pas beaucoup servis ou bien servis par le secteur privé.

[Français]

Cela inclut les gens qui vivent dans les collectivités rurales ou éloignées ou dans certains types de logement comme les grands immeubles locatifs et les habitations pour retraités.

[Traduction]

Le gouvernement, par l'intermédiaire de la SCHL, augmente aussi ses engagements pour aider ceux qui ont besoin de logements abordables. En septembre 2008, il a décidé d'investir au-delà de 1,9 milliard de dollars pendant les cinq prochaines années dans des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance. Le Plan d'action économique du Canada ajoute aussi un investissement ponctuel qui dépasse 2 milliards de dollars sur deux ans pour des logements sociaux neufs et existants.

En ce moment, le gouvernement fédéral dépense 1,7 milliard de dollars par année pour soutenir environ 630 000 ménages vivant dans des logements sociaux. Toutefois, une bonne partie des logements sont anciens et ont besoin de beaucoup de réparations et d'améliorations. L'investissement de 2 milliards de dollars dans le Plan d'action économique inclut 1 milliard de dollars pour la rénovation de cet actif national de grande valeur. Il comprend aussi un montant élevé pour les Premières nations, les collectivités dans le Nord, les personnes âgées et les handicapés.

[Français]

Le Plan d'action économique inclut aussi deux milliards de dollars pour des prêts à bas taux aux municipalités afin qu'ils investissent dans leurs infrastructures de logement.

La SCHL travaille avec zèle pour que ces stimulants soient fournis au bon moment afin de créer des emplois aussitôt que possible.

[Traduction]

En plus de mettre en marche ces initiatives, la SCHL s'attaquera à d'autres priorités qui, à notre avis, permettront d'améliorer la vie des Canadiens pendant les années à venir. Il y a deux initiatives en particulier dont je voudrais parler aux membres du comité.

D'abord, l'initiative de maisons de démonstration durables Equilibrium de la SCHL est vraiment devenue nationale. Elle établit des liens entre les secteurs privé et public pour produire des

homes that are models for sustainable living. We recently announced demonstration homes in Kamloops and Vancouver, British Columbia and Moncton, New Brunswick. This brings the total to 15 projects, with every region of the country represented.

Second, the First Nations Market Housing Fund is open for business and has welcomed its first client, the Miawpukek First Nation, located on the south coast of Newfoundland. The fund is a new and innovative initiative established by the Government of Canada and CMHC to give First Nation members greater access to housing lands on-reserve and on settlement lands where appropriate. In total, we estimate the fund will help to provide as many as 25,000 home ownership units on-reserve over 10 years.

[Translation]

We look forward to working with the government and our partners on these and other priorities. Today, more than six decades after our organization was founded, the people I am proud to work with at CMHC continue striving for improvements in Canada's housing sector.

[English]

Thank you once again for the opportunity to be here and to talk about our work. I would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you very much.

Before going to my list, when CMHC is involved in ensuring a mortgage, do you insure the entire amount of the mortgage or a portion of the mortgage?

Ms. Kinsley: The entire amount of the mortgage.

The Chair: When you speak about the Government of Canada program, the Insured Mortgage Purchase Program, is it possible that you might be buying mortgages from a bank that you have insured yourself?

Ms. Kinsley: Yes, that is correct.

The Chair: Who are some of your competitors who might be insuring mortgages as well?

Ms. Kinsley: There are currently two active competitors in the Canadian marketplace; one is Genworth Financial Canada, a private-sector company, and the other is AIG Canada, also a private-sector company.

Senator Ringuette: "The" AIG?

Ms. Kinsley: It is a Canadian subsidiary.

The Chair: When you get involved in insuring a mortgage, is it because it is a low-ratio, a small-deposit or a longer-term mortgage?

maisons de démonstration qui sont des modèles de développement durable. Nous avons récemment annoncé des maisons de démonstration à Kamloops et à Vancouver, en Colombie-Britannique, de même qu'à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Cela fait 15 maisons au total et toutes les régions du pays sont représentées.

Ensuite, le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations a commencé ses activités et il a maintenant son premier client, la Première nation Miawpukek, sur la côte sud de Terre-Neuve. Le Fonds est une nouvelle initiative originale du gouvernement du Canada et de la SCHL visant à promouvoir, auprès des membres des Premières nations, l'accès aux terrains résidentiels dans les réserves et aux terres visées par les accords territoriaux, le cas échéant. Au total, nous estimons que le Fonds aidera à créer jusqu'à 25 000 logements dans les réserves sur 10 ans.

[Français]

Nous avons hâte de collaborer avec le gouvernement et nos partenaires pour accomplir ces priorités et même d'autres. Aujourd'hui, plus de 60 ans après la fondation de la SCHL, je suis fière de mes collègues qui continuent à faire leur possible pour améliorer le secteur canadien du logement.

[Traduction]

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invitée et de m'avoir permis de vous parler de notre travail. Je serai maintenant ravie de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

Avant de consulter ma liste, je voudrais vous demander, lorsque la SCHL s'engage à assurer un prêt hypothécaire, si elle assure le montant total ou seulement une partie?

Mme Kinsley : Le montant total.

Le président : Lorsque vous parlez du programme du gouvernement du Canada, le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, est-il possible que vous achetiez des hypothèques d'une banque dont vous êtes l'assureur?

Mme Kinsley : Oui, c'est exact.

Le président : Pourriez-vous me nommer certains de vos compétiteurs qui pourraient également assurer des hypothèques?

Mme Kinsley : À l'heure actuelle, il y a deux compétiteurs actifs dans le marché canadien. Il y a Genworth Financial Canada, une entreprise du secteur privé, et il y a également AIG du Canada, également du secteur privé.

Le sénateur Ringuette : Le fameux AIG que nous connaissons?

Mme Kinsley : Il s'agit d'une filiale canadienne.

Le président : Lorsque vous vous engagez à assurer un prêt hypothécaire, est-ce parce qu'il s'agit d'une hypothèque à faible ratio, d'une mise de fonds modeste, ou d'une hypothèque à plus long terme?

Ms. Kinsley: Under the Bank Act, any mortgage that represents more than 80 per cent of the value of the home is required to have mortgage insurance, so it would be what we would call a high-ratio mortgage.

The Chair: A high-ratio mortgage, thank you.

Ms. Kinsley: Although, we will also provide insurance to lenders on loans with a loan-to-value below 80 per cent, should they request it.

The Chair: If you provide such insurance, if I have a down payment of 25 per cent, I do not need the insurance, but if I can get the insurance from you, I might get a lower interest rate from the mortgage company, the lender.

Ms. Kinsley: No, in fact, it does not work that way. What happens is that because we provide, as do our competitors, mortgage insurance for loans over 80 per cent loan-to-value, it means that the lenders are able to offer to those Canadians the same interest rate as those in your example with the down payment of 25 per cent. Everyone gets charged the same interest rate regardless of their loan-to-value because, for the higher-ratio mortgages, the banks are protected through mortgage loan insurance. It is the same rate.

The Chair: Why would you insure mortgages where the individual homeowner has a down payment of more than 20 per cent?

Ms. Kinsley: When we provide insurance for low-ratio loans, this is not insurance that the homeowner pays for because you are absolutely right, they do not need insurance with more than the minimum down payment of 20 per cent. However, a lender may say, perhaps for capital management purposes within the financial institution, that they would like to have those loans insured to be able to manage their balance sheet. This is an insurance that the lender pays for on low-ratio loans.

The Chair: Thank you. In relation to the \$125 billion that I understand CMHC has been directed by the government to get involved in this activity, as the minister has authority under your legislation to do, where do you get that money? Where do you get the \$125 billion to invest in purchasing insured mortgages?

Ms. Kinsley: We, in fact, borrow from the Department of Finance Canada or the Consolidated Revenue Fund ultimately or through debt financing that the Department of Finance Canada may issue. Our money comes from the government. We, in turn, use that money to purchase the assets from lenders, those assets of course being insured mortgages.

The Chair: We do not see that \$125 billion in Main Estimates, do we?

Ms. Kinsley: The Supplementary Estimates (A) that will follow this document will include those non-budgetary amounts.

The Chair: You have already spent \$53.4 billion.

Ms. Kinsley: Yes.

Mme Kinsley : Conformément à la Loi sur les banques, toute hypothèque qui représente plus de 80 p. 100 de la valeur de l'habitation doit être assurée, alors il s'agirait de ce que nous appelons une hypothèque à ratio élevé.

Le président : Une hypothèque à ratio élevé, merci.

Mme Kinsley : Toutefois, nous assurons également les prêteurs en ce qui a trait aux emprunts dont le ratio-prêt valeur est inférieur à 80 p. 100, s'ils le demandent.

Le président : Donc, si vous fournissez de telles assurances et si ma mise de fonds est de 25 p. 100, je n'ai pas besoin d'assurance. Par contre, si j'arrive à m'assurer auprès de vous, je pourrais peut-être obtenir un taux d'intérêt plus bas de la société hypothécaire, le prêteur.

Mme Kinsley : Non, en fait, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Parce que nous assurons, tout comme nos compétiteurs, les prêts dont le ratio prêt-valeur est supérieur à 80 p. 100, les prêteurs sont en mesure d'offrir à ces Canadiens le même taux d'intérêt que celui offert, dans votre exemple, à des personnes qui ont une mise de fonds de 25 p. 100. Tout le monde doit payer le même taux d'intérêt quel que soit son ratio prêt-valeur parce que, pour les hypothèques à ratio élevé, l'assurance prêt hypothécaire protège les banques. C'est le même taux.

Le président : Pourquoi voudriez-vous assurer une hypothèque si le propriétaire a une mise de fonds de plus de 20 p. 100?

Mme Kinsley : Lorsque nous assurons des prêts à faible ratio, ce n'est pas le propriétaire qui paye parce que, vous avez tout à fait raison, il n'a pas besoin d'assurance si sa mise de fonds est supérieure au minimum requis de 20 p. 100. Il est toutefois possible que le prêteur décide, peut-être à des fins de gestion des capitaux au sein de l'institution financière, de faire assurer ces prêts pour être en mesure de gérer son bilan. C'est le prêteur qui paie l'assurance des prêts hypothécaires à faible ratio.

Le président : Merci. Si je comprends bien, le gouvernement a demandé à la SCHL d'investir 125 milliards de dollars dans cette activité, selon les pouvoirs que la loi confère au ministre. Mais où trouvez-vous l'argent? D'où proviennent les 125 milliards de dollars à investir dans l'achat de prêts hypothécaires assurés?

Mme Kinsley : En fait, nous empruntons du ministère des Finances Canada ou, en dernier ressort, du Trésor, ou bien il s'agit d'un financement par emprunt accordé par le ministère des Finances Canada. Notre argent vient du gouvernement. Nous l'utilisons ensuite pour acheter les actifs de prêteurs, ces actifs étant bien sûr des prêts assurés.

Le président : Ces 125 milliards de dollars ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses, n'est-ce pas?

Mme Kinsley : Le Budget supplémentaire des dépenses (A) qui suivra fera état de ces montants non budgétaires.

Le président : Vous avez déjà dépensé 53,4 milliards de dollars.

Mme Kinsley : Oui.

The Chair: Will you be looking for forgiveness or approval for that in Supplementary Estimates (A), or was there approval somewhere else?

Ms. Kinsley: No, in fact, we were informed by Treasury Board that because this is borrowing, we do not have to reflect it in the mains, though we believe that for full disclosure we should. Therefore, it is not an authority issue; it is a matter of disclosure.

The Chair: This is the new provision in borrowing that allows government departments and government to borrow without getting parliamentary approval that was included in last year's Budget Implementation Act that we were concerned about at the time.

Ms. Kinsley: No, we have had the ability to borrow for many years and have been doing that. It is within our own legislation to be able to do this. We have been borrowing, for instance, for purposes of lending to social housing groups over the years; we have quite a large borrowing program outstanding for that purpose. The authorities to borrow are part of our borrowing plan that is included in our corporate plan every year. This is just borrowing for a slightly different purpose.

The Chair: Your borrowing authority in your statute is broad enough to include this, in your view.

Ms. Kinsley: It is, exactly, yes.

The Chair: Thank you. That is very helpful. It is a lot of money, and we wondered where it came from. Now we know.

Senator Mitchell: Thank you for your presentation. I noted how relaxed you look in the midst of this financial storm. I think it must be a testimony to your steady hand, and I am sure we are all grateful for that.

My concern is with that financial storm. What is your total mortgage exposure, and what percentage of that do you believe to be distressed?

Ms. Kinsley: Our annual report for 2008 will come out shortly, but at the end of 2007, our total insurance in force was around \$334 billion. In terms of a level of arrears in the portfolio, which is a measure of loans that might be having some difficulty, we track the Canadian Bankers Association numbers which are right now a little less than one third of 1 per cent.

Senator Mitchell: Is that all?

Ms. Kinsley: Yes.

Le président : Cherchez-vous à obtenir une remise de dette ou une approbation pour cet argent dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), ou si une approbation vous été accordée autrement?

Mme Kinsley : Non, en fait, le Conseil du Trésor nous a indiqué que, comme il s'agit d'un emprunt, nous n'avons pas à en faire état dans le Budget principal des dépenses, bien que nous croyions qu'il faille le faire pour assurer une divulgation complète. Par conséquent, ce n'est pas une question d'autorisation, mais de divulgation.

Le président : Il s'agit de la nouvelle disposition concernant l'emprunt qui a été incluse dans la Loi d'exécution du budget de l'an dernier; cette disposition, qui nous a semblé préoccupante à l'époque, permet aux ministères et au gouvernement d'emprunter sans avoir à obtenir l'approbation du Parlement.

Mme Kinsley : Non, nous avons la capacité d'emprunter depuis bien des années et nous le faisons. Cette capacité est prévue dans la loi. Nous empruntons depuis des années, par exemple pour prêter à des groupes du domaine du logement social; nous avons d'ailleurs un programme d'emprunt assez important qu'il nous reste à réaliser dans ce domaine. Les pouvoirs d'emprunt font partie de notre plan d'emprunt, qui lui figure chaque année dans notre plan d'entreprise. Il s'agit ici simplement d'un emprunt pour une fin légèrement différente.

Le président : À votre avis, le pouvoir d'emprunt que vous confère la loi est assez vaste pour inclure cela.

Mme Kinsley : Oui, tout à fait.

Le président : Merci. Cette information est très utile. C'est beaucoup d'argent, et nous voulons savoir d'où il provient. Maintenant, nous le savons.

Le sénateur Mitchell : Merci de votre exposé. J'ai remarqué à quel point vous semblez détendue au cœur de cette tourmente économique. À mon avis, cela montre que vous tenez la barre d'une main ferme, et nous vous en sommes tous reconnaissants.

Ma préoccupation a trait à cette tourmente financière. À combien s'élève la valeur totale du risque que vous courez et, à votre avis, quel est le pourcentage des emprunteurs qui sont en difficulté?

Mme Kinsley : Nous allons bientôt publier notre rapport annuel pour 2008, mais à la fin de 2007, le montant total de nos polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur s'élevait à environ 334 milliards de dollars. Pour ce qui est du niveau des arriérés sur paiements hypothécaires dans notre portefeuille, qui nous permet de repérer les emprunteurs susceptibles de connaître certaines difficultés, nous suivons les chiffres de l'Association des banquiers canadiens, qui révèlent un taux d'un peu moins d'un tiers de 1 p. 100.

Le sénateur Mitchell : C'est tout?

Mme Kinsley : Oui.

Senator Mitchell: How certain can you be about that, given the evidence that there seems to be huge problems? That is encouraging news, but how can you be so certain, and why would that be the case in this kind of fiscal environment?

Ms. Kinsley: If you are thinking about perhaps the United States by point of comparison, we do have a very different mortgage system. We underwrite prudently; we do not put people into homes they cannot afford, or at least we try not to. We have taken a different approach to our underwriting in this country than I believe perhaps other countries have, and that is reflected in the one third of 1 per cent that I talked about in terms of the level of the arrears.

Is that number concerning? I think that any time there is an economic slowdown, we will see that number rise; that is inevitable. We have seen a slight increase in that number over the last year. However, putting it into context, it is nothing compared to what we might have seen, let us say, in the 1990s here in Canada, where that number would have been as high as .6, almost to 1 per cent of points in time, or to the 10 per cent number you would see in the U.S.

Senator Mitchell: Do the insurance premiums that you raise cover that risk entirely; are you obliged to do that and is that the case?

Ms. Kinsley: We are absolutely obliged. We do actuarial valuations — we price our loans for the full length of the risk that is outstanding. In our actuarial valuation, we have gone through other periods of economic downturns, and we know how our portfolio performs. That is factored into the premium we charge today. Therefore, our premiums inherently have in them a level of experience loss that we can withstand as part of the calculation of the rates.

Senator Mitchell: Though I am not suggesting it is the case in any way, shape or form that these private sector companies other than AIG might be weak — although AIG is a factor, as well — is there any obligation on the part of CMHC or by similar private sector firms to cover losses? Might you be called upon to do that if they were to fail?

Ms. Kinsley: No, we are not obligated to do that. We had one private insurer in operation in Canada that left Canada as a result of issues with their parent company in the United States. Their book of business will run off, and they will be obligated to manage that.

Senator Ringuette: Out of the \$53.4 billion that was used to purchase insured mortgages, how many of these insured mortgages were your own, and how many were from the private sector?

Ms. Kinsley: I do not have the exact statistics, although I could find the number. If you just take the market share, roughly, that we have in the marketplace versus our competitors and assume

Le sénateur Mitchell : À quel point pouvez-vous en être certaine devant l'évidence des problèmes énormes qu'il semble y avoir? Ces renseignements sont encourageants, mais comment pouvez-vous en être si certaine, et pourquoi serait-ce possible compte tenu de l'environnement fiscal actuel?

Mme Kinsley : Si vous prenez les États-Unis comme point de comparaison, notre système de prêts hypothécaires est très différent. Nous agissons avec prudence au moment d'émettre nos polices d'assurance; nous ne permettons pas aux gens d'acquérir des propriétés qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter, ou du moins nous essayons de ne pas le faire. Nous avons adopté un processus différent au Canada pour la sélection des risques par rapport à ce qui se fait, je crois, dans d'autres pays, et c'est ce qui se traduit par le niveau des arriérés dont je parlais, qui s'élève à un tiers de 1 p. 100.

Ce taux est-il préoccupant? Je pense que chaque fois qu'il y a un ralentissement économique, ce taux augmente; c'est inévitable. Nous avons observé une légère augmentation par rapport à l'an dernier. Toutefois, compte tenu du contexte, nous sommes loin de ce que nous avons connu, ici, au Canada, par exemple dans les années 1990, où le niveau des arriérés a atteint 0,6 p. 100, près de 1 p. 100 à certains moments, ce qui n'a rien à voir avec le taux de 10 p. 100 enregistré aux États-Unis.

Le sénateur Mitchell : Les primes d'assurance que vous majorez couvrent-elles entièrement ce risque? Êtes-vous obligés de le faire et le faites-vous?

Mme Kinsley : Nous devons absolument le faire. À l'aide d'évaluations actuarielles, nous fixons les primes pour toute la durée du risque restant. Par ailleurs, nous avons traversé d'autres périodes de ralentissement économique et nos évaluations actuarielles nous permettent de connaître le rendement de notre portefeuille. Nous tenons compte du risque dans l'établissement de la prime que nous faisons payer aujourd'hui. Par conséquent, nos primes sont forcément calculées en fonction du niveau de perte actuarielle auquel nous pouvons résister.

Le sénateur Mitchell : Je ne veux pas du tout insinuer que les entreprises privées autres que AIG puissent être faibles — bien que AIG soit un facteur elle aussi —, mais la SCHL ou d'autres entreprises semblables du secteur privé ont-elles l'obligation de couvrir les pertes? Pourriez-vous être appelés à le faire si un assureur privé omettait de le faire?

Mme Kinsley : Non, nous ne sommes pas obligés de le faire. Nous avons l'exemple d'un assureur privé établi au Canada qui a quitté le pays parce qu'il avait des problèmes avec sa société mère aux États-Unis. Son volume d'affaires va diminuer, et il sera obligé de gérer la situation.

Le sénateur Ringuette : En tout, 53,4 milliards de dollars ont servi à l'achat de prêts hypothécaires assurés. Combien de ces prêts étaient assurés par vous, et combien étaient assurés par un assureur privé?

Mme Kinsley : Je n'ai pas en main les données exactes, mais je pourrais les obtenir. Si on considère grosso modo notre part du marché par rapport à celle de nos concurrents, et si on présume

that the pools came in relatively similarly distributed, we have about a 67 per cent share and our private-sector competitors have the balance.

Senator Ringuette: You used to have 90 per cent of the market.

Ms. Kinsley: Not in my time.

Senator Ringuette: It was not too long ago. You are saying that, out of the \$53.4 billion of mortgage insurance buy-back to our financial institutions, probably 67 per cent of them are your insured mortgages.

Ms. Kinsley: Yes. That would be a rough estimate.

Senator Ringuette: Can we have that data? That is very important. If the rest, which is 33 per cent, was used to buy AIG insured mortgages that have left town, I would say that is a bigger bailout for the sake of AIG from the Government of Canada through your auspices.

Ms. Kinsley: Let me elaborate a bit on how the process works for our private-sector competitors. First, AIG Canada is distinct from AIG U.S. I do not speak on their behalf, but they will indicate that they are strongly capitalized here in Canada. Also, it is important to note that the private-sector competitors — be it Genworth Financial Canada or AIG — have a 90 per cent government guarantee on those loans. Therefore, when we are purchasing those loans, they come with a 90 per cent government guarantee.

In fact, the loans that we have in our portfolio are either 100 per cent our own — the 67 per cent we discussed — or the others are 90 per cent backed by the government.

Senator Ringuette: Therefore, we have backed AIG-insured loans by 90 per cent. That is what you are saying?

Ms. Kinsley: Correct.

Senator Ringuette: Wow. Taxpayers are in for quite a shock.

There is still \$71.6 billion in the pool of \$125 billion. You probably do not have these numbers and these data, but could you please provide them to the clerk so that all the members of this committee will have them? I want to have a breakdown of the current \$53.4 billion, the actual numbers of how many were from insured loans from your corporation and from the two private corporations, which financial institutions have pooled these mortgages and what the risk factors are for these mortgages.

In regard to your policies, do you need to have your minister's approval before you announce a new policy?

Ms. Kinsley: Do you mean in the case of mortgage insurance?

Senator Ringuette: In the case of mortgages at large.

que les blocs ont été répartis de façon relativement semblable, nous avons environ 67 p. 100 du marché et nos compétiteurs se partagent le reste.

Le sénateur Ringuette : Vous avez déjà eu 90 p. 100 du marché.

Mme Kinsley : Pas depuis que je suis en poste.

Le sénateur Ringuette : Cela ne fait pas si longtemps. Vous dites que des 53,4 milliards de dollars d'hypothèques qui ont été rachetées auprès de nos institutions financières, 67 p. 100 étaient probablement des prêts assurés par la SCHL.

Mme Kinsley : Oui. C'est une estimation.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous fournir ces données? Elles sont très importantes. Si le reste, c'est-à-dire 33 p. 100, a été utilisé pour acheter des prêts hypothécaires assurés par AIG pour des emprunteurs qui ont quitté la ville, je dirais que le gouvernement du Canada a mené une importante opération de sauvetage pour AIG, par votre entremise.

Mme Kinsley : Permettez-moi d'expliquer un peu comment se déroule le processus pour nos compétiteurs du secteur privé. Tout d'abord, il faut faire la distinction entre AIG du Canada et AIG aux États-Unis. Sans vouloir parler au nom des assureurs privés, ils vous diraient qu'ils sont très financés ici, au Canada. Par ailleurs, il importe de noter que le gouvernement offre aux assureurs privés, qu'il s'agisse de Genworth Financial Canada ou de AIG, une garantie de 90 p. 100 sur ces prêts. Par conséquent, lorsque nous les achetons, ils sont assortis d'une garantie du gouvernement de 90 p. 100.

En fait, les prêts que nous détenons en portefeuille sont entièrement sous notre responsabilité — la part de 67 p. 100 dont nous avons parlé — et les autres prêts sont garantis à 90 p. 100 par le gouvernement.

Le sénateur Ringuette : Nous avons donc garanti à hauteur de 90 p. 100 les prêts hypothécaires assurés qui ont été consentis par AIG. Est-ce bien ce que vous dites?

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Wow. Les contribuables vont avoir tout un choc.

Il reste 71,6 milliards des 125 milliards de dollars. Vous n'avez probablement pas ces chiffres et données avec vous, mais pourriez-vous les transmettre au greffier pour que tous les membres du comité puissent les consulter? J'aimerais avoir une ventilation des 53,4 milliards de dollars, le nombre réel de prêts hypothécaires qui ont été assurés par votre société et par les deux entreprises privées, le nom des institutions financières qui ont octroyé ces prêts hypothécaires et une liste des facteurs de risque associés à ces prêts.

Pour ce qui est de vos politiques, devez-vous obtenir l'approbation de votre ministre avant d'annoncer une nouvelle politique?

Mme Kinsley : Vous voulez dire dans le cas des assurances hypothécaires?

Le sénateur Ringuette : Dans le cas des prêts hypothécaires en général.

Ms. Kinsley: Yes. We operate our housing finance mandate on a commercial basis. In other words, premiums and fees are used to pay for losses. There is no taxpayer dollars involved. We have approval, operationally, to make changes to our program with our board of directors' consent. If there was something such as the Insured Mortgage Purchase Program, for instance, that would be a ministerial approval and announcement.

Senator Ringuette: I will give you dates and policy changes, and you tell me if it was your own decision, your board's or the minister's decision to venture that way in regard to policy for mortgages.

On June 28, 2006, CMHC announced that it would now venture into interest-only mortgages and extended amortization from 30 to 35 years. Let me specify this for the people who are listening to us. With interest-only mortgages, for the first 10 years of a mortgage, the mortgagee only pays for the interest and not the capital.

On your website, there was an example for \$175,000 home, extending the mortgage and extending this 10-year, interest-only payment. At the end of the day, the owner of the house paid over \$100,000 more in interest for that same home.

My other question is about the extension of mortgages from what used to be 25 years to 35 years. Would this policy need the minister's approval before you make that kind of change?

Ms. Kinsley: The answer for both of those cases is, no. That is an operational change to our program.

I want to clarify interest-only mortgages for the committee's benefit. Even though the homeowners have the flexibility to pay interest only, they had to qualify for those loans on the basis of full principal and interest payments. In other words, we did not qualify homeowners assuming they were only paying interest. They had to qualify on the basis that they were paying a full blended payment, as traditional mortgage would require. However, once they qualified, they had the flexibility for cash flow reasons to only pay interest in that initial period of time.

Senator Ringuette: Another committee of the Senate, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce was looking into hedge funds, sub-prime and derivatives, and we were sounding bells on similar types of issues.

In regard to ministerial involvement in program and policy change, I have a press release here dated November 27, 2006, where Minister Flaherty, the Minister of Finance, says that he is

Mme Kinsley : Oui. Nous nous acquittons de notre mandat de financement au logement comme une entreprise privée le ferait. En d'autres termes, nous percevons des primes et des frais pour assumer les pertes. L'argent des contribuables n'est aucunement touché. Nous devons obtenir l'approbation du conseil d'administration pour apporter des changements opérationnels à notre programme. S'il était question d'un programme comme le Programme d'achat de prêts hypothécaires, il nous faudrait alors une approbation et une annonce du ministre.

Le sénateur Ringuette : Je vais vous exposer des dates et des changements apportés aux politiques sur les prêts hypothécaires, et vous me direz si ces changements découlent de l'une de vos décisions, d'une décision du conseil ou d'une décision du ministre.

Le 28 juin 2006, la SCHL a annoncé qu'elle offrait désormais des prêts hypothécaires assurés avec paiement des intérêts seulement, et qu'elle allongeait la période d'amortissement, qui est passée de 30 à 35 ans. Laissez-moi donner quelques explications aux gens qui nous écoutent. Les emprunteurs qui contractent un prêt hypothécaire avec paiement des intérêts seulement payent les intérêts uniquement et ne remboursent aucun capital pendant les dix premières années de leur prêt.

Sur votre site web, vous donnez l'exemple d'une maison de 175 000 \$ pour laquelle on allonge la période d'amortissement, en incluant une période de 10 ans avec paiement des intérêts seulement. Au bout du compte, le propriétaire se retrouve à payer au moins 100 000 \$ de plus en intérêts pour sa maison.

J'ai également une question au sujet de la prolongation de la période d'amortissement des prêts hypothécaires, qui est passée de 25 à 35 ans. Devez-vous obtenir l'approbation du ministre avant d'apporter ce type de changement à cette politique?

Mme Kinsley : La réponse est non dans les deux cas, car il s'agit d'un changement opérationnel.

J'aimerais préciser le concept de prêts hypothécaires avec paiement des intérêts seulement, pour le bénéfice du comité. Les propriétaires qui ont contracté un prêt avec paiement des intérêts seulement ont dû montrer qu'ils étaient en mesure de faire des paiements de capital et d'intérêts réunis. En d'autres termes, nous n'accordons pas de prêt aux propriétaires en partant du principe qu'ils ne payent que les intérêts. Pour avoir droit à un prêt hypothécaire, ils doivent être en mesure d'effectuer des paiements de capital et d'intérêts réunis, comme s'ils avaient contracté un prêt hypothécaire ordinaire. Toutefois, une fois le prêt hypothécaire consenti, ils ont la possibilité, pour des raisons de liquidités, de payer seulement les intérêts pendant la période initiale.

Le sénateur Ringuette : Un autre comité du Sénat, le Comité permanent des banques et du commerce, s'est penché sur les fonds spéculatifs, les prêts hypothécaires à risque et les produits dérivés, et nous avons fait des mises en garde au sujet de ces produits.

J'aimerais aborder le rôle du ministre dans les changements au programme et aux politiques. J'ai ici un communiqué de presse daté du 27 novembre 2006 dans lequel M. Flaherty, le ministre

looking into policy changes, such as lowering the required down payment consumers are required to make on mortgages.

If it is an operational decision that only you and your board makes, why would the minister come out with a press release saying he would be doing this?

Ms. Kinsley: I do not have the benefit of having the press release in front of me. However, I would imagine it related to the fact that the Department of Finance was looking at changes to the Bank Act at the time with respect to the down payment threshold at which mortgage insurance would be required.

You will recall that it was changed from 85 per cent to 80 per cent. Although I do not have the press release, that might be what the Minister of Finance is referencing.

Senator Eggleton: I want to reference your remarks this morning on affordable housing. You spoke about the government announcement in September last year for \$1.9 billion over the next five years for housing and homelessness programs; an additional one-time investment of \$2 billion over two years in the Economic Action Plan and the budget; \$1.7 billion annually in support of social housing units, which are getting older and need repairs and renovations; housing for First Nations in northern communities; and \$2 billion in low-cost loans to municipalities for housing-related infrastructure.

Some of that was in the budget bill, but I am not sure which elements were in the budget bill and which were not. Presumably there is another budget bill coming this spring. What portions of this are not in the bill that was just passed versus what parts have yet to be covered by legislation? How does that affect your opportunity to get this into the market?

It is part of the stimulus. However, since we do not have legislation covering some of it, we cannot get this money into the market right now.

Ms. Kinsley: The \$2 billion for affordable housing in Canada's Economic Action Plan as well as the \$2 billion for municipal loans were both in the Budget Implementation Act.

The \$1.9 billion for housing over the next five years announced in September 2008 will come through Supplementary Estimates (A). The \$1.7 billion, which is the amount we currently spend annually, is in the Main Estimates before the committee today.

Senator Eggleton: Is there nothing left to be covered in another budget bill, or is there only this \$1.9 billion remaining?

des Finances, indique qu'il envisage d'apporter des changements aux politiques, entre autres de réduire le montant de la mise de fonds que doivent verser les consommateurs qui contractent un prêt hypothécaire.

S'il s'agit d'une décision opérationnelle que seuls vous et votre conseil d'administration avez prise, pourquoi le ministre aurait-il diffusé un communiqué de presse pour dire qu'il s'apprêtait à apporter des changements?

Mme Kinsley : Je n'ai pas la chance d'avoir le communiqué de presse devant moi. Cependant, j'imagine que cela vient du fait que le ministère des Finances envisageait à l'époque de modifier la Loi sur les banques en ce qui a trait au seuil de la mise de fonds pour lequel une assurance hypothécaire est exigée.

Rappelez-vous que le seuil est passé de 85 à 80 p. 100. Je n'ai pas le communiqué en main, mais c'est peut-être à cela que le ministre des Finances fait allusion.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais revenir sur les commentaires que vous avez faits ce matin sur le logement abordable. Vous avez parlé des investissements annoncés par le gouvernement en septembre dernier : 1,9 milliard de dollars sur cinq ans dans des programmes de logement et des programmes à l'intention des sans-abri; un investissement ponctuel supplémentaire de 2 milliards de dollars sur deux ans prévu dans le Plan d'action économique et le budget; 1,7 milliard de dollars par année pour rénover et réparer les logements sociaux, qui se dégradent au fil des ans; une aide au logement pour les Premières nations des communautés nordiques; et 2 milliards de dollars en prêts à faible taux d'intérêt aux municipalités pour les infrastructures liées à l'habitation.

Certains de ces éléments figuraient dans le projet de loi d'exécution du budget, mais je ne suis pas certain de savoir lesquels. Je crois qu'un autre projet de loi d'exécution du budget sera déposé au printemps. Quelles sections ne figurent pas dans le projet de loi qui a été adopté récemment et quelles parties n'ont pas encore été traitées dans la loi? Est-ce que cela vous empêche d'injecter cet argent dans le marché?

Ces sommes font partie du plan de relance. Toutefois, nous ne pouvons pas les investir tout de suite dans le marché parce que certains éléments ne sont pas régis par une loi.

Mme Kinsley : Les 2 milliards de dollars pour le logement abordable annoncés dans le Plan d'action économique du Canada et les 2 milliards de dollars en prêts aux municipalités étaient tous deux prévus dans la Loi d'exécution du budget.

Les 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour le logement qui ont été annoncés en septembre 2008 seront affectés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (A). Les 1,7 milliard de dollars, qui correspondent au montant que nous dépensons annuellement à l'heure actuelle, sont prévus dans le Budget principal des dépenses que nous présentons au comité aujourd'hui.

Le sénateur Eggleton : Y a-t-il des points qui devront être pris en considération dans un autre projet de loi, ou reste-t-il seulement cette somme de 1,9 milliard de dollars?

Ms. Kinsley: That will come through Supplementary Estimates (A) to these Main Estimates.

Senator Eggleton: I want to ask about the \$2 billion to the municipalities. This is something quite new. How will it work? What kind of infrastructure will be covered? What will be the criteria for approval? Do you have an application form, and if so, can we look at it? What will the interest rate be? How attractive will that interest rate be to municipalities versus the rate at which they can borrow now? What is the length of time for repayment? What is the start-up date for this program?

Again, time is of the essence in terms of the stimulus package.

Ms. Kinsley: The report that went to Parliament recently with respect to measures in Canada's Economic Action Plan indicated that the program will begin in April, which is fairly soon. The launch will include all the details you have highlighted with respect to the application form, the interest rate, the length of time loans would be available, et cetera.

On the type of infrastructure this would relate to, it must relate to housing-related infrastructure. Examples of that could be sewage treatment plants, water treatment plants, power generation within a given residential community or roads and sewers within a community.

Senator Eggleton: What about community facilities such as sports facilities?

Ms. Kinsley: No. It will not include what we call social infrastructure. It is what we call hard infrastructure.

I think you also raised the approval process.

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Kinsley: We will require a municipality to come forward and indicate that they have all the appropriate approvals needed for whatever project they propose. This includes environmental assessment, which would be required because we are the lender on this project. It is incumbent on the municipality to do all the things required to ensure approval, including compliance with the environmental processes.

Senator Eggleton: What is the repayment schedule?

Ms. Kinsley: All of those details will be announced in April with respect to the specifics on terms and rates.

Senator Eggleton: Therefore, the details will be announced in April, and the program will immediately be up and operating?

Ms. Kinsley: Correct.

The Chair: When I look at Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, section 312 talks about accordance with the terms and conditions approved by Treasury Board. Is it these terms and

Mme Kinsley : Cette somme sera prévue dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), qui sera ajouté au Budget principal des dépenses.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais poser une question à propos des 2 milliards de dollars en prêts aux municipalités. C'est assez nouveau. Comment procédera-t-on? Pour quel type d'infrastructure pourra-t-on obtenir des prêts? Quels seront les critères d'approbation? Y a-t-il un formulaire de demande? Si oui, pouvons-nous y jeter un coup d'oeil? Quel sera le taux d'intérêt? Ce taux d'intérêt sera-t-il beaucoup plus avantageux pour les municipalités que celui qui est offert en ce moment? De combien de temps disposeront-elles pour rembourser le prêt? Quelle est la date d'entrée en vigueur du programme?

Je le répète, le temps presse. Le plan de relance doit rapidement être mis en oeuvre.

Mme Kinsley : Dans le rapport récemment présenté au Parlement qui porte sur les mesures prévues dans le Plan d'action économique du Canada, on indique que le programme débutera en avril, c'est-à-dire bientôt. Au moment du lancement, tous les points que vous avez mentionnés, soit le formulaire de demande, le taux d'intérêt, la période de remboursement, « et cetera », auront été réglés.

J'en viens à votre question sur le type d'infrastructure visée. L'infrastructure doit être liée à l'habitation : il peut s'agir d'une usine de traitement des eaux usées, d'une usine de traitement de l'eau, d'une centrale électrique située dans un quartier résidentiel donné, ou encore des routes et des égouts d'une collectivité.

Le sénateur Eggleton : Est-ce que les installations communautaires comme les installations sportives entrent dans cette catégorie?

Mme Kinsley : Non. Ce que nous appelons l'infrastructure sociale n'en fait pas partie. Le programme vise l'infrastructure massive.

Je crois que vous avez également mentionné le processus d'approbation.

Le sénateur Eggleton : C'est exact.

Mme Kinsley : Les municipalités devront montrer qu'elles ont obtenu toutes les approbations nécessaires pour le projet qu'elles ont proposé, quel qu'il soit. Puisque c'est nous qui prêtons l'argent pour le projet en question, nous exigerons entre autres une évaluation environnementale. Il incombe aux municipalités de faire toutes les démarches nécessaires pour faire approuver son projet, y compris se conformer aux évaluations environnementales.

Le sénateur Eggleton : À quoi ressemblera le calendrier de remboursement?

Mme Kinsley : Tous les détails concernant les modalités et les taux seront dévoilés en avril.

Le sénateur Eggleton : Ainsi, les détails seront annoncés en avril et le comité sera immédiatement mis en oeuvre et fonctionnel?

Mme Kinsley : C'est exact.

Le président : Lorsque je regarde l'article 312 du projet de loi C-10, la Loi d'exécution du budget de 2009, on y parle du respect des modalités et conditions approuvées par le Conseil

conditions you were identifying to be approved by Treasury Board in order for the funds to come out of the Consolidated Revenue Fund and given to CMHC to do the function?

Ms. Kinsley: With the approval of the Budget Implementation Act, 2009, the funds become statutory and are available. However, we are required and have gone to Treasury Board to approve the terms and conditions for each of those initiatives. There are two elements: the programmatic approval with Treasury Board; and the funding approval and availability through the Budget Implementation Act, 2009.

The Chair: I understand that. The question I have is the terms and conditions. Are the terms and conditions referred to in the statute those which you have been talking about with Senator Eggleton?

Ms. Kinsley: Yes, they are.

The Chair: They will all be completed with respect to all of those sections by April?

Ms. Kinsley: Correct.

Senator Nancy Ruth: I want to ask about the Native on-reserve housing. You have \$400 million in this budget. How is that different from the other funds that are available for Native housing, the other programs that exist?

Ms. Kinsley: The \$400 million in the Budget Implementation Act, 2009 will be delivered through existing programs. It will be an add-on.

Senator Nancy Ruth: Part II of the Main Estimates, page 14-13, suggests that the corporation had planned to reduce spending on on-reserve programs by \$168 million, from \$318 million to about \$150 million. Is the new money coming in to replace the old money that has been removed?

Ms. Kinsley: No. In fact, it is not. The difference is largely attributable to \$150 million, which was a unique item last year. This was one half of a \$300-million investment the Government of Canada made in the First Nations Market Housing Fund, which I alluded to in my remarks. One half of the contribution was made last year, and it was the final half of the fund. Our spending has continued at the same levels in the program. This one-time expenditure is what accounts for the difference.

Senator Nancy Ruth: I want to ask about the First Nations Market Housing Fund that you spoke about. Is it on a first-come, first-served basis? Who gets the money? Does it only go to the bands?

I have several questions, so I will pose them all. I was surprised and interested that you used the words "supplemental lands," lands adjacent to reserves that could be used for housing. Who owns that

du Trésor. S'agit-il des modalités et conditions qui doivent être approuvées par le Conseil du Trésor afin que les fonds soient retirés du Trésor, puis versés à la SCHL?

Mme Kinsley : Avec l'approbation du projet de loi d'exécution du budget de 2009, les fonds deviennent des crédits législatifs disponibles. Cependant, nous devons nous présenter au Conseil du Trésor, ce que nous avons fait, afin que les modalités et conditions de chacune de ces initiatives soient approuvées. Deux approbations sont nécessaires : l'approbation du programme auprès du Conseil du Trésor, et l'approbation du financement et sa disponibilité par l'entremise du projet de loi d'exécution du budget de 2009.

Le président : Je comprends cela. J'ai une question sur les modalités et conditions. Est-ce que les modalités et conditions dont il est question dans la loi sont celles dont vous avez parlé avec le sénateur Eggleton?

Mme Kinsley : Oui, ce sont celles-là.

Le président : Seront-elles peaufinées conformément à tous ces articles d'ici avril?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais en savoir davantage sur le logement dans les réserves des Premières nations. Ce budget est de 400 millions de dollars. En quoi est-il différent des autres fonds disponibles pour le logement dans les réserves? Des autres programmes qui existent?

Mme Kinsley : Les 400 millions de dollars du projet de loi d'exécution du budget de 2009 seront versés par l'entremise des programmes existants. Ce sera un supplément.

Le sénateur Nancy Ruth : Aux pages 13 et 14 de la partie II du Budget principal des dépenses, on suggère que la SCHL avait prévu réduire les montants alloués au programme de logement dans les réserves d'environ 168 millions de dollars, passant ainsi de 318 à environ 150 millions de dollars. Est-ce que ce nouveau montant d'argent servira à maintenir le financement au niveau où il se situait précédemment?

Mme Kinsley : Non. En fait, ce n'est pas le cas. Cette différence est en grande partie attribuable aux 150 millions de dollars qui constituaient un poste unique l'an dernier. Ils représentaient la moitié d'un investissement de 300 millions de dollars fait par le gouvernement du Canada au Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations dont j'ai parlé dans mon allocution. La moitié de cette contribution a été faite l'an passé. Il s'agissait de la seconde moitié de ce fonds. Les dépenses faites dans le cadre de ce programme sont demeurées au même niveau. C'est cette dépense ponctuelle qui fait la différence.

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais vous poser une question concernant le Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations dont vous avez parlé. Fonctionne-t-il sur le principe premier arrivé, premier servi? Qui recevra l'argent? Sera-t-il versé uniquement aux bandes?

J'ai plusieurs questions, donc je vous les poserai toutes. J'ai été étonnée et intéressée par le fait que vous ayez utilisé les mots « terres supplémentaires » pour désigner des terres adjacentes aux

land? Most of your money is for houses, not for land, because the bands own the land. In the supplemental lands, who owns the land, as well as the buildings? How do they get them? Is it the band that distributes it? Does the band have any gender analysis of who they distribute to? Do you enforce that, if they do not?

Ms. Kinsley: Perhaps I mispronounced the words; it is actually settlement lands, not supplemental lands. Settlement lands are just another form of tenure for First Nation communities, largely in the North. These are First Nation communities that have their communities on settlement lands.

Senator Nancy Ruth: They own it.

Ms. Kinsley: Absolutely.

Who distributes the funds? The way it works is that, first, the band has to agree to participate in this program because the band does provide its guarantee in part for the loans that are being made. However, it is the individual community members who go to the bank, in the same way that you and I would, looking for a mortgage. They must qualify in the same way that we would. Once qualified, it would be the lender who would advance funds to that particular prospective homeowner. The role of the band in this process is strictly as a guarantor.

[Translation]

Senator Chaput: My first question deals with the shared-cost infrastructure program. Can a municipality participate in this program if the federal government is not involved?

Ms. Kingsley: Yes.

Senator Chaput: Does the province need to be involved?

Ms. Kingsley: No. It would depend on the legislation governing municipalities in each province. For example, Ontario municipalities are not required to have the province on board. Elsewhere, in Quebec and in British Columbia, a provincial agency must be involved along with the municipality.

Senator Chaput: And what about Manitoba?

Ms. Kingsley: I do not believe the province needs to be involved, but I am not certain.

Senator Chaput: My next question concerns housing on reserves. Like many of my colleagues, I attended a breakfast meeting at which Chief Phil Fontaine spoke to us about the state of housing on reserves and about the unacceptable humanitarian crisis that is unfolding in our country.

You indicated that the fund will help to provide up to 25,000 housing units on-reserve over a 10-year period. Did you do a needs assessment in order to arrive at this figure and time frame?

réserves qui pourraient être utilisées pour le logement. À qui appartiennent ces terres? La majeure partie de votre argent est réservé pour les maisons, non pas pour les terres, parce que ce sont les bandes qui les possèdent. En ce qui a trait aux terres supplémentaires, qui les possède et qui possède les immeubles? Comment font-ils pour les obtenir? Est-ce la bande qui les répartit? Est-ce que la bande a une analyse comparative entre les sexes des personnes à qui elle les répartit? Si elles ne le font pas, est-ce que c'est vous qui mettez en application ce système?

Mme Kinsley : J'ai peut-être mal prononcé les mots. Il s'agit en fait de terres octroyées et non de terres supplémentaires. Les terres octroyées représentent un autre mode d'occupation pour les communautés des Premières nations, principalement dans le Nord. Il s'agit des Premières nations dont les communautés se trouvent sur des terres octroyées.

Le sénateur Nancy Ruth : Elles leur appartiennent.

Mme Kinsley : Absolument.

Qui répartit les fonds? Le mode de fonctionnement est le suivant : tout d'abord, la bande doit accepter de participer à ce programme parce que c'est celle qui garantit les prêts consentis. Cependant, chaque membre de la communauté doit se rendre à la banque, tout comme vous et moi, pour obtenir une hypothèque. Tout comme nous, ils doivent être admissibles. Lorsqu'ils sont considérés admissibles, c'est le prêteur qui avance les fonds aux futurs propriétaires. Dans ce processus, la bande n'agit qu'à titre de répondante.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma première question concerne le programme d'infrastructure à coût partagé. Une municipalité qui veut participer à ce programme peut-elle le faire si le gouvernement fédéral n'est pas impliqué?

Mme Kingsley : Oui.

Le sénateur Chaput : La province doit-elle être impliquée?

Mme Kingsley : Non. Cela dépend de la législation pour chaque municipalité dans chaque province. Par exemple, les municipalités de l'Ontario n'ont pas l'obligation d'impliquer la province. D'autre part, au Québec et en Colombie-Britannique, il est nécessaire d'avoir une agence de la province qui soit impliquée avec la municipalité.

Le sénateur Chaput : Dans le cas du Manitoba?

Mme Kingsley : Je pense que non, mais je ne suis pas certaine.

Le sénateur Chaput : Mon autre question a trait aux logements dans les réserves. Comme bien d'autres de mes collègues, j'ai participé à un petit déjeuner où le chef Phil Fontaine donnait une conférence. Monsieur Fontaine nous a justement parlé de l'état des logements dans les réserves et de la crise inhumaine et inacceptable que ces gens ont à vivre dans un pays comme le nôtre.

Vous avez mentionné que le fonds créé aidera jusqu'à 25 000 logements dans les réserves, sur une période de dix ans. Pour arriver à ce chiffre et à ce délai, avez-vous procédé à une

How did you determine that 25,000 housing units over a 10-year period would begin to address the needs identified in a timely manner?

Did you consult with First Nations? Did they help you come up with these figures?

Ms. Kingsley: Yes, we consulted with First Nations on the fund initiative. Even Chief Fontaine of the Assembly of First Nations agreed that this figure of 25,000 units was reasonable. This is just one component of the government's efforts to improve conditions on reserves. This initiative does not target all reserves, only the ones that are capable of paying for housing. The affordable housing program must operate in conjunction with this program. Many reserves are not capable of paying for housing.

Senator Chaput: What percentage of the reserves would have that capability?

Ms. Kingsley: This analysis was done with First Nations and it was found that approximately 10 per cent of bands have the financial capability and the professional management skills to participate in the fund initiative. However, there is still work to be done to improve the capabilities of an additional 20 per cent to 25 per cent of level II reserves, so that they can access the fund at some point in the future.

[English]

Senator Callbeck: I want to return to the \$2 billion that you will be lending to municipalities at a low interest rate. You said that that would be available April 1. Does that have to be used in the two-year period, or is it just a matter of committing it?

Ms. Kinsley: Just for clarity, I did not say April 1; I said in April. Yes, we do have to be able to have the funds dispersed in that two-year time period. These are loans, so we have to advance the loans in that two-year window.

Senator Callbeck: How will that money be divided among the provinces?

Ms. Kinsley: At this time, we are not looking at an allocation process because we are not sure from where the demand will come. However, we will ensure that there is equitable distribution across provinces and between what we would consider rural and urban areas.

Senator Callbeck: In April, then, we will have all the details of that. You said that it was not available for social infrastructure.

Ms. Kinsley: That is correct.

Senator Callbeck: What about health clinics?

Ms. Kinsley: No, it is not available for health clinics.

analyse de besoins? Étiez-vous en mesure de déterminer que 25 000 logements sur une période de dix ans commençaient à répondre suffisamment à un besoin identifié?

Avez-vous consulté les Premières nations? Ces chiffres ont-ils été arrêtés avec l'appui ou en consultation avec les Premières nations?

Mme Kingsley : Oui, en partant du fonds, nous avons premièrement consulté les Premières nations dans tout le processus pour établir le fonds. Oui, même le chef des Premières nations, M. Fontaine, a dit que le chiffre de 25 000 unités est raisonnable. Je peux vous dire que c'est juste une partie de l'approche du gouvernement pour améliorer les conditions sur les réserves. Ce n'est pas pour toutes les réserves. Cette initiative est pour les réserves qui ont la capacité de payer pour le logement. Il est nécessaire d'avoir en conjonction avec ce programme, le programme de logement abordable. Il y a beaucoup de réserves qui n'ont pas la capacité de payer pour le logement.

Le sénateur Chaput : Quel serait le pourcentage des réserves qui auraient la capacité de payer?

Mme Kingsley : C'est une analyse faite avec les Premières nations, et d'après nous, environ 10 p. 100 des bandes ont la capacité financière et la capacité de gestion professionnelle pour participer au fonds. Toutefois, il y a du travail à faire pour améliorer la capacité d'un autre 20 à 25 p. 100 des réserves au niveau II pour être capable d'accéder au fonds dans les années à venir.

[Traduction]

Le sénateur Callbeck : J'aimerais revenir sur les 2 milliards de dollars que vous prêterez à un faible taux d'intérêt aux municipalités. Vous avez dit que cet argent serait disponible le 1^{er} avril. Doit-il être utilisé au cours de la période de deux ans, ou s'agit-il simplement de l'engager?

Mme Kinsley : Par souci de clarté, je n'ai pas dit le 1^{er} avril, mais bien en avril. Oui, nous devons être en mesure de répartir cet argent au cours de cette période de deux ans. Puisqu'il s'agit de prêts, nous devons les avancer pendant cette période de deux ans.

Le sénateur Callbeck : Comment cet argent sera-t-il réparti entre les provinces?

Mme Kinsley : Pour le moment, nous n'examinons pas de processus d'attribution parce que nous ne savons pas d'où viendra la demande. Toutefois, nous nous assurerons qu'il y aura une répartition équitable entre les provinces et entre ce que nous considérons être des régions rurales et urbaines.

Le sénateur Callbeck : Par conséquent, nous aurons en avril tous les détails à cet égard. Vous avez dit qu'il n'était pas disponible pour l'infrastructure sociale.

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Qu'en est-il des cliniques médicales?

Mme Kinsley : Non, il n'est pas disponible pour les cliniques médicales.

Senator Callbeck: I want to ask about housing repair and improvement programs because they have been reduced from \$122 million to \$79 million. You have a reduction of roughly 35 per cent. Included in those programs is the Residential Rehabilitation Assistance Program, RRAP, which is for low-income families who want to shingle their roof or whatnot. In my province right now, there is a waiting list of six to seven years to be able to take advantage of that.

The other program is Emergency Repair Program, ERP. If your furnace blows up, you can get help through this program. The only problem in my province is that you have to wait two years before they will even consider you.

I look at this figure, where these programs are cut 35 per cent. Are those two programs affected — the RRAP and the ERP?

Ms. Kinsley: To clarify, the programs have not been cut. The ones that you are speaking of were scheduled to expire in March 2009.

However, in September 2008, the government announced that it would be adding \$1.9 billion over five years. A portion of that, for the next two years, will be to extend both the Residential Rehabilitation Assistance Program and the current Affordable Housing Program. The monies for those programs, as I mentioned earlier, will come through Supplementary Estimates (A). In the Main Estimates, the decrease referred to was the scheduled termination of the program. However, the program has not been terminated but has been extended through the September 2008 announcement.

Senator Callbeck: Has it been extended for the same amount?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Callbeck: You mentioned the Affordable Housing Program, but you did not mention the ERP.

Ms. Kinsley: We consider RRAP and the ERP as a suite of products. Both programs are extended under RRAP for the next two years at the current funding levels.

Senator Callbeck: I am also interested in significant decreases to on-reserve housing and affordable housing. With respect to money to help companies expand into other countries in the housing market, the money is still in place. I would think that with the present slowdown in the economy, it would be more important to spend money in Canada because of the snowball effect, such that jobs are created in construction. It helps those in retail who are selling building supplies, such as electrical, plumbing, furniture and so on. The snowball effect from building houses is tremendous.

Ms. Kinsley: Absolutely, building houses creates economic generation.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais en savoir davantage sur les programmes de rénovation et d'amélioration des maisons, car leur financement a été réduit, passant de 122 millions de dollars à 79 millions de dollars. Il s'agit d'une réduction d'environ 35 p. 100. Ces programmes comprennent le Programme d'aide à la remise en état des logements, le PAREL, destiné aux familles à faible revenu qui souhaitent changer leur toiture ou installer des étagères. À l'heure actuelle, il y a une liste d'attente de six ou sept ans pour pouvoir profiter de ce programme dans ma province.

L'autre programme est le Programme de réparation d'urgence, le PRU. Si votre chaudière explose, vous pouvez obtenir de l'aide par l'entremise de ce programme. Dans ma province, le problème est qu'il faut attendre deux ans avant qu'une demande soit traitée.

Je constate que ces programmes sont réduits de 35 p. 100. Est-ce que ces deux programmes, le PAREL et le PRU, sont touchés?

Mme Kinsley : Je tiens à préciser que le financement des programmes n'a pas été réduit. Il était prévu que les programmes dont vous parlez prennent fin au mois de mars 2009.

Cependant, en septembre 2008, le gouvernement a annoncé qu'il ajouterait 1,9 milliard de dollars sur cinq ans. Une partie de cet argent sera utilisé au cours des deux prochaines années pour prolonger le Programme d'aide à la remise en état des logements ainsi que le Programme de logements abordables. Tel que je l'ai mentionné plus tôt, les sommes qui seront versées dans ces programmes proviendront du Budget supplémentaire des dépenses (A). La réduction dont il est question correspondait à la fin prévue du programme dans le Budget principal des dépenses. Cependant, le programme n'a pas pris fin, mais a plutôt été prolongé lors de l'annonce faite en septembre 2008.

Le sénateur Callbeck : A-t-il été prolongé pour le même montant?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé du Programme de logements abordables, mais vous n'avez pas parlé du PRU.

Mme Kinsley : Nous considérons le PAREL et le PRU comme une gamme de produits. Ces deux programmes sont prolongés sous le régime du PAREL au niveau actuel de financement pour les deux prochaines années.

Le sénateur Callbeck : Je suis également intéressée par les diminutions importantes du financement pour les logements dans les réserves et les logements abordables. Les fonds destinés à aider les entreprises à prendre de l'expansion dans d'autres pays sur le marché immobilier sont toujours disponibles. J'aurais cru qu'étant donné l'actuel ralentissement économique, il serait plus important de dépenser cet argent au Canada en raison de l'effet boule de neige, notamment sur la création d'emplois dans le domaine de la construction. Cela aide les commerçants qui vendent des matériaux de construction, notamment des accessoires et fournitures électriques, des fournitures de plomberie, des meubles, et cetera. L'effet boule de neige découlant de la construction résidentielle est incroyable.

Mme Kinsley : Absolument. La construction résidentielle est un vecteur de prospérité.

To come back to the first point, as I mentioned, the reductions for both the Affordable Housing Program and the RRAP have been offset by the announcement in September 2008 of the extension of the programs. In the case of on-reserve housing, as I mentioned to Senator Nancy Ruth, it was the result of the one-time funding put in place last year. These base programs are maintained at the same level and augmented through Canada's Economic Action Plan.

You are absolutely right with respect to the stimulus impact of housing. We know that in new construction, for every dollar spent, we can multiply that by 15 jobs and in renovations, 22 jobs; and that 80 per cent of the material in a home is Canadian-made. That has spinoff effects and the consumer spending associated with housing has an impact on GDP. Housing is a huge positive when it comes to economic stimulus. That, perhaps in part, is recognized in Canada's Economic Action Plan.

Senator Di Nino: I hope that all of my colleagues will join me in giving kudos to CMHC. They have been referred to as boring for many years but have turned out to be one of the best that the world has ever seen. Ms. Kinsley alluded to this when she talked about the CMHC's underwriting standards. Maybe we should give you some bonuses.

Could you briefly tell us about the differences in the underwriting standards of CMHC and those of other institutions, in particular in the U.S., where the so-called subprime product originated.

Ms. Kinsley: The most obvious difference is that we do not insure subprime loans and never have insured them. This goes back to the point about not putting people into houses that they cannot afford, which is not to anyone's benefit.

Senator Di Nino: The debt ratios would be much higher.

Ms. Kinsley: The credit scoring and the kinds of products offered to these lower-rated individuals in the U.S. were not suitable to the nature and the profile of the borrowers. They had what they called "teaser rates," which are low rates at the outset that would rise over time.

Senator Di Nino: We would never do that.

Ms. Kinsley: No. In fact, CMHC does not do subprime loans.

Senator Di Nino: The approval of mortgages, of which some \$53 billion plus has been used up, was a program meant to create liquidity in financial institutions so that they could continue to extend borrowing facilities for businesses and for individuals. Was that the intent of this mortgage program?

Ms. Kinsley: Absolutely.

Pour revenir au premier point, tel que je l'ai mentionné, les diminutions au Programme de logements abordables et au PAREL ont été compensées par l'annonce faite en septembre 2008 relativement à la prolongation des programmes. Pour ce qui est du logement dans les réserves, tel que je l'ai mentionné au sénateur Nancy Ruth, ce programme était la résultante de fonds ponctuels institués l'année dernière. Ces programmes de base sont maintenus au même niveau et sont augmentés par l'entremise du Plan d'action économique du Canada.

Vous avez bien raison quant à l'effet stimulant du secteur du logement. Nous savons qu'à chaque dollar dépensé pour une mise en chantier correspondent 15 emplois; dans le cas de rénovations, on parle de 22 emplois. De plus, 80 p. 100 des matériaux résidentiels sont fabriqués au Canada. Il y a vraiment des retombées et les dépenses de consommation dans le domaine du logement ont un impact sur le PIB. Le secteur du logement joue un rôle réellement important pour stimuler l'économie, comme en témoigne le Plan d'action économique du Canada, dans une certaine mesure, je dirais.

Le sénateur Di Nino : Chers collègues, je crois qu'il faut féliciter la SCHL. Pendant des années, on a dit qu'il ne se passait rien à la SCHL, mais finalement, c'est l'une des meilleures organisations du genre au monde. Mme Kinsley y a d'ailleurs fait allusion lorsqu'elle a parlé des règles de la SCHL en matière de souscription. Il faudrait peut-être vous accorder des primes.

Pourriez-vous nous résumer les différences entre les règles de souscription de la SCHL et celles d'autres institutions, en particulier aux États-Unis, d'où proviennent les prêts hypothécaires à risque?

Mme Kinsley : La principale différence, c'est que nous n'assurons pas les prêts hypothécaires à risque et que nous ne l'avons jamais fait. Comme je le disais, il faut éviter que les gens achètent des maisons qu'ils ne peuvent pas se permettre, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Le sénateur Di Nino : Les ratios d'endettement seraient beaucoup plus élevés.

Mme Kinsley : La cote de crédit et le genre de produits offerts aux États-Unis à des personnes dont la cote était inférieure n'étaient pas appropriés compte tenu du type d'emprunteurs et de leur profil. Les institutions offraient ce qu'elles appelaient des « taux promotionnels », c'est-à-dire des taux peu élevés au départ qui augmentaient au fil du temps.

Le sénateur Di Nino : Nous ne ferions jamais cela.

Mme Kinsley : Non. En fait, la SCHL n'offre pas de prêts hypothécaires à risque.

Le sénateur Di Nino : Le programme d'approbation des prêts hypothécaires, dont au moins 53 milliards de dollars ont été utilisés, visait à fournir des liquidités aux institutions financières pour qu'elles continuent à accorder des prêts aux entreprises et aux particuliers. Était-ce bien l'objectif de ce programme de prêts hypothécaires?

Mme Kinsley : Tout à fait.

Senator Di Nino: I understand that at the only three auctions that have taken place, the product presentation by the institutions has been less than anticipated or expected. Is that correct?

Ms. Kinsley: Yes. We have had more than three auctions. We have been doing an auction each month. I believe that we have had about ten auctions. However, you are absolutely right: In the last two auctions, the take-up has been less than what we offered. We have an auction happening this morning. We believe, in talking to financial institutions, that to be indicative of the fact that they have taken advantage of our auctions held to date. As well, separate from this program, we have our own securitization programs — Canada mortgage bonds and mortgage-backed securities, of which financial institutions have taken advantage. At this time, a fair amount of liquidity exists in the system. We have not seen credit crunches occurring with respect to the housing finance system, which is good.

We would not say that the program will not be taken up as we go forward, but, given the pace we have been operating at, we will probably want to slow it down a bit, given the needs of lenders at this time.

Senator Di Nino: This is simply an opinion, and you may not want to respond. The institutions seem to be in better shape than we thought they were and likely will be able to continue to provide financing to Canadian businesses and individuals. Would you agree with that?

Ms. Kinsley: I would agree.

Senator Di Nino: Do you think that the entire \$125 billion will be taken up?

Ms. Kinsley: To be honest, we do not know. We will continue to monitor this with our colleagues in the Department of Finance. Our authorities are up to \$125 billion. Clearly, as we monitor these auctions, if we think collectively that there is no continuing need, we would stop at that point.

Senator Di Nino: We should send our congratulations to the entire financial institution but to Mr. Tremblay and you at CMHC, thank you for sticking to the standards that we are well-known for in the world.

The Chair: Senator Di Nino raises an issue. You said that you have your own securitization, whereby you issue securities, such as a bond backed by mortgages. Is that correct?

Ms. Kinsley: Yes, that is correct.

The Chair: What do you do with the revenue derived from the sale of these bonds?

Ms. Kinsley: It is almost identical to the Insured Mortgage Purchase Program. We sell the bonds internationally to global investors. We take the money raised through the sale of these bonds and pass it back to the lenders in terms of the purchase of the mortgages. If you look at the Canada Mortgage Bond Program and the Insured Mortgage Purchase Program, they are identical except

Le sénateur Di Nino : Je crois comprendre qu'aux trois processus d'adjudication qui ont eu lieu, les institutions ont offert moins de produits que ce qui avait été prévu. Est-ce vrai?

Mme Kinsley : Oui, mais il y a eu plus que trois processus d'adjudication. Nous en organisons chaque mois. Je crois qu'il y a eu environ 10 opérations d'adjudication. Mais vous avez tout à fait raison : les deux dernières fois, nous aurions pu acheter davantage que ce qui était offert. Une autre opération d'adjudication se déroule ce matin. D'après ce que nous ont dit les institutions financières, elles ont tiré parti des opérations d'adjudication qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. Parallèlement, nous gérons aussi des programmes de titrisation correspondant aux obligations hypothécaires du Canada et aux titres hypothécaires, et dont les institutions financières ont su tirer profit. À l'heure actuelle, il y a considérablement de liquidités dans le système. Nous n'avons pas constaté de resserrement du crédit par rapport au système de financement résidentiel, ce qui est bien.

Je ne dirais pas que la participation n'augmentera pas avec le temps, mais compte tenu de notre rythme actuel, nous voudrions probablement le ralentir un peu, vu les besoins des prêteurs en ce moment.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais ici donner mon opinion, et je ne m'attends pas nécessairement à une réponse de votre part. La situation des institutions semble être meilleure que nous le pensions et elles seront probablement capables de continuer à fournir du financement aux entreprises canadiennes et aux particuliers. Êtes-vous d'accord?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Di Nino : Croyez-vous que le budget total de 125 milliards de dollars sera entièrement utilisé?

Mme Kinsley : À vrai dire, nous ne le savons pas. Nous continuons à suivre la situation avec nos collègues du ministère des Finances. Nous disposons d'au plus 125 milliards de dollars. Nous continuons à surveiller les processus d'adjudication, et si nous arrivons collectivement à la conclusion que ça ne répond plus à un besoin, nous mettrons un terme au programme.

Le sénateur Di Nino : Nous devrions féliciter l'ensemble des institutions financières. Nous devrions surtout remercier M. Tremblay et vous, à la SCHL, pour votre engagement envers des normes qui font notre renommée partout dans le monde.

Le président : Le sénateur Di Nino soulève une question. Vous dites que vous menez des opérations de titrisation, c'est-à-dire que vous émettez des titres tels que des obligations appuyées par des hypothèques. Est-ce exact?

Mme Kinsley : Oui, c'est exact.

Le président : Que faites-vous des revenus tirés de la vente de ces obligations?

Mme Kinsley : Nous faisons presque la même chose qu'avec le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. Nous vendons les obligations à des investisseurs de partout dans le monde. Nous prenons les revenus tirés de cette vente et nous en faisons profiter les prêteurs en achetant des hypothèques. Si vous comparez le programme Obligations hypothécaires du Canada et le

that in the Insured Mortgage Purchase Program, CMHC becomes the investor. In the Canada Mortgage Bond Program, the investors are third-party investors around the world.

The Chair: Are the mortgages that you use to back these up the same?

Ms. Kinsley: They are exactly the same.

The Chair: Are the mortgages that you are buying on the mortgage investment program?

Ms. Kinsley: They are exactly the same. They are insured mortgages on the marketplace.

The Chair: Does this net out at the end? In terms of the money that you gather from selling your bonds and the amount that you are investing, is your plan to try to net that out?

Ms. Kinsley: Yes. In fact, we would be best described as a facilitator. We are an aggregator of mortgages from financial institutions, and we are a vehicle through which those institutions can sell those mortgages to third-party investors. Therefore, the money we collect, we in turn use to put back into the system through the lenders.

The Chair: For that, do you use the Consolidated Revenue Fund as a bank account?

Ms. Kinsley: In the case of Canada Mortgage Bonds, no, we do not. We raise that money through the sale of the bonds to third-party investors in the private capital markets. That money is raised in that fashion, and that money is then used to purchase the mortgages. It is only in the Insured Mortgage Purchase Program, where we are the investors, that we are accessing government funds.

The Chair: Thank you. It is becoming a little clearer, and I appreciate your patience on this particular matter.

Senator Gerstein: Ms. Kinsley, an honourable colleague characterized the \$53 billion of mortgages that you have purchased as potentially being a bailout by Canadian taxpayers. Would you agree with that?

Ms. Kinsley: As I mentioned, these are insured mortgages guaranteed by the Government of Canada, with a good portion of them being ours.

Senator Gerstein: I think she was referring to the third that are not.

Ms. Kinsley: Again, those are insured by the Government of Canada, as well.

Senator Gerstein: Therefore, you would not agree that they were characterized as a bailout.

Ms. Kinsley: They are high-quality loans.

The Chair: I will propose that Senator Mitchell, who is not here, loses his turn because he is not at his desk at the appropriate time.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, vous verrez qu'ils sont identiques à une exception près : dans le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, la SCHL est l'investisseur, tandis que dans le programme Obligations hypothécaires du Canada, les investisseurs sont des tierces parties qui viennent de partout dans le monde.

Le président : Est-ce que les hypothèques que vous utilisez pour les appuyer sont les mêmes?

Mme Kinsley : Ce sont exactement les mêmes.

Le président : Est-ce que ce sont les hypothèques que vous achetez dans le cadre du programme d'investissement hypothécaire?

Mme Kinsley : Ce sont exactement les mêmes. Ce sont des hypothèques assurées qu'on trouve sur le marché.

Le président : Au bout du compte, est-ce que tout ça s'équivalait? Vous attendez-vous à ce que le produit de la vente de vos obligations et vos investissements arrivent « kif-kif »?

Mme Kinsley : Oui. En fait, on pourrait nous décrire comme des facilitateurs. Nous regroupons les hypothèques qui proviennent des institutions financières, et celles-ci ont recours à nous pour pouvoir vendre ces hypothèques à des tierces parties. Par conséquent, l'argent que nous amassons, nous le retournons dans le système en passant par les prêteurs.

Le président : Utilisez-vous le Trésor comme compte de banque pour ces transactions?

Mme Kinsley : Pour les obligations hypothécaires du Canada, non. Nous amassons cette somme en vendant des obligations à des tiers dans les marchés de capitaux privés. Nous accumulons l'argent de cette façon, et il est ensuite utilisé pour acheter des hypothèques. Nous n'utilisons l'argent du gouvernement que dans le cas du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, où nous sommes nous-mêmes les investisseurs.

Le président : Merci pour vos éclaircissements et pour votre patience à ce sujet.

Le sénateur Gerstein : Madame Kinsley, un sénateur a dit que votre achat d'hypothèques pour une valeur de 53 milliards ressemblait drôlement à un plan de sauvetage payé par les contribuables canadiens. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Mme Kinsley : Comme je l'ai dit, ce sont des hypothèques garanties par le gouvernement du Canada, et elles nous appartiennent en grande partie.

Le sénateur Gerstein : Je crois qu'elle voulait parler du tiers qui ne vous appartenait pas.

Mme Kinsley : Ces hypothèques sont également assurées par le gouvernement du Canada.

Le sénateur Gerstein : Par conséquent, vous ne seriez pas d'accord pour qualifier cet achat d'opération de sauvetage.

Mme Kinsley : Ce sont des prêts de grande qualité.

Le président : Je propose que le sénateur Mitchell, qui n'est pas ici, perde son tour parce qu'il n'est pas à son bureau au moment approprié.

Seeing no other questions and seeing that our time is now overextended, I thank you, Ms. Kinsley and Mr. Tremblay, for having been here today. On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, this has been very helpful. You have undertaken to find for us some information and breakdowns. We look forward to receiving that information as soon as you can so that we can draw it together.

We will be dealing with Supplementary Estimates (A) in the not-too-distant future, but we have two supply bills to deal with before that.

As you can see, this committee is quite active in the realm of much what we have been talking about today. We look forward to the opportunity to talk with you again. Maybe we will attend one of these auctions sometime to see how it works.

This meeting is now adjourned. We will meet tomorrow evening at our normal time.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 25, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:34 p.m. to examine the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with Employment Insurance; and to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is another meeting of the Senate National Finance Committee, and we are dealing with Bill C-10 as well as the Main Estimates, so you can ask our witnesses questions in relation to the two of these items.

[*Translation*]

On March 5, the Senate sent us Bill C-10, the Budget Implementation Act 2009-2010. After holding intensive hearings with the minister and officials from a number of departments, the committee passed the bill without amendment and reported back to the Senate on March 12.

The bill received royal assent that same day.

[*English*]

Despite this rapid consideration of Bill C-10, many questions remain concerning the impact of the provisions in Bill C-10. Consequently, in adopting the bill, the Senate also asked a

Puisque nous n'avons pas d'autres questions et que le temps est écoulé depuis longtemps, je vous remercie, madame Kinsley et monsieur Tremblay, d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales apprécie votre aide. Vous nous avez promis de trouver pour nous certains renseignements et détails. Nous espérons recevoir cette information le plus tôt possible pour que nous puissions l'étudier ensemble.

Nous traiterons dans un avenir rapproché du Budget supplémentaire des dépenses (A), mais auparavant, nous devons traiter de deux projets de loi de crédits.

Comme vous pouvez le constater, ce comité est très actif dans le domaine dont nous avons parlé aujourd'hui. Nous espérons avoir la chance de nous entretenir avec vous de nouveau. Peut-être assisterons-nous à l'un de ces processus d'adjudication un de ces jours pour voir comment le tout fonctionne.

Nous nous réunirons demain soir à l'heure habituelle. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 25 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 34 pour examiner les éléments suivants au projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009 : les parties 1 à 6, les parties 8 à 10 et les parties 13 à 15, particulièrement celles qui ont trait à l'assurance-emploi et pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, voici une autre réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Nous nous pencherons sur le projet de loi C-10 ainsi que sur le Budget principal des dépenses. Vous pourrez donc poser à nos témoins vos questions relatives à ces deux éléments.

[*Français*]

Le 5 mars, le Sénat nous a renvoyé le projet de loi C-10, la Loi d'exécution du budget de 2009-2010. Après des séances intensives avec le ministre et des fonctionnaires des nombreux ministères, le comité a adopté le projet de loi sans amendement et a fait son rapport au Sénat le 12 mars.

Le projet de loi a reçu la sanction royale la même journée.

[*Traduction*]

Malgré cet examen rapide du projet de loi C-10, beaucoup de questions subsistent quant aux répercussions des dispositions du projet de loi C-10. Par conséquent, en adoptant le projet de loi, le

number of its committees to continue to study the provisions of this act and to make any recommendations that the committees may have before June 11, 2009.

Part 7, which deals with the Navigable Waters Protection Act, has been referred to the Energy Committee; Part 11, which deals with the Public Sector Equitable Compensation Act, has been referred to the Human Rights Committee; and Part 12, which deals with the Competition Act, has been referred to the Senate Banking Committee. This National Finance Committee has been asked to consider all other elements of Bill C-10 with a particular emphasis on the elements concerning Employment Insurance. We are conducting this study concurrently with our consideration of the Main Estimates 2009-10 with a focus on those aspects dealing with Employment Insurance.

We are pleased to welcome from Finance Canada Mr. Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/Employment/Learning. Mr. Hodgson is joined by Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch of Human Resources and Skills Development Canada.

[Translation]

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch, Human Resources and Skills Development Canada: Mr. Chair, I thank you for your invitation. My name is Louis Beauséjour, and I am the Director General for Employment Insurance Policy at Human Resources and Skills Development Canada. Before I begin, I would like to introduce you to Mark Hodgson, who works for the Social Policy Division of the Department of Finance.

As you know, I am here to discuss the elements of the budget and Budget Implementation Act relating to the EI program. While I am not in a position to comment on the policy decisions around these measures, I will do my best to provide information on the nature of the measures and how they will provide assistance to Canadians during these hard economic times.

As I am sure you heard from Minister Flaherty, the government's economic action plan, in Budget 2009, announced the Canada Skills and Transition Strategy, which targets those workers impacted by the economic downturn. More specifically, the Canada Skills and Transition Strategy provides \$8.3 billion in various initiatives to help Canadians. The strategy aims to assist Canadians through a three-pronged approach: enhancements to the EI program designed to address short-term challenges, providing Canadian workers with the necessary training to equip them for the longer term, and keeping employment insurance premium rates frozen.

Sénat a également demandé à un certain nombre de ses comités de continuer à étudier les dispositions de cette loi et de présenter toute recommandation qu'ils auraient à formuler avant le 11 juin 2009.

La partie 7, qui porte sur la Loi sur la protection des eaux navigables, a été confiée au Comité de l'énergie; la partie 11, qui porte sur la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, a été confiée au Comité des droits de la personne; et la partie 12, qui porte sur la Loi sur la concurrence, a été confiée au Comité des banques du Sénat. On a demandé à ce comité des finances nationales d'examiner tous les autres éléments au projet de loi C-10, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi. Nous effectuons cette étude en même temps que nous examinons le Budget principal des dépenses de 2009-2010, en mettant l'accent sur les aspects qui ont trait à l'assurance-emploi.

Nous sommes heureux de recevoir aujourd'hui M. Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marché du travail, emploi et apprentissage, du ministère des Finances Canada. M. Hodgson est accompagné de M. Louis Beauséjour, directeur général, Politiques de l'assurance-emploi, Compétence et emploi de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

[Français]

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi, Compétences et emploi, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Monsieur le président, je vous remercie de votre invitation. Je m'appelle Louis Beauséjour, je suis directeur général de la Division des politiques d'assurance-emploi au ministère des Ressources humaines et développement des compétences. Avant de commencer, j'aimerais vous présenter Mark Hodgson, qui travaille à la division de la Politique sociale au ministère des Finances Canada.

Je suis ici pour discuter des éléments du budget et de la Loi d'exécution du budget relative au régime d'assurance-emploi. Bien que je ne sois pas en mesure de commenter les décisions stratégiques qui entourent ces mesures, je ferai de mon mieux pour fournir de l'information sur la nature des mesures et la façon dont elles aideront les Canadiens pendant cette période économique difficile.

Comme vous l'avez sans doute entendu du ministre Flaherty, le plan d'action économique du gouvernement a annoncé, dans son budget de 2009, la Stratégie en matière de compétence et de transition qui cible les travailleurs affectés par le ralentissement économique. Plus particulièrement, la Stratégie en matière de compétence et de transition procure 8,3 milliards de dollars à diverses initiatives pour aider les Canadiens, par le biais d'une approche à trois volets : des améliorations au régime d'assurance-emploi conçues pour traiter des défis à court terme, fournir aux travailleurs canadiens la formation nécessaire qui leur servira à plus long terme, et continuer de geler les taux de cotisation de l'assurance-emploi.

[English]

The strategy aims to assist Canadians through a three-pronged approach that includes strengthening benefits for Canadian workers, enhancing the availability of training and keeping Employment Insurance premium rates frozen.

As you know, particularly during an economic downturn, EI is the first line of defence — an insurance system for the loss of employment income where access is determined by individual work patterns of contributors.

[Translation]

Currently, the EI program divides the country into regions based on their similar labour market conditions. As the unemployment rate increases in a given region, the number of insured hours required to access the EI program is reduced and the duration of benefits is increased. These requirements are adjusted on a monthly basis to reflect the latest regional unemployment rates. This allows for a certain measure of automatic stabilization and responsiveness to the local job market.

However, given the current economic downturn, the government decided to do more in terms of income support.

Through the Budget Implementation Act, the government has implemented a measure to temporarily provide nationally the advantages of an extra five weeks of EI benefits previously offered as part of a pilot project in specific regions with high unemployment.

In addition, the maximum duration of benefits available under the EI program in areas of high unemployment has been increased from 45 to 50 weeks.

[English]

One part of Canada's Economic Action Plan is aimed at strengthening benefits for Canadian workers. Other improvements to the EI program include providing an estimated \$500 million over two years to extend income benefits for long-tenured workers participating in longer-term training. Another improvement allows earlier access to EI regular income benefit for eligible individuals investing in their own training using all or part of their severance package.

[Translation]

In order to improve the benefits for Canadian workers, we intend to extend the duration of work-sharing agreements to a maximum of 52 weeks for the next 2 years, and increase access to the work-sharing program through greater flexibility in the

[Traduction]

La stratégie vise à aider les Canadiens par le biais d'une approche à trois volets qui comprend l'amélioration des prestations pour les travailleurs canadiens, un accès accru à la formation et le maintien du gel des taux de cotisation de l'assurance-emploi.

Comme vous le savez, particulièrement en période de ralentissement économique, l'assurance-emploi est le premier moyen de défense : un système d'assurance pour la perte du revenu d'emploi où l'accès est déterminé par les régimes de travail individuels des prestataires.

[Français]

Présentement, le régime d'assurance-emploi divise le pays en régions selon leurs conditions semblables de marché du travail. À mesure que le taux de chômage augmente dans une région donnée, le nombre d'heures d'emploi assurées requis pour être admissible au régime d'assurance-emploi est réduit et la durée des prestations augmente. Ces critères d'admissibilité sont ajustés chaque mois afin de refléter les récents taux de chômage régionaux. Ces ajustements permettent un certain niveau de stabilisation et de réponse automatique au marché du travail local.

Cependant, étant donné le ralentissement économique actuel, le gouvernement a pris la décision de faire plus en ce qui concerne le soutien du revenu.

Par le biais de la Loi d'exécution du budget, le gouvernement a mis en place une mesure pour fournir de façon temporaire et à l'échelle nationale cinq semaines additionnelles de prestation d'assurance-emploi, qui était précédemment offertes dans le cadre d'un projet pilote dans des régions spécifiques avec des taux de chômage élevés.

De plus, la durée maximale de prestations offertes par le régime d'assurance-emploi dans les régions de taux de chômage élevé a été augmentée de 45 à 50 semaines.

[Traduction]

Une partie du Plan d'action économique du Canada vise à améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens. Parmi les autres améliorations au programme de l'assurance-emploi, on retrouve notamment le versement d'un montant estimé à 500 millions de dollars sur une période de deux ans pour permettre de prolonger la période de prestations de revenus pour les travailleurs de longue date qui participent à une formation à plus long terme. Une autre de ces améliorations permet un accès hâtif aux prestations régulières d'assurance-emploi aux personnes admissibles qui investissent dans leur propre formation en utilisant la totalité ou une partie de leur indemnité de départ.

[Français]

Dans le but d'améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens nous prévoyons prolonger la durée des accords de travail partagé à un maximum de 52 semaines pour les deux prochaines années, et favoriser l'accès au programme Travail partagé en offrant

qualifying criteria, so more Canadians can continue working while companies experience a temporary slowdown and recover. This measure is estimated to cost \$200 million.

A third measure will be to establish an expert panel to consult Canadians on how to best provide maternity and parental benefits for the self-employed.

The Canada Skills and Transition Strategy also seeks to enhance the availability of training for Canadian workers through increased funding of \$1 billion over two years for training delivered by provinces and territories, and through labour market development agreements, funded by the EI program.

[English]

There are also a number of initiatives outside of the EI program such as a new Strategic Training and Transition Fund, and there are additional investments for the Targeted Initiative for Older Workers and support for Aboriginal skills development and training.

[Translation]

The Budget Implementation Act also included the government's decision to freeze the EI premium rate for 2010 at \$1.73 per \$100 of insurable earnings — the same rate as 2009 and its lowest level since 1982 — which amounts to a projected \$4.5 billion in stimulus relative to break-even rates.

[English]

The Canada employment insurance financing board will set premium rates on a break-even basis beginning in 2011.

[Translation]

In order to deliver on the Budget 2009 commitments, we are guided by the following four key principles:

Timeliness: as the majority of these measures are temporary, i.e., for two years, we are building on existing mechanisms to get the money flowing quickly.

[English]

These initiatives are targeted to those workers most impacted by the economic downturn, such as a person who has worked in an industry for a long time who may need skill upgrading. Other workers might require support to transition into new employment or others may be lower-skilled workers with limited labour market attachments.

plus de flexibilité dans les critères d'admissibilité afin que plus de Canadiens puissent continuer de travailler pendant que les firmes traversent un ralentissement temporaire et se rétablissent. Le coût de cette mesure est estimé à 200 millions de dollars.

Une troisième mesure sera d'établir un comité d'experts pour consulter les Canadiens et les Canadiennes sur la façon de mieux fournir des prestations de maternité et parentales aux travailleurs autonomes.

La Stratégie en matière de compétences et de transition cherche aussi à améliorer la disponibilité de la formation pour les travailleurs canadiens par différents outils dont l'augmentation d'un milliard de dollars sur deux ans du financement pour la formation offerte par les provinces et les territoires, et par le biais des ententes sur le développement du marché du travail, financé à même les fonds d'assurance-emploi.

[Traduction]

Il existe également un certain nombre d'initiatives, autres que le régime de l'assurance-emploi, notamment un nouveau Fonds de transition et de formation stratégique, des investissements additionnels pour l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et du soutien pour le développement des compétences et la formation des Autochtones.

[Français]

La Loi d'exécution du budget inclut également la décision du gouvernement de geler les taux de cotisation d'assurance-emploi pour 2010 à 1,73 \$ par 100 \$ de revenu assurable, c'est-à-dire le même taux qu'en 2009 et aussi le plus faible depuis 1982. Ceci représente un stimulus de 4,5 milliards de dollars relativement aux taux qui équilibrent les revenus et les coûts du régime.

[Traduction]

L'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada établira les taux de cotisation sur une base équilibrée à partir de 2011.

[Français]

Afin de livrer les engagements du budget en 2009, nous sommes guidés par quatre principes clés qui sont les suivants :

Le premier est un principe d'opportunité : puisque la majorité de ces mesures sont temporaires pour deux ans, nous nous servons des mécanismes existants pour que les fonds soient injectés rapidement.

[Traduction]

Ces initiatives visent les travailleurs qui sont les plus affectés par le ralentissement économique comme les personnes qui ont travaillé dans une industrie pendant longtemps et qui peuvent avoir besoin d'améliorer leurs compétences. Certains travailleurs peuvent avoir besoin de soutien pour faire la transition vers un nouvel emploi, et d'autres peuvent être peu spécialisés et avoir une participation limitée au marché du travail.

[Translation]

Temporary implementation: the majority of Budget 2009 commitments are time-limited and build on existing initiatives, both federal and provincial/territorial. Provinces and territories design and deliver many labour market programs, and we will work with them to ensure that the investments flow to Canadians quickly.

Finally, smart risk management: we fully recognize the importance of effective reporting and accountability. This will involve regular ongoing monitoring of progress and outcomes, and we will align our program reporting with the government-wide reporting plans.

[English]

While several of the measures I have outlined for you today have already been implemented through the Budget Implementation Act, work continues toward putting in place the remaining initiatives as quickly as possible, most likely before the end of the spring.

[Translation]

In conclusion, I hope this summary of the key EI elements of the Canada Skills and Transition Strategy gives you an overview of the EI enhancements being implemented to provide the support needed to Canadian workers during the economic downturn.

We would be happy to take any questions committee members may have on the EI-related measures implemented through the Budget Implementation Act.

The Chair: Thank you, Mr. Beauséjour. Mr. Hodgson, do you have any comments before we move to our round of questions?

[English]

I have a list of senators who would like to make comments or ask questions. If the senator makes a comment, we encourage you to comment on the comments as well. That makes it helpful for all of us.

Could you tell us, first of all, so that we are all looking at the right book here, where is the budget to administer the Employment Insurance regime? Where do we find that in the Main Estimates?

Mr. Beauséjour: In the Main Estimates?

The Chair: Well, it may not be there. Maybe it is statutory. We understand that there is an Employment Insurance regime run in Canada by public servants who must be paid. We authorize payments here, and we would like to know where it is hidden in all of this documentation.

Mr. Beauséjour: Any expenditure related to an implementing instrument will not be part of the part that is voted. It is a statutory program.

[Français]

Une mise en œuvre temporaire : la majorité des engagements pris dans le cadre du Budget de 2009 sont limités dans le temps et s'appuient sur des initiatives fédérales, provinciales ou territoriales déjà en place. Les gouvernements provinciaux et territoriaux conçoivent et administrent plusieurs programmes pour le marché du travail. Nous travaillerons de concert avec eux pour que les investissements fédéraux parviennent rapidement aux Canadiens.

Enfin, une gestion du risque calculé : nous sommes pleinement conscients de l'importance d'une imputabilité et d'une reddition de comptes efficaces. Nous ferons rapport au sujet de ces programmes dans le cadre de la reddition générale du gouvernement du Canada.

[Traduction]

Bien que plusieurs des mesures dont j'ai parlé aujourd'hui aient déjà été mises en œuvre par le biais de la Loi d'exécution du budget, le travail continue pour mettre en place le reste des initiatives aussi rapidement que possible, très probablement avant la fin du printemps.

[Français]

Pour conclure, j'espère que ce résumé des éléments clés sur l'assurance-emploi et de la Stratégie en matière de compétence et de transition vous a donné un aperçu des améliorations à l'assurance-emploi mises en œuvre pour fournir le soutien nécessaire aux travailleurs canadiens pendant le ralentissement économique.

Il nous fera plaisir de répondre aux questions que les membres du comité peuvent avoir sur les mesures relatives à l'assurance-emploi mises en œuvre par le biais de la Loi d'exécution du budget.

Le président : Monsieur Beauséjour, je vous remercie. Monsieur Hodgson, avez-vous des commentaires avant de passer à la période de questions?

[Traduction]

J'ai une liste de sénateurs qui souhaiteraient faire des commentaires ou poser des questions. Si le sénateur fait un commentaire, nous vous encourageons à le commenter. C'est utile pour nous tous.

Pourriez-vous d'abord nous dire, afin que nous cherchions dans le bon livre, où se trouve le budget de l'administration du régime de l'assurance-emploi? Où se trouve-t-il dans le Budget principal des dépenses?

M. Beauséjour : Dans le Budget principal des dépenses?

Le président : Bien, il n'y est peut-être pas. C'est peut-être un poste législatif. Nous comprenons qu'il existe au Canada un régime d'assurance-emploi dirigé par des fonctionnaires qui doivent être payés. Nous autorisons ici les paiements, et nous aimerions savoir où il se trouve dans toute cette documentation.

M. Beauséjour : Les dépenses liées à un instrument de mise en œuvre ne sont pas incluses dans la portion qui fait l'objet du vote. C'est un programme législatif.

I have not seen the Main Estimates recently for EI. I was not planning to talk about the Main Estimates. If I remember, sometimes it is put in the Main Estimates as information, but I am not sure exactly what information it is in this year on EI.

Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/ Employment/Learning, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: I have no familiarity with the Main Estimates; I am afraid.

The Chair: Are you telling this committee that, under Human Resources and Skills Development, the operating expenditures includes no expenditures for anyone involved in the Employment Insurance regime?

Mr. Hodgson: The operating expenditures for the Employment Insurance program are charged to the EI account. They are a statutory expenditure.

The Chair: Thank you. You obviously do not have it with you, but could you provide for us the costs of administering the EI account under that statutory authority?

Mr. Hodgson: I do not have the precise number in front of me, but going by my memory, it runs approximately \$1.5 billion per year.

The Chair: Has that increased or decreased significantly over the past two or three years?

Mr. Hodgson: It has remained within \$20 million to \$30 million of that figure for the last several years.

The Chair: Could you provide us with the precise figures?

Mr. Hodgson: Certainly, I will.

The Chair: Provide them to our clerk, and then we will circulate that information to all our members. That gives us a place to start.

Mr. Beauséjour: They are part of the public accounts. That is where I saw these numbers in the past.

The Chair: Yes; we used to like to look at them in the front, and public accounts was what was spent a year and a half afterwards. We tend to focus on the front-end, projected estimates of expenditures.

Mr. Hodgson: Certainly, we will provide that information.

Senator Nancy Ruth: Welcome. This morning on CBC's "The Current," Anna Maria Tremonti reminded us that in 1976, 84 per cent of Canadians received EI and last year only 43 per cent received got EI. I am always surprised when officials say Canadians who need it most will have access to it because, in my opinion, there are many people missing who are not eligible for EI.

Je n'ai pas consulté dernièrement le Budget principal des dépenses pour des questions liées à l'assurance-emploi. Je n'avais pas prévu parler du Budget principal des dépenses. Si je me souviens bien, on les retrouve parfois à titre d'information dans le Budget principal des dépenses, mais je ne sais pas exactement quelle information est présentée cette année sur l'assurance-emploi.

Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marché du travail, emploi et apprentissage, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : J'ai bien peur de ne pas avoir une bonne connaissance du Budget principal des dépenses.

Le président : Êtes-vous en train de nous dire que les dépenses d'exploitation de Ressources et Développement des compétences Canada ne comprennent pas les dépenses pour les personnes impliquées dans le régime de l'assurance-emploi?

M. Hodgson : Les dépenses d'exploitation du programme d'assurance-emploi sont portées au compte de l'assurance-emploi. Elles sont des dépenses législatives.

Le président : Merci. Il est clair que vous ne les avez pas en main, mais pourriez-vous nous donner les coûts d'administration du compte de l'assurance-emploi aux termes de ce pouvoir législatif?

M. Hodgson : Je n'ai pas le chiffre exact devant moi, mais si ma mémoire est bonne, il se situe à environ 1,5 milliard de dollars par année.

Le président : Au cours des deux ou trois dernières années, ce chiffre a-t-il connu une augmentation ou une diminution importante?

M. Hodgson : Au cours des dernières années, il a oscillé d'environ 20 à 30 millions de dollars.

Le président : Pourriez-vous nous donner les chiffres précis?

M. Hodgson : Tout à fait. Je le ferai.

Le président : Donnez-les à notre greffier, puis nous distribuerons cette information à tous nos membres. Cela nous donnera un point de départ.

M. Beauséjour : Ils se trouvent dans les comptes publics. C'est à cet endroit que j'ai vu ces chiffres par le passé.

Le président : Oui. Nous aimons les avoir en main dès le départ et voir ensuite dans les comptes publics, ce qui avait été dépensé un an et demi plus tard. Nous aimons bien examiner les prévisions en matière de dépenses au préalable.

M. Hodgson : Tout à fait. Nous vous fournirons cette information.

Le sénateur Nancy Ruth : Bonjour. Ce matin, à l'émission « The Current », diffusée à la CBC, Anna Maria Tremonti nous a rappelé qu'en 1976, 84 p. 100 des Canadiens ont reçu des prestations d'assurance-emploi alors que l'an passé, seulement 43 p. 100 en ont reçues. Je suis toujours étonnée lorsque les responsables disent que les Canadiens qui en ont le plus besoin auront accès à ces prestations parce que, à mon avis, il y a de nombreuses personnes dans le besoin qui ne sont pas admissibles aux prestations de l'assurance-emploi.

Apart from that, I am interested in the modeling you used to develop the plan for the five weeks for the extra training.

When you were doing your modeling and looking at how you would top up EI or make it easier for Canadians to access it, did you look at changing the number of hours that were required to get it? I am aware that in Canada, in different places of Canada, you need a different number of hours.

Given that the downturn in the economy is across the whole country, did you ever look at a number like 360 hours as a uniform basis on which people would be eligible for EI?

Mr. Beauséjour: Different options have been looked at as part of the budget development.

I do not remember looking at that specific option, but many different options were looked at to analyze the potential impact of a change to the EI program.

Senator Nancy Ruth: Can you tell me why the number of hours was not changed?

Mr. Hodgson: I am afraid we could not comment on the basis for political decisions for what might or might not have been considered. We can provide factual information about the decisions that were presented in the budget.

Senator Nancy Ruth: It was hinted on the CBC this morning that the \$2 billion in the EI fund that was set aside in the last budget into a separate corporation, might already have been spent, given the huge demands on EI. Could you confirm that or tell us what has happened to it? How are you paying for the inordinate number of people who are unemployed right now?

Mr. Hodgson: Because the EI program is a statutory program, it costs whatever it costs, and benefits are paid to everyone who qualifies to the maximum of their entitlement if they need it.

The \$2 billion that you are referring to from last year's budget was in the Budget Implementation Act giving the Minister of Finance the authority to transfer that amount to the bank account of the Canada employment insurance financing board, which will be the new body that will be responsible for setting premium rates beginning with the year 2011.

The board is not in existence yet, so there is no bank account to transfer the funds to, but there is the authority for the Minister of Finance to make that transfer.

Senator Nancy Ruth: Will those funds be drawn on to pay the demand on the EI system?

Cela mis à part, je suis intéressée par le modèle que vous avez utilisé pour élaborer le plan de cinq semaines pour la formation supplémentaire.

Lorsque vous avez élaboré votre modèle et que vous avez examiné de quelle manière vous pourriez accroître les prestations d'assurance-emploi ou en rendre l'accès plus facile aux Canadiens, avez-vous pensé à changer le nombre d'heures exigées pour être admissible? Je sais qu'au Canada différents nombres d'heures sont exigés selon les régions.

Compte tenu du ralentissement économique observé dans l'ensemble du pays, avez-vous considéré la possibilité d'uniformiser à 360 le nombre d'heures exigées pour être admissible aux prestations de l'assurance-emploi?

M. Beauséjour : Nous avons examiné différentes options dans le cadre de l'élaboration du budget.

Je ne me rappelle pas avoir examiné cette option en particulier, mais nous nous sommes penchés sur différentes options afin d'analyser les répercussions potentielles d'une modification au programme de l'assurance-emploi.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous me dire pourquoi le nombre d'heures n'a pas été changé?

M. Hodgson : J'ai bien peur que nous ne puissions faire de commentaires sur le fondement des décisions politiques et sur ce qui a été pris en considération. Nous pouvons vous donner de l'information factuelle sur les décisions qui ont été présentées dans le budget.

Le sénateur Nancy Ruth : On a laissé entendre ce matin à la CBC que le fonds de 2 milliards de dollars de l'assurance-emploi qui a été mis de côté dans une corporation distincte dans le cadre du dernier budget aurait peut-être déjà été dépensé étant donné le nombre très élevé de demandes faites à l'assurance-emploi. Pouvez-vous confirmer cette hypothèse ou nous dire ce qui est arrivé avec cet argent? Comment faites-vous pour verser des prestations au nombre anormalement élevé de personnes qui sont actuellement au chômage?

M. Hodgson : Puisque le programme de l'assurance-emploi est un programme législatif, il en coûte ce qu'il en coûte, et les prestations sont versées à toute personne admissible et ce, jusqu'à concurrence du maximum auquel elles ont droit si elles en ont besoin.

Les 2 milliards de dollars du budget de l'an dernier auxquels vous faites référence se trouvaient dans la Loi d'exécution du budget qui donne au ministre des Finances l'autorité de transférer cette somme au compte bancaire de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, qui sera le nouvel organisme responsable de l'établissement des taux de cotisation à compter de 2011.

Cet office n'existe pas encore, donc il n'y a pas de compte bancaire auquel verser les fonds, mais le ministre des Finances a l'autorité d'effectuer ce transfert.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que ces fonds serviront à couvrir les prestations que le régime d'assurance-emploi devra verser?

Mr. Hodgson: The board will not be in place.

Senator Nancy Ruth: If the funds have not been transferred, where are they?

Mr. Hodgson: It is an authority to transfer the money when there is an entity to transfer it to. Since the government has frozen the premium rate for 2010, the board will not be required to set the rate until the fall of 2010 for the year 2011.

Senator Nancy Ruth: You have not said that the \$2 billion could or could not be spent. You have not said anything about it. Could you give me some idea of where it is and what is happening to it?

Mr. Hodgson: It is waiting to be transferred, in a sense. The authority is to transfer the funds from the Consolidated Revenue Fund, CRF, to the Canada employment insurance financing board bank account.

Senator Nancy Ruth: You are pretty sure that that money will not be drawn upon?

Mr. Hodgson: It cannot be. The authority is to transfer it.

The Chair: I would like to confirm Senator Nancy Ruth's question with respect to the board that has yet to be created to fix the EI rate. You are confirming that the board has not been created, that no individuals have been appointed to a board as of yet?

Mr. Beauséjour: No, not yet. We are in the process of creating that board.

Senator Callbeck: I have questions on wait times, because that is something that has been in the media a lot, and certainly, I have had people mention it to me. There is a 28-day processing period, but there have been many people who have been waiting much longer than 28 days.

It was in the press in Atlantic Canada that of 30,000 people who had applied for EI 8,000 waited over the 28-day period. This insurance means a lot to many of those people. It is a matter of putting food on the table and paying the rent and so on. At what time did you realize there were significant problems with this wait period?

Mr. Beauséjour: Basically the waiting period is monitored on a weekly basis by Service Canada. I am not aware of all their processes because I do not work on the operations side. I do not know exactly when that occurs.

They have targets to have 80 per cent of the claimants receiving their cheque 28 days after the claim is completed. It is important to emphasise that it is the day they complete the claim. We try to have 80 per cent in that time on an annual basis. We know there is an annual, standard peak load in December and January. During these months, we do not meet the target. It is not

M. Hodgson : L'office n'a pas encore été créé.

Le sénateur Nancy Ruth : Si les fonds n'ont pas été transférés, où se trouvent-ils?

M. Hodgson : Il existe une autorisation de transférer les fonds lorsqu'il y a une entité à laquelle les transférer. Puisque le gouvernement a gelé le taux de cotisation pour 2010, l'office n'aura pas à établir le taux pour 2011 avant l'automne 2010.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous n'avez pas dit si ces 2 milliards de dollars ont ou n'ont pas été dépensés. Vous n'en avez pas parlé. Pouvez-vous me donner une idée de l'endroit où se trouve cet argent et ce qui en advient?

M. Hodgson : Cet argent est en voie d'être transféré, si je puis dire. Ce qui est prévu, c'est que les fonds soient transférés du Trésor au compte bancaire de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous êtes certain qu'on n'utilisera pas ces fonds?

M. Hodgson : Ce n'est pas possible. C'est le transfert de l'argent qui a été autorisé.

Le président : J'aimerais revenir sur la question de Mme Ruth à propos du futur office de financement qui fixera le taux de cotisation à l'assurance-emploi. Vous dites bien que l'office en question n'a pas été créé, et que personne n'a encore été nommé au conseil?

M. Beauséjour : Non, ça n'a pas été fait. Nous sommes en train de créer cette organisation.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais vous poser des questions à propos du temps d'attente, parce que c'est un sujet qui revient souvent dans les médias, et aussi parce que des gens m'en ont parlé. La période de traitement est de 28 jours, mais beaucoup de gens attendent plus longtemps.

Selon des reportages diffusés dans la région de l'Atlantique, 8 000 des 30 000 personnes qui ont demandé des prestations d'assurance-emploi ont attendu plus de 28 jours. Ces prestations ont une importance capitale pour bien des gens. Ils en ont besoin pour se nourrir, pour payer leur loyer, et cetera. Quand avez-vous constaté qu'il y avait de sérieux problèmes par rapport au temps d'attente?

M. Beauséjour : En résumé, Service Canada fait un suivi hebdomadaire des périodes d'attente. Je ne connais pas exactement leur façon de procéder parce que je ne suis pas dans le secteur des opérations. Je ne sais pas précisément quand c'est fait.

Leur objectif est que 80 p. 100 des prestataires reçoivent leur chèque 28 jours après avoir demandé des prestations, c'est-à-dire après le jour même où ils ont présenté leur demande. Nous tentons de respecter cet objectif de 80 p. 100 sur une base annuelle. Nous savons que la charge de travail est particulièrement lourde en décembre et janvier, et ce, chaque

necessarily a monthly target but an annual target. As they were going through January and December, they did identify that the workload was much more than they expected.

Senator Callbeck: It was not until January and February that you realized there was a problem.

Mr. Beauséjour: That it could be a problem. That is my understanding. Again, I do not work there, but that is my understanding.

Senator Callbeck: I know Mike Savage, who is the opposition critic for human resources and skills development, wrote the minister about this issue back in December and did not receive a reply until the end of February. He outlined the concern that people were waiting for EI for more than 40 days.

Why did it take the government so long to act? Yesterday, the minister announced that there would be \$60 million spent on hiring more people. This is a serious problem. For people waiting for that cheque, it means an awful lot, yet the wait times are getting longer.

How many people have been hired to help with this problem?

Mr. Beauséjour: I do not have that number.

Senator Callbeck: Could you get that number for the committee?

Mr. Beauséjour: I could ask the department to try and figure that out and get it to you.

Senator Callbeck: I would like to know how many employees have been rehired — because the minister did talk about rehiring some people — or new employees that have been hired to address the backlog. Where have these employees been assigned to in terms of regions? How many thousands of claims are being delayed and in what province are most of the delays occurring?

Mr. Beauséjour: It is important to understand that claims are not necessarily treated in the region where they are initiated. Many claims are initiated in Ontario where we saw a large peak in unemployment. Many of these claims are being processed in Quebec or in the eastern provinces. We allocate the workload between the provinces because much is done electronically, and the workload can move from one province to another. The issue about where the increase in the workload is and where the individual is working is not directly related. That is information we can try to figure out, and we can get the information on where the individuals are located.

Senator Callbeck: How long will it be before the employees are trained and working on these claims?

année. Pendant ces deux mois, nous ne pouvons pas atteindre l'objectif. Ce n'est pas un objectif mensuel, à vrai dire, mais un objectif annuel. Toujours est-il qu'en décembre et janvier, le personnel s'est aperçu que la charge de travail dépassait grandement ce qui était attendu.

Le sénateur Callbeck : Ce n'est qu'en janvier et en février que vous vous êtes aperçus qu'il y avait un problème.

M. Beauséjour : C'est-à-dire qu'il pourrait y avoir un problème. C'est ce que j'ai compris. Comme je l'ai dit, je ne travaille pas dans le secteur opérationnel, mais c'est ce que j'ai compris.

Le sénateur Callbeck : Je sais que Mike Savage, le critique de l'opposition en matière de ressources humaines et de développement des compétences, a écrit à la ministre à ce sujet en décembre. Il n'a pas eu de réponse avant la fin de février. Dans sa lettre, il a souligné que des gens attendaient plus de 40 jours pour recevoir leurs prestations d'assurance-emploi.

Pourquoi le gouvernement a-t-il pris tant de temps à réagir? Hier, la ministre a annoncé qu'un montant de 60 millions de dollars était prévu pour accroître l'effectif. Il y a un sérieux problème. Pour les gens qui attendent leur chèque, c'est réellement préoccupant, et pourtant le temps d'attente est de plus en plus long.

Combien de personnes ont été embauchées afin de régler ce problème?

M. Beauséjour : Je n'en connais pas le nombre.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous obtenir cette information pour le comité?

M. Beauséjour : Je pourrais demander aux gens du ministère de compiler ces renseignements et de vous les faire parvenir.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais savoir combien de personnes ont été embauchées et combien ont été réembauchées — puisque la ministre a bien parlé de réembaucher des gens — pour rattraper le retard. Dans quelles régions ces employés travaillent-ils? Combien de milliers de demandes sont en souffrance et dans quelle province le retard est-il le plus important?

M. Beauséjour : Il faut comprendre que les demandes de prestations ne sont pas nécessairement traitées dans la région où elles ont été remplies. De nombreuses demandes proviennent de l'Ontario, où le taux de chômage a atteint des sommets. Beaucoup de ces demandes sont traitées au Québec ou dans les provinces de l'Est. Nous répartissons la charge de travail entre les provinces parce qu'une bonne partie du travail se fait électroniquement, et que la charge de travail peut être déplacée d'une province à l'autre. Il n'y a pas de lien direct entre l'emplacement où on assiste à une augmentation de la charge de travail et le lieu de travail de la personne. On peut essayer de clarifier la situation, et on peut savoir où les personnes sont situées.

Le sénateur Callbeck : Combien de temps faudra-t-il avant que les employés soient formés et qu'ils puissent traiter ces demandes de prestations?

Statistics Canada reported yesterday that there were 1.5 million people unemployed in Canada, which brings the rate to 8.1 per cent. There are 744,000 in receipt of EI. That means that there is roughly another 750,000 who are not getting EI. Could you explain to me why? Who is not getting EI?

Mr. Hodgson: There are two different numbers that are being reported: people who are unemployed who may or may not have paid EI premiums and people who are receiving EI benefits who did pay EI premiums.

For a number of reasons, a person can be counted as unemployed and not paid EI premiums. They may not have worked recently; they may have been self-employed; they may be newly graduated from school. They are looking for work and are counted as unemployed, but they have not paid premiums so they have no entitlement to EI benefits.

Senator Callbeck: Can you tell us the difference in those numbers for the last month or so?

Mr. Beauséjour: The source of information is a Statistics Canada survey. Each month Statistics Canada does a labour force survey, and through that survey, they obtain information about the number of unemployed persons in Canada.

Four times a year, when they deliver the survey, for those individuals that identify themselves as being unemployed they have a special survey for them, and they ask additional questions about whether they collect EI, and if not, why not. That is the source of information. Statistics Canada takes the information from the four surveys and they publish the numbers once a year. They published the last set of numbers last July. We do not have that information on a monthly basis. The most recent information is for 2007. In July 2008, they reported the number for 2007.

The numbers I have show that from the list of unemployed persons, 17.6 per cent have not worked in the last 12 months and therefore did not pay EI. A further 5.2 per cent is without recent insurable employment; these are the self-employed. Another 7.2 per cent includes individuals who have never worked. Approximately 30 per cent of all the unemployed did not contribute to EI in the previous year. Out of the 70 per cent, another 5.8 per cent quit working to go back to school and because they quit their job, Employment Insurance does not cover them. They contributed to EI but are not eligible to receive EI. Another 9.9 per cent quit without just cause.

Senator Ringuette: Can you give us a copy of those statistics?

Mr. Beauséjour: I can get you a version of them.

Senator Ringuette: Why not that version?

Statistique Canada rapportait hier qu'il y avait 1,5 million de personnes sans emploi au Canada, ce qui constitue un taux de chômage de 8,1 p. 100. Environ 744 000 reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Ce qui signifie qu'il y en a environ 750 000 autres qui n'en reçoivent pas. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi? Qui ne reçoit pas de prestations d'assurance-emploi?

M. Hodgson : Deux chiffres différents sont publiés : les personnes sans emploi qui peuvent avoir cotisé ou non à l'assurance-emploi, et les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi et qui ont donc cotisé au régime.

Une personne peut faire partie de la catégorie des sans-emploi et ne pas recevoir de prestations pour diverses raisons. Cette personne peut ne pas avoir travaillé dernièrement; il peut s'agir d'un travailleur autonome ou de quelqu'un qui a terminé des études récemment. Cette personne cherche du travail et on la compte parmi les sans-emploi, mais elle n'a pas cotisé au régime et elle ne peut donc recevoir de prestations d'assurance-emploi.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous nous dire comment ces chiffres ont évolué au cours du ou des derniers mois?

M. Beauséjour : Ces données proviennent de Statistique Canada, qui mène chaque mois une enquête sur la population active. Cette enquête sert à recueillir des renseignements sur le nombre de chômeurs au Canada.

Quatre fois par année, lors de la publication de l'enquête, on fait une enquête particulière auprès des personnes qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'emploi. Dans cette enquête, on leur pose des questions additionnelles afin de savoir si elles reçoivent des prestations d'assurance-emploi, et si ce n'est pas le cas, pourquoi elles n'en reçoivent pas. C'est notre source d'information. Statistique Canada utilise l'information tirée de ces quatre enquêtes et publie les résultats une fois par année. La dernière publication remonte à juillet dernier. Nous ne possédons pas de données mensuelles. Les renseignements les plus récents que nous avons datent de 2007. En juillet 2008, ils ont publié les chiffres de 2007.

Les chiffres que j'ai en ma possession montrent que parmi les personnes sans emploi, 17,6 p. 100 n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois et n'ont donc pas cotisé au régime d'assurance-emploi. On voit que 5,2 p. 100 n'ont pas eu d'emploi assurable récemment; ce sont des travailleurs autonomes. Un autre 7,2 p. 100 correspond aux personnes qui n'ont jamais travaillé. Environ 30 p. 100 de toutes les personnes sans emploi n'ont pas cotisé à l'assurance-emploi au cours de l'année précédente. Parmi les 70 p. 100 restants, 5,8 p. 100 ont quitté leur emploi pour retourner aux études et, parce qu'elles ont quitté leur emploi volontairement, elles n'ont pas droit aux prestations d'assurance-emploi. Elles ont cotisé au régime d'assurance-emploi, mais elles ne sont pas admissibles aux prestations. Enfin, 9,9 p. 100 de ces personnes ont quitté leur emploi sans justification.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous donner une copie de ces statistiques?

M. Beauséjour : Je peux vous en obtenir une version.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi pas cette version?

Mr. Beauséjour: I have an extract that I can share with you.

Senator Nancy Ruth: What is the sum of people? I understand the percentages, but how many millions?

Senator Eggleton: I want to hear the percentage of people who get EI.

Mr. Beauséjour: Forty-four point three per cent have contributed to EI or quit with just cause or have been laid off. Employment Insurance exists to cover that percentage of the population. That is 44 per cent of the people who said they were unemployed and looking for jobs. It could include students who have just graduated.

Senator Ringuette: That is why it is important to get a copy of that sheet.

The Chair: Senator Callbeck has the floor and you are trying to answer the question Mr. Beauséjour. We will talk about the schedule you have in front of you at the end of the meeting.

[Translation]

Mr. Beauséjour: For the sake of convenience, I will round the numbers to the closest thousand. There were 1,030,000 unemployed workers in 2007. Of that number, there were 181,000 unemployed who had not worked in the previous 12 months, 54,000 unemployed who were self-employed workers, i.e., who worked but did not contribute to the program, and 74,000 unemployed who have never worked — which is how they define themselves. Some 720,000 unemployed workers contributed to the EI program. Out of that number, 59,000 quit their jobs to go back to school in 2007. Those people are not eligible for employment insurance. Some 102,000 workers left their jobs without just cause. As a result, there were 559,000 unemployed workers who contributed to the program and who quit with just cause or who were laid off. Of that number, 99,000 did not qualify, that is to say that they did not have a sufficient number of hours to qualify. Therefore, there were a total of 460,000 people who were eligible for employment insurance.

When you consider that number, 82.3 per cent of those people will receive employment insurance because they contributed to the program and were laid off or quit with just cause. Therefore, 82.3 per cent of unemployed workers are covered by the employment insurance program.

[English]

Senator Callbeck: Those figures are what date? You said 2007.

Mr. Beauséjour: Yes, these figures are for the year 2007.

Senator Callbeck: Are they for the end of the year?

Mr. Beauséjour: It is for all the year. It is an average of the four surveys. They publish it as a number for the year. It is to present what was estimated from the survey for 2007.

M. Beauséjour : Il y a un extrait que je peux vous fournir.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous me donner le nombre de personnes? Je comprends les pourcentages, mais on parle de combien de millions de personnes?

Le sénateur Eggleton : J'aimerais connaître le pourcentage de personnes qui sont prestataires de l'assurance-emploi.

M. Beauséjour : Selon les chiffres, 44,3 p. 100 ont cotisé à l'assurance-emploi, ont quitté leur emploi avec justification ou ont été mis à pied. C'est pour protéger ces personnes que l'assurance-emploi existe. On parle de 44 p. 100 des personnes qui étaient sans emploi et qui cherchaient du travail. Ce nombre peut inclure des étudiants qui viennent tout juste de recevoir leur diplôme.

Le sénateur Ringuette : Voilà pourquoi il est important que nous ayons une copie de cette feuille.

Le président : Le sénateur Callbeck a la parole et vous essayez de répondre à la question, monsieur Beauséjour. Nous parlerons de l'annexe que vous avez devant vous à la fin de la séance.

[Français]

M. Beauséjour : Je vais arrondir les chiffres au millier près, sinon ce sera un peu compliqué. Il y avait 1 030 000 chômeurs en 2007. De ce nombre-là, il y en avait 181 000 chômeurs qui n'avaient pas travaillé au cours des 12 derniers mois, 54 000 chômeurs qui étaient des travailleurs autonomes, donc qui travaillaient, mais qui n'ont pas contribué au programme et 74 000 chômeurs qui n'ont jamais travaillé — ils se définissent de cette manière. Il y avait 720 000 chômeurs qui étaient des contributeurs au programme d'assurance-emploi. Il y en avait 59 000, toujours en 2007, qui ont quitté leur emploi pour retourner à l'école. Ces gens ne sont pas éligibles à l'assurance-emploi. Il y a eu 102 000 travailleurs qui ont quitté sans avoir une cause acceptable. Ce qui a amené une population de 559 000 chômeurs qui ont contribué au programme et qui ont quitté avec une raison justifiée ou qui ont été mis à pied. De ce nombre, 99 000 ne se qualifiaient pas, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas le nombre d'heures suffisant pour se qualifier. Donc, au total, il y en avait 460 000 qui étaient admissibles à l'assurance-emploi.

Quand on regarde la population, 82,3 p. 100 des individus vont recevoir de l'assurance-emploi parce qu'ils ont contribué au programme et qu'ils ont été mis à pied ou ont quitté pour une raison justifiée. Donc, 82,3 p. 100 des chômeurs sont couverts par le programme d'assurance-emploi.

[Traduction]

Le sénateur Callbeck : Pour quelle année sont ces chiffres? Vous avez dit 2007.

M. Beauséjour : Oui, ces chiffres sont pour l'année 2007.

Le sénateur Callbeck : Est-ce qu'ils sont pour la fin de l'année?

M. Beauséjour : C'est pour toute l'année. Il s'agit en fait d'une moyenne des quatre enquêtes. On ne publie qu'un chiffre pour toute l'année. C'est présentement ce qui a été estimé à partir des enquêtes de l'année 2007.

Senator Callbeck: Will you get a copy of those figures for us?

Mr. Beauséjour: I can get a copy of that table.

Senator Callbeck: This 80 per cent that we hear the minister talking about, that is the people who qualify. What is this 80 per cent?

Mr. Beauséjour: That is what I am talking about. The 82.3 per cent of 2007 is the number of individuals who did contribute to the EI program, or the proportion of the unemployed who contributed to the EI program and quit with just cause or were laid off.

Mr. Hodgson: Statistics Canada carries out the Employment Insurance Coverage Survey, which is a better measure of coverage of the program for those it is intended to cover. Of those who paid premiums and were either laid off or quit with just cause, 82 per cent were receiving benefits or eligible to receive benefits, and if memory serves accurately, that number has moved between 80 per cent and 84 per cent over the last four to five years. It has remained fairly steady and there is not a lot of variation between provincial numbers and the national average.

Senator Callbeck: Are you saying that 80 per cent who contribute get EI?

Mr. Beauséjour: No, that is not what we are saying. Eighty per cent of those who contribute and quit with just cause or have been laid off receive benefits. It is different. The proportion of individuals who contribute and who quit without cause or return to school are automatically ineligible to receive EI.

Mr. Hodgson: They are not available for work.

Senator Callbeck: I want to ask about maternity benefits for the self-employed.

Where does that stand right now? A panel will be set up, correct?

Mr. Beauséjour: Correct, but it has not been set up yet. We are working on identifying a potential term of reference.

Senator Callbeck: You have no idea when that will be set up.

Mr. Beauséjour: No, not yet.

Senator Callbeck: Will that panel travel across Canada to get input to determine how it will work?

Mr. Beauséjour: The idea is that the panel will seek the views of Canadians. I am not yet sure how it will work. That is part of the decision that needs to be taken. How exactly the input from Canadians will be taken has to be identified.

Senator Mitchell: It is interesting how the government rushed us so intensely to get Bill C-10 passed so that EI benefits could be implemented, and yet they have taken two years on EI benefits for

Le sénateur Callbeck : Pourrez-vous nous fournir une copie de ces chiffres?

M. Beauséjour : Je peux obtenir une copie de ce tableau.

Le sénateur Callbeck : Ce 80 p. 100 dont on entend la ministre parler, ce sont les personnes admissibles? Quel est ce 80 p. 100?

M. Beauséjour : C'est ce dont je parle. Le 82,3 p. 100 de 2007 est le pourcentage de personnes qui ont cotisé au régime d'assurance-emploi, ou la proportion des personnes sans emploi qui ont cotisé au programme d'assurance-emploi et qui ont quitté leur emploi avec justification ou qui ont été mises à pied.

M. Hodgson : L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi, menée par Statistique Canada, est une meilleure mesure de la couverture des personnes visées par le programme. De ceux qui ont cotisé et qui ont été mis à pied ou qui ont quitté leur emploi avec justification, 82 p. 100 recevaient des prestations ou étaient admissibles aux prestations, et si je me souviens bien, ce nombre a varié entre 80 et 84 p. 100 au cours des quatre à cinq dernières années. Il est demeuré relativement stable et il n'y a pas beaucoup d'écart entre les chiffres des provinces et la moyenne nationale.

Le sénateur Callbeck : Vous dites que 80 p. 100 des personnes qui cotisent reçoivent des prestations d'assurance-emploi?

M. Beauséjour : Non, ce n'est pas ce que nous disons. Quarante-vingts pour cent des personnes qui cotisent et qui quittent leur emploi avec justification ou qui ont été mises à pied reçoivent des prestations. C'est différent. Les personnes qui cotisent et qui quittent leur emploi sans justification ou qui retournent aux études sont automatiquement exclues du bénéfice des prestations d'assurance-emploi.

M. Hodgson : Ces personnes ne sont pas disponibles pour travailler.

Le sénateur Callbeck : Je voulais poser une question au sujet des prestations de maternité pour les travailleurs autonomes.

Où est-ce qu'on en est à présent? Un groupe spécial sera constitué, n'est-ce pas?

M. Beauséjour : En effet, mais il n'a pas encore été créé. Nous travaillons à définir son mandat.

Le sénateur Callbeck : Vous ne savez pas quand il sera établi?

M. Beauséjour : Non, pas encore.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que ce groupe spécial voyagera partout au Canada pour obtenir l'opinion des gens sur la façon de procéder?

M. Beauséjour : Ce que nous voulons, c'est que le groupe spécial obtienne l'avis des Canadiens. Je ne suis pas encore certain de la manière dont cela se produira. Cela fait partie des décisions qui doivent être prises. De quelle manière prendrons-nous le pouls des Canadiens exactement, nous devons le déterminer.

Le sénateur Mitchell : Il est intéressant de voir à quel point le gouvernement nous presse pour que le projet de loi C-10 soit adopté et que les prestations d'assurance-emploi puissent entrer

the self-employed. There does not seem to be any sense of urgency at all even though we are in the worst financial crisis we have known since the depression. Just to point to my colleagues across the way, it seems to me to be a bit of a contradiction.

I would like to ask about women and their access to benefits because it is an issue. I think it is broadly known that eligibility requirements do not meet the particular employment differences for women.

Could you tell me, the percentage of women who pay into EI and end up being unemployed compared to the percentage of men who pay into EI and end up being unemployed?

Mr. Beauséjour: I do not have that number. I had it 10 days ago. In fact, we did talk about that topic but I did not bring it with me. It is a bit lower, if I remember, for regular benefits, but when you look at including all the special benefits, which include maternity and parental and sickness benefits, the access to these benefits is higher than the access for men; and in total, they did receive a larger proportion of what they contributed to EI when you take all the benefits.

Senator Mitchell: Overall, we all know that women generally do not get as high a payout because they do not earn as much and it is more difficult for them to qualify. It takes 910 hours to qualify. It takes about two years when you work part-time. Seventy per cent of all part-time workers are women and two-thirds of all people earning minimum wage are women, so it is much more difficult.

I hope it is only an unfortunate coincidence that you do not have the figures on women because that is an important issue in EI. Could you phone my office with them? I would like to receive those numbers quickly.

Have you done any costing of changes in eligibility requirement? Rather than establishing the payments based on the last 12 weeks, what if it were the best 12 weeks in the last 52 weeks. What if it were 60 per cent of salary instead of 55 per cent, and what if it required lower hours of some reasonable amounts to help women or people working part time. Do you have any ideas? Have you done any assessments of the cost of changing certain criteria that might be more geared to women?

Mr. Beauséjour: We did the costs for different options. I am not sure exactly if we have the costs for the options that you are looking for.

en vigueur, alors que les travailleurs autonomes attendent depuis déjà deux ans d'avoir droit aux prestations. Il ne semble pas y avoir urgence, même si nous vivons la pire crise financière que nous ayons connue depuis la dépression. Je désire seulement attirer l'attention de mes collègues d'en face sur le fait que cela me semble un peu contradictoire.

Je voudrais parler de l'accès des femmes aux prestations, parce que cela constitue un problème. Je crois qu'il est bien connu que les conditions d'admissibilité ne tiennent pas compte des différences relatives au travail des femmes.

Pouvez-vous me dire quel est le pourcentage de femmes qui paient des cotisations d'assurance-emploi et qui se retrouvent sans emploi, comparativement au pourcentage d'hommes dans la même situation.

M. Beauséjour : Je n'ai pas ce chiffre, mais je l'avais il y a 10 jours. En fait, nous avons abordé le sujet, mais je n'ai pas apporté ces renseignements avec moi. Ce pourcentage est un peu plus bas, si je me souviens bien, dans le cas des prestations régulières, mais lorsque l'on tient compte de toutes les prestations spéciales, ce qui comprend les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations de maladie, le taux d'accès est plus élevé chez les femmes que chez les hommes; et au total, les femmes reçoivent une plus grande proportion de leurs cotisations à l'assurance-emploi, lorsqu'on tient compte de toutes les prestations.

Le sénateur Mitchell : D'une manière générale, nous savons tous que le montant versé aux femmes n'est généralement pas aussi élevé que celui qui est versé aux hommes, parce qu'elles ne gagnent pas autant et qu'il est plus difficile pour elles de remplir les conditions requises pour recevoir des prestations. Il faut 910 heures pour remplir les conditions requises, ce qui prend environ deux ans si on travaille à temps partiel. Soixante-dix pour cent des travailleurs à temps partiel sont des femmes, et les deux tiers des personnes qui gagnent le salaire minimum sont des femmes, alors c'est beaucoup plus difficile pour elles.

J'ose espérer que le fait que vous n'avez pas ces chiffres en main n'est qu'une coïncidence malheureuse, parce qu'il s'agit d'un problème important en matière d'assurance-emploi. Pourriez-vous téléphoner à mon bureau pour me communiquer ces données? J'aimerais les recevoir rapidement.

Avez-vous évalué de quelque manière que ce soit ce qu'il en coûterait de modifier les conditions d'admissibilité? Au lieu d'établir les paiements en fonction des 12 dernières semaines, que se passerait-il si l'on tenait plutôt compte des 12 meilleures semaines au cours de la dernière année? Si les prestations équivalaient à 60 p. 100 du salaire au lieu de 55 p. 100? Et si on réduisait le nombre d'heures requis pour aider les femmes et les travailleurs à temps partiel? Avez-vous une idée de ces coûts? Avez-vous évalué ce qu'il en coûterait de modifier certains critères de façon à les adapter davantage aux besoins des femmes?

M. Beauséjour : Nous avons évalué les coûts associés à différentes possibilités. Mais je ne peux pas vraiment dire si nous avons évalué le coût de ces scénarios en particulier.

Coming back to your comments about qualifying — qualifying is gender neutral. It is not linked to the gender. It is linked with the work pattern of each individual.

The minimum hours required to work, the 910 hours that you refer to is only for new entrants and re-entrants. The people who have been in the work force for more than a year face the same entry requirements as any Canadian, and it does depend on the region.

In terms of part-time workers, if you look at the requirements in each of the regions, an individual working between eight to fourteen hours a week can qualify for EI if they were to work full time for the year. If they work for a full year, depending on the region because the minimum hour requirements vary by region, in some regions they can qualify with eight hours a week and other regions with fourteen hours a week.

Senator Mitchell: What is the difference, roughly, for eligibility requirements between Alberta and New Brunswick?

Mr. Beauséjour: I cannot tell you for Alberta or New Brunswick because there are multiple regions in each of the two provinces.

Senator Mitchell: Let us say Edmonton and Fredericton, the two capitals.

Mr. Beauséjour: Let me find that information. It changes every month.

Senator Mitchell: You can send it to us if you cannot find it.

Mr. Beauséjour: The number of hours to qualify in Edmonton is 700 hours, which is the maximum because their unemployment rate was 4.6 per cent.

Fredericton, Moncton and Saint John are in the same region. It is the same, 700 hours, because the unemployment rate 5.6 per cent. There are more regions in New Brunswick where the unemployment rate is higher. Another region would be Restigouche-Albert. In Restigouche-Albert the unemployment was 14.9 per cent in March. In that case, the number of hours required to qualify is 420. These numbers adjust every month to the economic situations of each region.

Senator Mitchell: It became clear in the latter part of the Bill C-10 debate, in the couple of days we had to review Bill C-10, that the government had finally stumbled upon the fact that it would add the five weeks not in the future but right now if someone was on EI two weeks prior to the passing of the bill.

However, then it was clear, if you looked at the budget, that there was no money in the budget, in the estimates, to cover that until April 1. It seemed as if they put it in here but had not

Pour revenir à vos commentaires concernant l'admissibilité — l'admissibilité est non discriminatoire. Elle n'est pas liée au sexe. Elle dépend plutôt de la situation de travail de chacun.

Le nombre minimal d'heures de travail, les 910 heures auxquelles vous avez fait référence, ne concernent que les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active. Les personnes qui font partie de la population active depuis plus d'un an sont soumises aux mêmes critères d'admissibilité que n'importe quel autre Canadien, et ces critères dépendent de la région.

En ce qui concerne les travailleurs à temps partiel, si on examine les critères associés à chacune des régions, une personne qui travaille entre 8 et 14 heures par semaine est admissible aux prestations d'assurance-emploi si elle travaille pendant toute l'année. Dépendamment des régions, puisque le nombre d'heures minimum varie selon les régions, ces travailleurs peuvent avoir droit aux prestations s'ils travaillent 8 heures ou encore 14 heures par semaine.

Le sénateur Mitchell : Quelle est, grosso modo, la différence entre les conditions d'admissibilité en Alberta et au Nouveau-Brunswick?

M. Beauséjour : Je ne peux pas vous le dire pour l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, parce qu'il y a plus d'une région dans chacune de ces provinces.

Le sénateur Mitchell : Disons Edmonton et Fredericton, les deux capitales.

M. Beauséjour : Laissez-moi trouver cette information. Ça change chaque mois.

Le sénateur Mitchell : Vous pouvez nous envoyer ces renseignements si vous n'arrivez pas à les trouver.

M. Beauséjour : À Edmonton, il faut 700 heures pour avoir le droit de recevoir des prestations, ce qui est le maximum parce que le taux de chômage était de 4,6 p. 100.

Fredericton, Moncton et Saint John sont situées dans la même région. Le nombre d'heures nécessaire est le même qu'à Edmonton — 700 —, parce que le taux de chômage était de 5,6 p. 100. Il y a d'autres régions au Nouveau-Brunswick où le taux de chômage est plus élevé. On pourrait notamment parler de Restigouche-Albert. Dans cette région, le taux de chômage était de 14,9 p. 100 en mars. Dans ce cas, il faut 420 heures pour être admissible. Les nombres varient chaque mois en fonction de la situation économique de chaque région.

Le sénateur Mitchell : Il est apparu clairement dans la dernière partie du débat sur le projet de loi C-10, au cours des quelques jours que nous avons eu pour le revoir, que le gouvernement venait de se rendre compte que ce projet de loi accorderait les cinq semaines supplémentaires, non pas ultérieurement mais immédiatement, aux personnes qui recevaient des prestations d'assurance-emploi deux semaines avant l'adoption du projet de loi.

Cependant, il était alors évident, si on examinait le budget, qu'il ne permettait pas de couvrir ces frais avant le 1^{er} avril. C'était comme s'ils avaient introduit cet élément dans le projet de

thought it through because there was no money for it. Do you understand why that happened, who would have been responsible for the right hand not knowing what the left hand was doing?

Mr. Hodgson: EI is a statutory program and it will cost whatever it costs. Funds are not appropriated for the EI program itself. It is not voted on like other departmental expenditures.

It is difficult to know in advance what the take-up of the extra five weeks will be. It depends how many people would have otherwise exhausted their claims. It is only after the fact, when you know how many people made use of the five weeks of benefits that you could estimate the cost. However much the program costs is funded from the Consolidated Revenue Fund.

Senator Mitchell: In this case, you know within two weeks of the passing of that bill exactly how many people are on it.

Mr. Hodgson: You know how many people have a claim, but you do not know how many of them will make use of the additional five weeks who would have otherwise exhausted their benefits. It gives everyone an additional five weeks should they need it and you do not know exactly how many people will need those five weeks.

Mr. Beauséjour: In order to get an estimate of the cost for a given year, it will take at least another six months to collect all of the information and to be sure that all of the claims are finished.

Senator Mitchell: How close do you generally estimate it at the beginning of the year when you ask for money?

Mr. Beauséjour: I did not look at how well we did in our past estimates. We have data about completed claims. The most recent complete year is 2006. We will use a base year and we make some estimates with that information. After that, we will have to make some adjustments to take into account the fact that we know that, in the future year, the unemployment rate will be higher than 2006. There are all kinds of estimation technologies.

The Chair: There is no money — no payout — coming from the financing fund. The \$2 billion that was to be transferred into a particular fund to fund all of this has not occurred. None of that is happening yet, is that correct?

Mr. Hodgson: That is not in force. The Canada employment insurance financing board will be a Crown corporation with its own bank account, which, when in existence, will have transferred to it a \$2 billion reserve. In addition, should the EI program run surpluses in future years, the amount of that surplus would be transferred from the Consolidated Revenue Fund to the financing

loi sans en étudier les conséquences, parce qu'il n'y avait pas d'argent pour ça. Savez-vous pourquoi cela s'est produit, qui aurait été responsable du fait que la main droite ne savait pas ce que faisait la main gauche?

M. Hodgson : L'assurance-emploi est un programme législatif, et pour l'exécuter, il en coûte ce qu'il en coûte. Les fonds ne sont pas affectés au programme comme tel. Ils ne sont pas votés comme les autres dépenses ministérielles.

Il est difficile de connaître à l'avance le nombre de personnes qui demanderont ces cinq semaines supplémentaires. Ça dépend du nombre de personnes qui auraient autrement épuisé leurs prestations. C'est seulement après coup, lorsque l'on saura combien de personnes ont utilisé les cinq semaines de prestations, que l'on pourra calculer les coûts. Cela dit, une bonne partie des coûts du programme est assumée par le Trésor.

Le sénateur Mitchell : Dans ce cas, on sait dans les deux semaines suivant l'adoption du projet de loi le nombre exact de personnes qui reçoivent des prestations.

M. Hodgson : On connaît le nombre de personnes qui ont fait une demande de prestations, mais on ne sait pas combien d'entre elles utiliseront les cinq semaines additionnelles, sans quoi elles auraient épuisé leurs prestations. Ce projet de loi accorde cinq semaines de prestations additionnelles à ceux qui en ont besoin, mais on ne connaît pas avec exactitude le nombre de personnes qui en auront besoin.

M. Beauséjour : Pour obtenir une estimation des coûts pour une année donnée, il faut au moins six autres mois pour recueillir tous les renseignements et pour s'assurer que toutes les demandes ont pris fin.

Le sénateur Mitchell : Généralement, quel est le niveau d'exactitude de ces estimations au début de l'année, lorsque vous demandez des fonds?

M. Beauséjour : Je n'ai pas regardé le taux d'exactitude de nos dernières estimations. Nous avons les données concernant les demandes de prestations qui ont pris fin. La plus récente année complète est 2006. Nous faisons nos estimations à partir des données d'une année de référence. Ensuite, nous y apportons certaines modifications pour tenir compte du fait que nous savons que pour l'année à venir, le taux de chômage sera plus élevé qu'en 2006. Il y a toutes sortes de techniques d'estimation.

Le président : Aucune somme ni aucune indemnité ne sont versées à partir du fonds de financement. Le transfert des 2 milliards de dollars vers un fonds particulier devant servir à financer tout cela ne s'est pas concrétisé. Rien de tout cela ne s'est encore produit, est-ce exact?

M. Hodgson : Rien n'est en vigueur. L'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, qui deviendra société d'État une fois légalement créée, disposera de son propre compte bancaire où sera transférée une réserve de 2 milliards de dollars. De plus, si le programme d'assurance-emploi génère des excédents au cours des prochaines années, ceux-ci seront transférés du

board's bank account to be invested until it is either used to reduce future premiums or pay benefits. However, that part of the Budget Implementation Act has not come into force yet.

The Chair: Therefore, the Consolidated Revenue Fund will be used to draw financing from even after this separate fund is in place. Is that what you are saying?

Mr. Hodgson: That is correct. The new board and its bank account will essentially manage the \$2 billion reserve, set premium rates and invest any future surpluses that might occur from premium revenue exceeding program expenditures. However, the funding nature of the EI program remains unchanged. Premium revenue is deposited into the CRF like any other government revenue and whatever the program costs, the CRF funds the benefits.

The Chair: What is that \$2 billion reserve used for?

Mr. Hodgson: That \$2 billion will function as a reserve in the event of an unanticipated slow-down in a year where the forecast for the break-even premium rate is made in the fall of the preceding year.

If the economy slows down halfway through the year, the unemployment rate is higher than was forecast, then the break-even premium rate is no longer sufficient to fund the program. The \$2 billion could be drawn down against as a reserve to fund the shortfall of the program in that year.

The Chair: Therefore, it is to back up the Consolidated Revenue Fund.

Mr. Hodgson: That is one way of putting it.

The Chair: Is that what will be happening?

Mr. Hodgson: In a sense, yes.

The Chair: Honourable senators will recall that we made a comment that the \$2 billion was insufficient — significantly so. We made that comment last year in a report. We had actuaries here who told us that to do the function properly, the fund should be around \$12 billion to \$14 billion rather than \$2 billion. That was a comment we made last year but there has been no change. In fact, nothing has happened with respect to even the \$2 billion at this stage.

Mr. Hodgson: The \$2 billion at this point would not serve a function since the government has frozen the rate and will be absorbing all the premium shortfalls this year and next year.

Trésor au compte de l'Office de financement et ces montants seront investis jusqu'à ce qu'ils soient utilisés pour réduire les cotisations futures ou pour verser les prestations. Cependant, les dispositions de la Loi d'exécution du budget à cet égard ne sont pas encore en vigueur.

Le président : Donc, même après la mise en place d'un fonds séparé, on continuera de puiser dans le Trésor. C'est bien ce que vous dites?

M. Hodgson : C'est exact. Le nouvel Office de financement et son compte bancaire serviront essentiellement à gérer la réserve de 2 milliards de dollars, à établir les taux de cotisation et à investir tout excédent éventuel correspondant à la différence entre les recettes provenant des cotisations et les dépenses du programme. Toutefois, le financement de base du programme d'assurance-emploi demeure inchangé. Les recettes provenant des cotisations, comme toute autre recette du gouvernement, sont versées au Trésor, quels que soient les coûts du programme, ces fonds servent à payer les prestations.

Le président : Donc, à quoi servira cette réserve de 2 milliards de dollars?

M. Hodgson : Ce fonds de 2 milliards de dollars sera géré comme une réserve en cas de ralentissement économique non prévu au cours d'une année pour laquelle le seuil de rentabilité du taux de cotisation aura été établi à l'automne de l'année précédente.

Donc, advenant un ralentissement économique en milieu d'année, le taux de chômage surpasse celui prévu et le seuil de rentabilité du taux de cotisation ne suffit plus à assurer le financement du programme. Cette réserve de 2 milliards de dollars pourra être utilisée pour financer le manque à gagner du programme cette année-là.

Le président : Autrement dit, cette réserve sert de fonds de secours au Trésor.

M. Hodgson : On peut dire cela comme ça.

Le président : C'est bien ce qui arrivera?

M. Hodgson : Dans un sens, oui.

Le président : Les honorables sénateurs se rappelleront que nous avons signalé, dans un rapport publié l'an dernier, qu'une somme de 2 milliards de dollars était tout à fait insuffisante. À cette époque, nous avons rencontré des actuaires qui nous avaient dit que pour être efficace, le fonds devait se chiffrer entre 12 et 14 milliards de dollars et non à 2 milliards de dollars. Même si c'est un commentaire formulé l'an dernier, les choses n'ont pas changé. En fait, il n'est rien arrivé qui puisse justifier le montant de 2 milliards de dollars à ce moment-ci.

M. Hodgson : Pour le moment, le montant de 2 milliards de dollars ne sera pas utilisé étant donné que le gouvernement a décidé de geler les taux de cotisation et d'absorber le manque à gagner lié aux cotisations tant pour cette année que pour l'année prochaine.

Senator Ringuette: It would be very helpful to understand the system if you could provide us with a province-by-province division of your employment divisions. For instance, New Brunswick has different divisions and a different unemployment rate base. This base implies the number of hours to be eligible and the number of benefit weeks. Therefore, it would be helpful if you could provide it geographically.

Mr. Beauséjour: I have the unemployment rate by region, which is used to determine the requirements and minimum and maximum entitlements.

The Chair: Please provide that information to our clerk.

Mr. Beauséjour: We can also provide a table that shows the entitlements for the region. Depending on the employment rate in the region, the table tells you how many weeks of entitlement you could qualify for depending on how many hours that you worked. That varies. We can have both tables. One table is on the regions.

Senator Ringuette: The divisions.

Mr. Hodgson: I would suggest the map, which shows the geographical conditions.

Senator Ringuette: I saw the list of communities. If we could have the geographic divisions, it would be great because sometimes the way they are designed is bizarre.

Mr. Hodgson: HRSDC's website is useful in providing both a national and a provincial map, which shows the EI regions in each province. It will also provide Canadians with information on whether their municipality falls within a particular EI region so people can find exactly where they are.

Senator Ringuette: That will be very helpful.

Mr. Beauséjour: A very good website shows it by municipality. You can input your postal code and you will know where your unemployment economic regions are.

Senator Ringuette: It is comforting that you have that on a website. It is not very comforting that we are now in March 2009 and you are giving us data from 2007.

The current experience in the labour market is completely different from the 2007 experience, so we cannot rely on the numbers that you were citing. It is impossible.

I will give you an example. The beneficiary of unemployment was in the vicinity of 25 per cent of seasonal workers and 87, 86 for that period of time. However, the current ratio with the number of unemployed in the manufacturing sector will change that drastically.

Le sénateur Ringuette : Pour bien comprendre le système, il serait utile que nous disposions d'une ventilation par province des régions d'emploi. Par exemple, il y a au Nouveau-Brunswick différentes régions et des taux de chômage de base différents. Ces taux de base établissent le nombre d'heures d'emploi requis pour être admissible au régime et le nombre de semaines de prestations. Il serait donc très intéressant pour nous d'avoir un portrait géographique.

M. Beauséjour : J'ai ici le taux de chômage par région, taux qui est utilisé pour déterminer les critères et les montants minimal et maximal de prestations à verser.

Le président : Veuillez communiquer ces renseignements à notre greffier.

M. Beauséjour : Nous pouvons également fournir un tableau des périodes ouvrant droit aux prestations pour la région. Selon le taux d'emploi dans la région, le tableau indique le nombre de semaines de prestations auxquelles une personne a droit selon le nombre d'heures qu'elle a travaillées. Ces chiffres varient. En fait, nous pouvons consulter les deux tableaux. L'un des tableaux concerne les régions.

Le sénateur Ringuette : Les régions.

M. Hodgson : Je propose que nous regardions la carte qui montre la situation par région géographique.

Le sénateur Ringuette : J'ai pris connaissance de la liste des collectivités. Toutefois, si nous pouvions obtenir les régions géographiques, ce serait très bien parce que le découpage nous semble parfois bizarre.

M. Hodgson : Le site web de RHDC est utile car il présente une carte du pays et une carte des provinces ainsi que les régions de l'assurance-chômage dans chaque province. Grâce au site, les Canadiens peuvent savoir si leur municipalité se situe dans une région d'assurance-chômage particulière et obtenir les renseignements exacts les concernant.

Le sénateur Ringuette : Ce sera très utile.

M. Beauséjour : C'est effectivement un très bon site web qui fournit des données par municipalité. Vous n'avez qu'à inscrire votre code postal et vous connaîtrez les régions économiques de l'assurance-chômage.

Le sénateur Ringuette : C'est très rassurant de pouvoir consulter ces données sur un site web. Ce qui l'est moins, c'est que nous sommes en mars 2009 et que vous nous fournissez des données de 2007.

L'expérience du marché du travail que nous vivons actuellement est tout à fait différente de celle de 2007, alors nous ne pouvons nous fier aux chiffres que vous avancez. C'est impossible.

Je vais vous donner un exemple. Le taux de bénéficiaires par rapport au nombre de chômeurs se situait aux environs de 25 p. 100 dans le cas des travailleurs saisonniers et à 87,86 pendant cette période. Cependant, le nombre actuel de chômeurs dans le secteur manufacturier viendra changer radicalement ce taux.

That is why I am saying I am dismayed. The reality is that the numbers you are giving us are the numbers of 2007 and we cannot rely on those numbers today to understand what is happening.

I cannot believe that you do not have the technology to put that in your database and know the age and sex of the applicant. All of that information should automatically be in your system when an applicant puts in an application.

Mr. Beauséjour: There is more up-to-date information. Statistics Canada just reports data on the number of claimants.

Senator Ringuette: No, but your data.

Mr. Beauséjour: That is the same. The data that Statistics Canada reported yesterday is common demonstration data. They ask us to provide them with our data and we do so in a report. We have data. The current coverage data that we have to rely on is 2007. It is from that data that I answer questions those people covered by EI. We have other information.

Senator Ringuette: Can you provide us with the latest data that you have for 2009 concerning the regions, gender, age group, kills, so that we can have a picture of what is happening in the marketplace?

As an example, Mr. Hodgson, you look into federal-provincial relations and social policy branch and I imagine you are in discussions with the provinces concerning training programs. How can we assess the kind of training that is needed if we do not have the picture of the unemployed, the employable, the age groups and the current skills?

This data is necessarily on your day-to-day policy analysis and objectives to make the most efficient programming available to help Canadians.

Mr. Hodgson: The information that you have outlined is largely administrative data on the characteristics of the clients, which is available both to HRSDC and the provincial governments.

With respect to training programs, as you mentioned, there are two federal streams of programming. There is training programming funded by the EI program for EI-eligible clients governed by labour market development agreements with provinces. The responsibility for the design and delivery of the programs and the client selection has been fully devolved to all of the provinces. The provinces choose the clients; they choose their priorities; they select their programming and design the programs for their clients.

Voilà pourquoi je suis consterné. En réalité, vous nous fournissez des chiffres de 2007 sur lesquels nous ne pouvons nous fier aujourd'hui pour comprendre ce qui se produit.

Je n'arrive pas à croire que vous ne disposiez pas de la technologie nécessaire pour réunir certains renseignements dans votre base de données et ainsi connaître l'âge et le sexe des personnes qui demandent des prestations. Tous ces renseignements devraient être versés automatiquement dans votre système lorsqu'une personne présente une demande de prestations.

M. Beauséjour : Il y a des renseignements plus à jour. En effet, Statistique Canada vient tout juste de publier des données sur le nombre de prestataires.

Le sénateur Ringuette : Non, mais vos données à vous.

M. Beauséjour : Ce sont les mêmes. Les données que Statistique Canada a publiées hier sont des données de démonstration commune. En fait, Statistique Canada nous demande de leur transmettre nos données par voie de rapport, ce que nous faisons. Donc, nous avons ces données. Cependant, les données d'observation sur lesquelles nous devons nous fier sont celles de 2007. C'est à partir de ces données que je réponds aux questions concernant les personnes visées par l'assurance-emploi. Nous disposons d'autres renseignements.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous fournir les toute dernières données dont vous disposez pour 2009 et qui portent sur les régions, le sexe, le groupe d'âge et les compétences afin que nous puissions nous faire une idée de ce qui se passe au niveau du marché de l'emploi?

Par exemple, monsieur Hodgson, vous êtes responsable de la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, alors j'imagine que vous avez des discussions avec les provinces au sujet des programmes de formation. Comment est-il possible de déterminer le type de formation requise si on n'a pas un portrait précis des chômeurs, des personnes aptes au travail, des groupes d'âge et des compétences qu'ils possèdent?

Ces données figurent forcément dans vos analyses stratégiques quotidiennes et vos objectifs pour vous aider à mettre sur pied les programmes les plus efficaces pour aider les Canadiens.

M. Hodgson : Les renseignements dont vous avez parlé sont en grande partie des données administratives sur les caractéristiques des clients, des données que RHDC et les gouvernements provinciaux peuvent consulter.

Comme vous l'avez mentionné, en ce qui a trait aux programmes de formation, il y a deux types de programmes fédéraux. Tout d'abord il y a les programmes de formation financés par le programme d'assurance-emploi qui visent les clients admissibles à recevoir des prestations et qui sont régis par les ententes sur le développement du marché du travail conclues avec les provinces. La responsabilité de la conception et de l'exécution de ces programmes ainsi que de la sélection des clients visés relève entièrement de chacune des provinces. Ainsi, les provinces sélectionnent les clients, déterminent leurs priorités, choisissent le type de programmes qui leur convient et les conçoivent en fonction des besoins de leur clientèle.

For non-EI-eligible clients, there is a second set of agreements, labour market agreements, which provide \$500 million a year to the provinces. Again, the responsibility for design, delivery, and client selection is entirely transferred to the provinces. They have access to the information on their local labour market conditions and their local unemployed population and they make the decisions.

Senator Ringuette: However, you make the decisions concerning the amount of money you agree upon with the provinces to provide that training. In order to do that, you need to look at the data concerning local requirements, sex, skill, employability and age. If a person is 64 years of age, the only and most efficient way that you can help that person is to have that older person access a community program project to help him reach 65 years. You would not efficiently provide that person with a two-year training program.

I am saying that the information I am requesting for this committee includes that because not only do I want us to look at EI, I want to look at how EI can serve Canadians and the training portion of it is a vital portion of it.

Mr. Hodgson: With respect to older workers, there is the Targeted Initiative for Older Workers, which is a cost-shared federal-provincial program.

Senator Ringuette: Yes, I saw that initiative. There was a major reduction to that program. Actually, I have it right here.

Mr. Hodgson: In fact, Budget 2009 added \$60 million to the budget for the program to bring the annual amount to \$50 million per year.

Senator Ringuette: I have it right here in the Main Estimates 2009-10 on page 14-8. It says, "Contribution to assist unemployed older workers in communities with ongoing high unemployment and/or affected by downsizing." In the Main Estimates, it went in 2008-09, from \$37,250,000 to \$7,839,000. It is right here, in black and white.

Mr. Hodgson: I am afraid I do not have that document in front of me, but Budget 2009 provided \$60 million additional funding for that program.

Senator Ringuette: I call that "re-gifting." It was taken out of the estimates and put into what you call the budget stimulation plan, but it is still the same money.

Mr. Hodgson: That is the difference between the money that has been allocated to it and provincial take-up. Not all provinces are interested or have signed agreements so only some of the funding is flowing to those provinces who have signed

Pour les clients qui ne sont pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi, il existe une deuxième série d'ententes, les ententes relatives au marché du travail, qui fournissent 500 millions de dollars par année aux provinces. Encore là, la responsabilité de la conception et de l'exécution des programmes ainsi que de la sélection des clients est entièrement confiée aux provinces. Celles-ci ont accès aux renseignements sur les conditions de leur marché du travail local ainsi que sur la population locale de chômeurs pour les aider à prendre des décisions.

Le sénateur Ringuette : Cependant, vous devez prendre des décisions concernant les montants convenus avec les provinces pour assurer cette formation. Pour ce faire, vous devez prendre connaissance des données concernant les critères locaux, le sexe, les compétences, l'aptitude à l'emploi et l'âge de la clientèle. Ainsi, dans le cas d'une personne âgée de 64 ans, la seule façon, et la plus efficace pour aider cette personne plus âgée est de l'inscrire à un projet communautaire jusqu'à ce qu'elle atteigne 65 ans. Ce ne serait pas très efficace d'offrir à cette personne un programme de formation de deux ans.

En fait, ce que je dis, c'est que les renseignements que je demande pour ce comité incluent ce type de données parce que, non seulement nous voulons nous pencher sur la question de l'assurance-emploi, mais nous voulons également déterminer comment l'assurance-emploi peut aider les Canadiens et la formation est un élément essentiel de cette démarche.

M. Hodgson : En ce qui a trait aux travailleurs plus âgés, nous avons l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui est un programme fédéral-provincial à frais partagés.

Le sénateur Ringuette : Oui, j'ai vu cette initiative. Les fonds consacrés à ce programme ont été réduits de façon importante. En fait, j'ai les chiffres ici même.

M. Hodgson : En réalité, le budget de 2009 prévoit l'ajout de 60 millions de dollars au budget du programme afin de majorer celui-ci à 50 millions de dollars par année.

Le sénateur Ringuette : Oui, je vois juste ici dans le Budget principal des dépenses 2009-2010, à la page 14-8 que l'on précise : « Contribution afin d'aider les travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités où le taux de chômage est toujours élevé et/ou ceux qui sont touchés par les réductions d'effectifs. » En 2008-2009, dans le Budget principal des dépenses, cette contribution est passée de 37 250 000 \$ à 7 839 000 \$. C'est écrit là, noir sur blanc.

M. Hodgson : J'ai bien peur de ne pas avoir ce document avec moi, mais selon le budget de 2009, on prévoit un financement additionnel de 60 millions de dollars pour ce programme.

Le sénateur Ringuette : J'appelle ça du « recyclage de cadeau ». Cette somme a été supprimée du Budget principal des dépenses pour être inscrite dans ce que vous appelez le plan de stimulation budgétaire, mais c'est toujours le même argent.

M. Hodgson : Il y a une différence entre les fonds qui sont alloués à cette initiative et la participation financière d'une province. Ce ne sont pas toutes les provinces qui sont intéressées par des ententes ou qui en ont signées, alors seulement une partie

agreements. It is distributed on the basis of a province's share of unemployed older workers to specifically allocate the money to that target population.

Similarly, for the training provided under EI, Budget 2009 provided an additional \$1 billion over two years, the amount of which is to be allocated amongst provinces based on the share of unemployed, not the normal complicated formula that allocates the base \$1.95 billion in annual Part II training funding. Budget 2009 also provided an additional \$500 million over two years to the labour market agreements, also to be allocated amongst the provinces.

Senator Ringuette: There is another item that was cut into the estimates. It was cut from the Main Estimates from one year and put into what you say is additional but it is not additional.

The Chair: I think we should clarify the record. You are saying "Budget 2009."

Senator Ringuette: No, I mean the estimates.

The Chair: Mr. Hodgson, in his answer, is saying the Budget 2009. That is not authority for the government to spend. It is the government's hope and wish of things they are going to do. Senator Ringuette is interpreting your Budget 2009 to be the budget implementation Bill C-10.

Mr. Hodgson: I am sorry.

The Chair: You are just talking about the budget, which is not authority at all. The authority comes either through budget implementation or the Main Estimates in the supply bill.

Mr. Hodgson: I should correct myself.

The Chair: Senator Ringuette was talking about the Main Estimates supply bill and pointing out that there was \$30 million less authority this year than last, whereas you were talking about the government's budget that came before that saying this is what they are going to do during the year.

Mr. Hodgson: I should have said that the budget announced the government's intention.

Senator Ringuette: That is why I was saying that it was re-gifting.

Mr. Hodgson: Over and beyond that, as far as some of the programming goes, the labour market agreements, some provinces have requested re-profiling. It is not necessarily that the money is gone but the provinces may have asked that it be shifted from one year to another.

du financement est versée aux provinces qui ont signé des ententes. Les fonds, répartis en fonction du nombre de travailleurs âgés sans emploi dans une province, doivent être consacrés spécifiquement à aider cette population cible.

Il en est de même pour la formation dans le cadre du programme d'assurance-emploi. Le budget de 2009 a prévu un montant additionnel de 1 milliard de dollars sur deux ans, montant qui doit être réparti entre les provinces selon le pourcentage de personnes sans emploi et non selon la formule habituelle complexe selon laquelle un montant de base de 1,95 milliard de dollars est affecté au fonds de formation annuel indiqué à la partie II. De plus, le budget de 2009 consacre un montant additionnel de 500 millions de dollars sur deux ans aux ententes relatives au marché du travail, montant qui doit aussi être réparti entre les provinces.

Le sénateur Ringuette : Un autre élément a été supprimé dans le Budget principal des dépenses. En fait, il a été supprimé du Budget principal des dépenses d'une année pour être ajouté à ce que vous appelez des fonds additionnels qui, en réalité, ne le sont pas.

Le président : Je crois que nous devrions donner des précisions pour le compte rendu. Vous dites bien « budget de 2009 ».

Le sénateur Ringuette : Non, je veux dire le Budget principal des dépenses.

Le président : Dans sa réponse, M. Hodgson parle du Budget 2009. Ce document n'autorise pas le gouvernement à dépenser. Ce dernier espère et souhaite qu'on lui permettra de faire les choses qui y sont décrites. Le sénateur Ringuette, quand il parle de votre budget de 2009 veut dire le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-10.

M. Hodgson : Pardonnez-moi.

Le président : Vous parlez simplement du budget, qui en soi, est sans effet. Le budget, ou le Budget principal des dépenses, prend effet par l'adoption du projet de loi de crédits.

M. Hodgson : J'aurais dû être plus précis.

Le président : Le sénateur Ringuette parlait du projet de loi de crédits portant adoption du Budget principal des dépenses et soulignait qu'il y avait 30 millions de dollars de moins d'autorisés pour cette année que pour l'an dernier, alors que vous, vous parliez du projet de budget, dans lequel le gouvernement indique ce qu'il entend faire pendant l'année.

M. Hodgson : J'aurais dû dire que le budget annonçait l'intention du gouvernement.

Le sénateur Ringuette : C'est pourquoi je disais que c'est du réemballage.

M. Hodgson : Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne certains programmes, et notamment les ententes sur le marché du travail, certaines provinces ont demandé que des fonds soient reportés. Ce n'est pas nécessairement que l'argent n'est plus là, mais les provinces ont pu demander que les crédits soient reportés d'une année à une autre.

Senator Ringuette: It would be useful for the members of the committee to know where those federal-provincial training agreements stand. It is an important component of how we will be able to help Canadians re-access the workforce.

With regard to the waiting time, I was informed last week, and I believe you confirmed this earlier, that there was a switch in the way that requests for benefits are being processed. The initial request is brought in to the local office, but that is the extent of the involvement of the local office.

As an example, my family name is Ringuette. In my region, there are many Ringuettes. We are not all kissing cousins. Some of us are five or six generations removed, but we have the same name. Some in the Ringuette family are very entrepreneurial. One Ringuette could be employed by an entrepreneurial Ringuette who is removed by five generations, but when that Ringuette is laid off, it is questioned. The application is sent to a special inspector's unit in a central agency just because the business name is the same as the employee name. The local community is small and people know each other. That is the reality in small communities. By changing the way you process applications, you have increased the response time.

Why do you not return to the system whereby local operators in your offices deal with most of the requests rather than playing Russian roulette with applicants from Ontario being processed in New Brunswick and applicants from New Brunswick being processed in Manitoba and so forth? Why do you not go back to the simple and efficient way of dealing with those applications?

[Translation]

Mr. Beauséjour: Fewer and fewer applications are processed manually. Increasingly, claimants are filling out their forms online without having to go to the offices. They can also use the Internet to fill out their cards every two weeks. These days, much of this is done electronically. It is difficult to say which system is more effective.

Senator Ringuette: Yes, but one does not preclude the other.

Mr. Beauséjour: The workload is shared automatically between available employees, and this significantly increases the effectiveness of how claims are processed. This procedure has been in place for a number of years, and an increasing number of program components is automated.

Senator Ringuette: Program automation is a good thing. However, there are probably a greater percentage of claimants who show up in person and do not use the electronic system. I think that the fact that some people today have to wait 90 days

Le sénateur Ringuette : Il serait utile que les membres du comité sachent ce qu'il en est des ententes fédérales-provinciales sur la formation. Ces ententes sont importantes pour que nous puissions aider les Canadiennes et les Canadiens à réintégrer le marché du travail.

En ce qui concerne le temps d'attente, j'ai appris la semaine dernière, et je crois que vous l'avez confirmé antérieurement, que le processus de traitement des demandes de prestations a été modifié. La demande initiale est soumise au bureau local, mais la participation du bureau local s'arrête là.

Pour prendre un exemple, mon nom de famille est Ringuette. Dans ma région, les Ringuette sont nombreux. Nous ne sommes pas tous proches cousins. Nous portons le même nom, mais dans certains cas, le lien de parenté est plus que lointain. Dans la grande famille des Ringuette, certains sont de véritables entrepreneurs. Il est très possible qu'un Ringuette travaille pour un entrepreneur du même nom mais dont le lien de parenté remonte à au moins cinq générations, et lorsque ce Ringuette est mis à pied, on s'interroge sur ce lien. La demande est acheminée à un inspecteur spécial dans un organisme central, simplement parce que le nom de l'entreprise est le même que celui de l'employé. Il s'agit d'une petite communauté, où tous se connaissent. Telle est la réalité des petites communautés. En modifiant la façon de traiter les demandes, vous avez allongé le délai de réponse.

Pourquoi ne revenez-vous pas au système dans lequel c'étaient des responsables locaux de vos bureaux qui traitaient presque toutes les demandes, au lieu de jouer à la roulette russe comme vous le faites, avec des demandeurs de l'Ontario dont le dossier est traité au Nouveau-Brunswick et des demandeurs du Nouveau-Brunswick dont le dossier est traité au Manitoba, et ainsi de suite? Pourquoi ne pas revenir à la simplicité et à l'efficacité dans le traitement de ces demandes?

[Français]

M. Beauséjour : Les demandes sont de moins en moins traitées de façon manuelle. De plus en plus de demandeurs remplissent leur formulaire via Internet sans se déplacer dans les bureaux. Ils ont donc la possibilité, toujours par Internet, de remplir leur carte toutes les deux semaines. De nos jours, cela se fait beaucoup de façon électronique. C'est difficile de déterminer quel système est le plus efficace.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais l'un n'empêche pas l'autre.

M. Beauséjour : La tâche de travail se partage de façon automatique entre les employés disponibles, cela permet d'être beaucoup plus efficace pour traiter chacune des demandes. Cela fait plusieurs années que cette procédure est en place et de plus en plus d'éléments du programme sont automatisés.

Le sénateur Ringuette : L'automatisation du programme est une bonne chose. Cependant, il y a probablement un plus gros pourcentage de demandeurs qui se présentent en personne, qui n'utilisent pas le système électronique. Je crois que le fait qu'il y

before receiving their first cheques should be a clear indication that the current process is not as effective as when claims were processed locally.

You have said so yourself, the operating procedure was modified four or five years ago.

[English]

Who processes what? That should give you a first indication, because the delay in providing the first week of benefits, as you just said, started from there. That should be the first indication for you, which is why I am asking that you review that for the sake of efficiency. It is not a costing policy; it is a question of efficiency and helping Canadians as much as you can. That is a suggestion.

Senator Di Nino: Do these people have the choice to apply directly?

Mr. Beauséjour: Yes, they still have the choice to apply on-line or by telephone.

Senator Di Nino: The choice of how to apply is given to the applicant?

Mr. Beauséjour: Yes.

Senator Eggleton: I have a four-part question, and I will ask all the parts at once.

The government has put in place a five-week EI extension, which is very good. However, what about the two-week waiting period up front? What is the rationale for keeping that in place?

My second question is on regional qualification variants. There are varying levels of unemployment in different areas, but in the current economy, where there are rapid increases in unemployment, does that make sense? I never thought it made much sense in the first place because if you are unemployed it does not matter where you are in the country. Being unemployed is painful anywhere in the country. The circumstances have changed, and I wonder whether the rationale is changing. What is the rationale for keeping that regional variance?

Third, was consideration given to the fact that benefits are based on 55 per cent of average earnings over the previous 26 weeks to a maximum of \$447? In this day and age people would have a very difficult time supporting a family on that amount of money. People who are currently unemployed are experiencing a lot of pain, and it seems to me that amount requires further attention.

Fourth, what is the criteria for “just cause” for people not qualifying?

I could ask more questions, but I will quit there.

Mr. Beauséjour: Quitting your job to move with your spouse is considered just cause.

ait des personnes qui attendent présentement 90 jours pour recevoir un premier chèque devrait être un indice important pour démontrer que l'efficacité du processus n'est pas aussi bonne maintenant que lorsqu'on traitait les demandes localement.

Vous venez de le dire vous-même, cela fait quatre ou cinq ans qu'on a changé le processus d'opération.

[Traduction]

Qui traite quoi? Ce serait le premier indice. Car l'attente avant le versement de la première semaine de prestations, comme vous venez de le dire, commence à ce moment-là. Cette première étape est cruciale et c'est pourquoi je demande que vous revoyiez cette façon de faire, pour la rendre plus efficace. Ce n'est pas une question de coût; c'est une question d'efficacité, et le but est d'aider les Canadiennes et les Canadiens autant que vous le pouvez. C'est une suggestion.

Le sénateur Di Nino : Ces gens ont-ils la possibilité de présenter leur demande directement?

M. Beauséjour : Oui, et ils ont toujours la possibilité de présenter leur demande en ligne ou par téléphone.

Le sénateur Di Nino : Le demandeur a le choix quant à la façon de présenter sa demande?

M. Beauséjour : Oui.

Le sénateur Eggleton : Ma question comporte quatre éléments, et je vous les soumetts tous.

Le gouvernement a instauré une prolongation de cinq semaines à l'assurance-emploi, ce qui est très bien. Toutefois, qu'en est-il du délai de carence de deux semaines au point de départ? Pour quelle raison faut-il le maintenir?

Ma deuxième question porte sur les différences régionales concernant l'admissibilité. Les niveaux de chômage varient selon les régions, mais dans le contexte économique actuel, où les taux de chômage augmentent rapidement, est-ce que c'est logique? Je n'ai jamais trouvé ça très logique parce que si une personne est sans emploi, l'endroit où elle se trouve au pays ne change rien à l'affaire. C'est difficile d'être sans emploi, peu importe où l'on se trouve au pays. Le contexte a changé, et je me demande si le principe même n'est pas en train de changer lui aussi. Pourquoi garde-t-on ces différences selon les régions?

Troisièmement, a-t-on tenu compte du fait que le montant des prestations correspond à 55 p. 100 de la rémunération moyenne touchée au cours des 26 semaines précédentes, à concurrence de 447 \$? De nos jours, les gens auraient beaucoup de difficulté à subvenir aux besoins de leur famille avec un tel montant. Les personnes qui sont actuellement sans emploi souffrent beaucoup, et il me semble qu'il faudrait peut-être songer à revoir ce montant.

Quatrièmement, quand on parle de justification, sur quels critères se fonde-t-on pour déterminer qu'une personne n'est pas admissible?

Je pourrais poser d'autres questions, mais je vais m'arrêter là.

M. Beauséjour : Quitter son emploi pour accompagner son conjoint vers un autre lieu de résidence constitue une justification.

[Translation]

If you are a victim of harassment in the workplace, that would constitute just cause. There are a number of criteria that determine whether people have just cause to quit their jobs.

[English]

Senator Eggleton: Do they have to prove the harassment? Do they have to go through a lengthy process to prove it?

Mr. Beauséjour: I am not sure of all that is involved to demonstrate that.

[Translation]

The next question I would like to address concerns the VER.

[English]

The rationale for keeping the variable entrance requirement is the same rationale. When the unemployment rate is lower, it is easier to find a job and to keep it longer than when the unemployment is higher. That was the reason it was put in place and it remains the case that if the unemployment rate is lower in one region compared to another region, it is easier to maintain a job longer and it is also easier to find a new job. That rationale does not change and the system automatically reacts to the unemployment rates. If the unemployment rate goes up, access would be facilitated and applicants would have benefits longer.

Mr. Hodgson: There is evidence to support the effectiveness of the variable entrance requirement by looking at comparisons across provinces of the average proportion of benefit entitlement that is used by the claimant. There is not much variation across provinces indicating that in regions with lower unemployment rates and shorter benefit entitlements, people are using roughly the same proportion of that shorter benefit entitlement as claimants in higher unemployment regions who have longer benefit entitlements. It looks like it works reasonably well.

Similarly, the portion of claimants that exhaust their benefits does not vary across provinces, even though unemployment rates do.

Mr. Beauséjour: When you compare the five weeks and the two-week waiting period, one key difference is that the two-week waiting period for many claimants will not add anything. For those who exhaust their benefits, waiving the two-week waiting period would net them the same amount of benefits, which is the maximum. There would not be additional support for those who exhaust the benefits. The five weeks added to extend the claim is additional benefit to those who exhaust their benefits. That would be the key difference between the two when compared.

[Français]

Si on est victime de harcèlement au travail, cela constitue une raison justifiée. Il y a un certain nombre de critères qui déterminent les raisons acceptables de quitter son emploi.

[Traduction]

Le sénateur Eggleton : Doit-on faire la preuve du harcèlement? Doit-on s'embarquer dans un long processus pour le prouver?

M. Beauséjour : Je ne suis pas certain de toutes les étapes requises pour en faire la preuve.

[Français]

La prochaine question à laquelle je répondrai concerne le VAR.

[Traduction]

La norme variable d'admissibilité est maintenue pour la même raison. Quand le taux de chômage est bas, c'est plus facile de trouver un emploi et de le garder pour une longue période que lorsque le taux de chômage est élevé. C'est pour cette raison que la norme a été instaurée, et il est toujours vrai que si le taux de chômage est moins élevé dans une région que dans une autre, c'est plus facile d'y garder un emploi pour une longue période et d'y trouver un nouvel emploi. Ce principe ne change pas, et le système réagit automatiquement aux taux de chômage. Si le taux de chômage monte, l'accès aux prestations sera plus facile et les prestataires pourront toucher des prestations pendant plus longtemps.

M. Hodgson : On voit des preuves de l'efficacité de la norme variable d'admissibilité quand on compare la proportion de prestations utilisées en moyenne par les prestataires dans chacune des provinces. Il n'y a pas beaucoup de différence d'une province à l'autre, ce qui implique que dans les régions où le taux de chômage est bas et les périodes d'admissibilité aux prestations plus courtes, les gens bénéficient de prestations pendant une période proportionnellement équivalente à celle des prestataires qui se trouvent dans des régions où le taux de chômage est élevé et qui ont droit à des périodes de prestations plus longues. Ça semble fonctionner assez bien.

De la même façon, le nombre de prestataires qui arrivent au bout de leur période de prestations ne varie pas d'une province à l'autre, même si le taux de chômage change.

M. Beauséjour : En comparant les cinq semaines supplémentaires et le délai de carence de deux semaines, on s'aperçoit d'une différence majeure : pour bien des prestataires, le délai de carence de deux semaines n'ajoute rien. Pour ceux qui ont épuisé toutes leurs prestations, l'abolition du délai de carence de deux semaines leur rapporterait le même montant net, qui correspond au maximum des prestations auxquelles ils ont droit. Ça ne serait pas une aide supplémentaire pour ceux qui ont épuisé leurs prestations. La prolongation de cinq semaines permet à ceux qui sont arrivés au terme de leur période de prestations de toucher un montant additionnel. C'est la principale différence qui ressort de cette comparaison.

Mr. Hodgson: There is another way of looking at the two-week waiting period. The co-insurance feature that you find in all insurance policies has a deductible involved. There has been a waiting period in the EI program since it has existed. There has always been co-insurance period for claimants where, for a number of reasons, it functions as a deductible. It avoids people who would file a claim and find a job in very short order and arguably did not need benefits. It would be difficult to sort out that kind of short transaction.

On the employer side, they control whether people are laid off and become unemployed. The employer is paying 1.4 times the employee premium. The two roughly correspond with control over risks and a deductible on an insurance policy.

Senator Eggleton: What about the 55 per cent?

Mr. Beauséjour: The 55 per cent is a balance in providing benefit that is not too costly. The level of benefit at 55 per cent is not related to the current economic situation, per se. The level of benefit is not linked to the economy.

Mr. Hodgson: The rate of benefit has been 55 per cent since 1997. The maximum insurable earnings have changed and grown at the same rate as the average industrial wage growth. Each year, the maximum amount that can be insured and the maximum weekly benefit grows at the same rate that the average Canadian wage grows.

Senator Eggleton: I do not think we are doing enough.

Senator Di Nino: What was the rate of benefit before 1997?

Mr. Hodgson: I believe it was at its highest in 1972 at 66.6 per cent.

Senator Di Nino: I am talking about 1997. I will refresh your memory. It was 57 per cent. In 1997, it was reduced from 57 per cent to 55 per cent.

The Chair: Do you accept that?

Mr. Hodgson: I believe that is correct.

Senator Di Nino: I suggest that it might have been when Mr. Eggleton was the President of Treasury Board.

Senator Eggleton: No, I was not.

Senator Di Nino: I understand you were in the House of Commons at that time.

Budget 2009, in particular Bill C-10, has a number of enhancements to the EI program including freezing the premiums for 2010; an additional five weeks' benefit, which had been reduced during the previous government's tenure from 45 weeks to 50 weeks and now reinstated; and financial support for unemployed long-term workers training.

M. Hodgson : On peut voir le délai de carence de deux semaines autrement. La caractéristique de coassurance qui se trouve dans toutes les polices d'assurance prévoit une franchise. Le régime d'assurance-emploi a toujours fonctionné avec un délai de carence. Il y a toujours eu une période de coassurance pour les prestataires qui, pour plusieurs raisons, est semblable à une franchise. Ça permet d'éviter que les gens qui présentent une demande, puis qui trouvent un emploi très rapidement — et qui n'avaient donc pas besoin de prestations — fassent appel au régime. Ce serait difficile de démêler des opérations aussi courtes.

Quant aux employeurs, c'est eux qui décident si les gens sont mis à pied et se retrouvent au chômage. Les employeurs paient 1,4 fois la cotisation des employés. Les deux correspondent à peu près au contrôle des risques et à la franchise d'une police d'assurance.

Le sénateur Eggleton : Qu'en est-il des 55 p. 100?

M. Beauséjour : Les 55 p. 100 permettent de garder un équilibre pour éviter que le montant des prestations versées ne soit pas trop élevé. Le niveau des prestations à 55 p. 100 n'est pas lié à la situation économique actuelle en soi. Le niveau des prestations n'est pas lié à l'économie.

M. Hodgson : Le taux des prestations est de 55 p. 100 depuis 1997. Le montant maximal de la rémunération assurable a changé; il a augmenté au même rythme que le salaire moyen dans l'industrie. Chaque année, le montant maximal pouvant être assuré et le montant maximal des prestations hebdomadaires augmentent au même rythme que le salaire moyen au Canada.

Le sénateur Eggleton : À mon avis, ce n'est pas suffisant.

Le sénateur Di Nino : Quel était le taux des prestations avant 1997?

M. Hodgson : Je crois qu'il a atteint un sommet en 1972, à 66,6 p. 100.

Le sénateur Di Nino : Je parle de 1997. Je vais vous rafraîchir la mémoire. Il était de 57 p. 100. En 1997, il est passé de 57 à 55 p. 100.

Le président : Est-ce exact?

M. Hodgson : Je crois que oui.

Le sénateur Di Nino : C'était peut-être quand M. Eggleton était président du Conseil du Trésor, il me semble.

Le sénateur Eggleton : Non, je ne l'étais pas à ce moment-là.

Le sénateur Di Nino : Je crois savoir que vous étiez à la Chambre des communes à cette époque-là.

Dans le budget 2009, et en particulier dans le projet de loi C-10, on propose de bonifier le programme d'assurance-emploi de plusieurs façons. Il y a le gel des cotisations en 2010, l'ajout de cinq semaines à la période de prestations, qui avait été réduite pendant le précédent mandat du gouvernement pour passer à 45 semaines, et qui est maintenant rétablie à 50 semaines, et le soutien financier accordé aux programmes de formation destinés aux travailleurs de longue date qui se retrouvent sans emploi.

For clarity, what is the extended work sharing benefit for all recipients?

Mr. Beauséjour: As part of the recently announced budget, one provision of the Employment Insurance Act is work sharing. It affirms that a slowdown in activity might reduce the number of hours for an employee and part of the week could be paid by EI. Until the change, these agreements could be up to 38 weeks and now these work-sharing agreements could be up to 52 weeks.

The Chair: When you say “now,” is this a government promise? Does it appear in Bill C-10?

Mr. Beauséjour: No.

The Chair: I do not see that change.

Mr. Beauséjour: It is not part of the act because we do not need legislative change to be able to implement that policy change.

The commission was able to change how they do business because the commission signs the agreement with the employer. Until two or three weeks ago when the change was implemented, the agreement between EI and an employer was up to 38 weeks. Now, the agreement could be up to 52 weeks. They have simplified the process required for eligibility for work-sharing agreements.

Senator Di Nino: What does that mean to an average employee?

Mr. Beauséjour: One area making use of the agreement is the B.C. forest industry. They had a slowdown for many months and this has allowed people to keep their jobs longer to carry them through until the expected return of activity. These individuals remain attached to the labour force rather than become unemployed. They are paid in part by the employer and in part by EI.

Senator Di Nino: The extension is new.

Mr. Beauséjour: Yes, the extension is new.

The Chair: This program is in neither the Main Estimates nor Bill C-10, both of which we are discussing here this evening.

Mr. Beauséjour: Exactly.

Senator Di Nino: The other enhancement deals with the Wage Earner Protection Program. I do not understand that one. Could you tell me what it is?

Mr. Beauséjour: I cannot talk about that because it is not related to EI. That is a program under the Labour Department. I do not know a lot about that program.

Pouvez-vous préciser quel est le prolongement prévu dans le cas des prestations pour travail partagé offertes à tous les prestataires?

M. Beauséjour : Dans le budget qui a été présenté récemment, on fait mention d'une disposition de la Loi sur l'assurance-emploi qui porte sur le travail partagé. On y affirme qu'un ralentissement des activités pourrait diminuer le nombre d'heures de travail d'un employé et qu'une partie de la semaine pourrait être payée par l'assurance-emploi. Avant cette modification, les accords pouvaient aller jusqu'à 38 semaines, et maintenant, ces accords de travail partagé peuvent aller jusqu'à 52 semaines.

Le président : Quand vous dites « maintenant », est-ce que ça signifie que c'est une promesse du gouvernement? Est-ce que cette mesure se trouve dans le projet de loi C-10?

M. Beauséjour : Non.

Le président : Je ne vois pas de changement.

M. Beauséjour : Cette mesure ne fait pas partie du projet de loi parce que nous n'avons pas besoin de modifier la loi pour mettre en œuvre cette modification à la politique.

La commission a été en mesure de changer sa façon de faire parce qu'elle signe l'accord avec l'employeur. Il y a deux ou trois semaines, avant que la modification soit mise en œuvre, l'accord entre l'assurance-emploi et un employeur pouvait aller jusqu'à 38 semaines. Mais maintenant, l'accord peut durer un maximum de 52 semaines. La commission a simplifié le processus requis pour déterminer l'admissibilité dans le cas d'accords de travail partagé.

Le sénateur Di Nino : Pour l'employé moyen, qu'est-ce que ça signifie?

M. Beauséjour : Un des secteurs qui profite de ce type d'accords est l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui connaît un ralentissement de la production depuis des mois. Cette mesure a permis aux gens de garder leur emploi plus longtemps et de les soutenir jusqu'à ce que les activités reprennent. Ces personnes restent membres de la population active plutôt que de se retrouver au chômage. Elles sont payées en partie par l'employeur, et en partie par l'assurance-emploi.

Le sénateur Di Nino : Cette prolongation est nouvelle.

M. Beauséjour : Oui, elle est nouvelle.

Le président : Le programme n'est ni dans le Budget principal des dépenses ni dans le projet de loi C-10, les deux documents dont nous discutons ce soir.

M. Beauséjour : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : L'autre bonification porte sur le Programme de protection des salariés. Je ne comprends pas cette mesure. Pouvez-vous me l'expliquer?

M. Beauséjour : Je ne peux pas en parler parce que ce n'est pas lié à l'assurance-emploi. C'est un programme qui relève du ministère du Travail. Je ne sais pas grand-chose à propos de ce programme.

Senator Di Nino: All of these expenses will likely result in some deficits. I think you stated this before, but just for clarification, my understanding is that the EI pool of funds will not be charged with the deficits.

Mr. Beauséjour: The \$2.9 billion enhancement to the program will not be taken into account by the CEIFB when they determine the rate in 2010.

Senator Di Nino: In effect, this will come out directly from the CRF as opposed to touching that \$2 billion that our chair was talking about as a reserve fund. It will not impact on that or any other funds that have been set aside for the commission's use.

Mr. Hodgson: That is correct. That was part of Bill C-10 that gave the government and the Minister of Finance the authority to ensure the cost of the benefit enhancements in Budget 2009 are not recovered from premiums.

Senator Di Nino: The chair asked about the \$2 billion reserve fund. Is it true that when the government instituted this, it made it very clear that any additional funds required would be the responsibility of the federal government, the CRF, or am I incorrect? If you need more than \$2 billion, do we stop paying?

Mr. Hodgson: No, because EI is a statutory program. If \$2 billion were insufficient in a given year, the CRF continues to pay benefits to all EI claimants.

In future, the CEIFB would set the premium rate to recover that \$2 billion, subject to a cap on how much they can change rates per year. However, the EI program pays benefits to anybody entitled to receive them.

Senator Di Nino: The point is it does not impact on the EI benefits of those who qualify.

Mr. Hodgson: Not at all.

Senator Neufeld: Senator Di Nino must have read my notes. That was the question I was going to ask and expand on a bit more, but I am comfortable with what he has put on the record.

Senator Chaput: My first question is a comment in regard to a question asked by Senator Di Nino when speak of EI benefits, asking if people still had the choice to apply personally if they chose to do so.

That is true, but we have to realize that for people who live in smaller regions — let us take, for example, Nova Scotia and New Brunswick — the local offices have been closed for years. If those

Le sénateur Di Nino : Toutes les dépenses occasionnées par ces mesures entraîneront sûrement des pertes. Je pense que vous l'avez dit plus tôt, mais simplement pour préciser ce point, je crois comprendre que le fonds commun de l'assurance-emploi ne sera pas tenu d'absorber le déficit.

M. Beauséjour : Les 2,9 milliards de dollars que coûteront les bonifications apportées au programme ne seront pas pris en considération par l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada lorsqu'il déterminera le taux en 2010.

Le sénateur Di Nino : Dans les faits, cette somme proviendra directement du Trésor plutôt que du fonds de réserve de 2 milliards de dollars dont notre président parlait plus tôt. La somme investie n'aura aucune incidence sur ce fonds ni sur aucun autre fonds qui a été mis de côté pour la commission.

M. Hodgson : C'est exact. Certaines dispositions du projet de loi C-10 donnaient au gouvernement et au ministre des Finances le pouvoir de veiller à ce que les cotisations ne servent pas à recouvrer le coût de la bonification des prestations prévue dans le budget 2009.

Le sénateur Di Nino : Le président a posé une question à propos du fonds de réserve de 2 milliards de dollars. Est-il vrai que lorsque le gouvernement a constitué ce fonds, il a dit clairement que s'il fallait y ajouter des montants supplémentaires, ce serait au gouvernement fédéral, au Trésor, de le faire ou suis-je dans l'erreur? Si vous avez besoin de plus de 2 milliards, est-ce que nous arrêtons de payer?

M. Hodgson : Non, parce que l'assurance-emploi est un programme législatif. Si le montant de 2 milliards de dollars ne suffit pas pour une année donnée, le Trésor continuera à verser des prestations à tous les prestataires de l'assurance-emploi.

Dans l'avenir, c'est l'Office de financement de l'assurance-emploi qui établira le taux de cotisation pour recouvrer les 2 milliards de dollars, sous réserve du plafond à respecter quant aux modifications qu'ils peuvent apporter aux taux chaque année. Cela dit, le programme d'assurance-emploi verse des prestations à toute personne qui y a droit.

Le sénateur Di Nino : Donc, ça n'a aucune incidence sur les prestations d'assurance-emploi des personnes admissibles.

M. Hodgson : Pas du tout.

Le sénateur Neufeld : Le sénateur Di Nino a dû lire mes notes. J'allais poser cette question et développer un peu sur le sujet, mais ce qu'il a dit et qui a été consigné au compte rendu me convient très bien.

Le sénateur Chaput : Ma première question est en fait un commentaire sur la question posée par le sénateur Di Nino à propos des prestations d'assurance-emploi, lorsqu'il a demandé si les gens avaient toujours le choix de présenter une demande en personne.

C'est vrai, mais il faut penser que pour les personnes qui habitent dans des petites régions — prenons, par exemple, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick —, les bureaux locaux

people want to apply personally, they now have to drive in person to apply in a farther region.

I remember one of our Senate committees was touring Nova Scotia and some people had to drive for a good two hours to apply personally if they chose not to do it electronically. I wanted to say that it is not really a choice.

[Translation]

My question is concerning the training provided to the unemployed. If I understand correctly, the federal government will develop contribution agreements to channel the funds to the provinces? Provinces are responsible for delivering training services. The federal government will provide funds for the delivery of training services, is that correct?

Mr. Beauséjour: That is done through the existing labour market development agreements with the provinces. The amounts will be transferred through the existing agreements.

Senator Chaput: Do those agreements already contain commitments to ensure that the funds be spent on training alone? In those agreements, has the training offered already been identified or is that done subsequently?

Mr. Beauséjour: The provinces are in charge of those programs. There is a framework, and a certain number of things can be done, including needs assessments. We can also help people draft their resumes and encourage them to take part in seminars. This is not always about training; however, the goal is to facilitate their re-entry into the labour market. The provinces determine which individuals will receive training and, together with claimants, define their training needs and appropriate sectors. We believe that the provinces are best suited to target people's training and support needs.

Senator Chaput: Do you make use of existing agreements?

Mr. Beauséjour: The agreements are already in place to transfer the funds.

Senator Chaput: Do you have such agreements with all provinces and territories?

Mr. Beauséjour: As part of the EI program, we have agreements with all provinces.

Some provinces have full responsibility while others co-manage. If I am not mistaken, three other provinces will take full charge within three or four months. We are still discussing the agreements, but in the provinces where there is co-management, the federal government continues to be the service provider, following discussions with the provinces.

Senator Chaput: In the case of a decentralization, does the province become wholly responsible? You do not do any follow-up?

Mr. Beauséjour: Accountability must be ensured.

sont fermés depuis des années. Si ces gens veulent présenter une demande en personne, ils doivent prendre leur voiture pour se rendre dans une autre région.

Je me rappelle que lorsqu'un des comités sénatoriaux s'est rendu en Nouvelle-Écosse, des gens ont dit qu'ils devaient faire deux bonnes heures de route pour aller présenter une demande en personne s'ils choisissaient de ne pas le faire par voie électronique. Je voulais souligner que ce n'est pas vraiment un choix.

[Français]

Ma question concerne la formation offerte aux chômeurs. Si je comprends bien, le gouvernement fédéral va développer des accords de contribution pour remettre les fonds aux provinces? Parce que la province est responsable de la prestation des services de formation. Le gouvernement fédéral remettra de l'argent pour la prestation de ces services de formation, c'est exact?

M. Beauséjour : Cela se fait via des ententes qui existent déjà avec les provinces sur le développement du marché du travail. Les sommes seront transférées à l'intérieur de ces ententes qui existent déjà.

Le sénateur Chaput : Dans ces ententes, y a-t-il déjà des engagements pour que ces fonds soient dépensés uniquement pour de la formation? Dans ces ententes, la formation offerte a-t-elle déjà été identifiée ou cela se fait après?

M. Beauséjour : Les provinces sont maîtres d'œuvre. Il y a un cadre, et un certain nombre de choses peuvent être faites. Entre autres, on fait l'évaluation des besoins. On peut aider les gens à rédiger des C.V., les amener à participer à des séminaires. Ce n'est pas toujours de la formation, mais c'est quand même dans le but de faciliter le retour sur le marché du travail. Les provinces déterminent quels seront les individus qui auront les formations et définissent avec les prestataires quels sont leurs besoins de formation et dans quel domaine. On pense que la province est mieux placée pour cibler les besoins de la population en ce qui concerne la formation et le soutien.

Le sénateur Chaput : Vous vous servez des ententes qui existent déjà?

M. Beauséjour : Ces ententes existent déjà afin de pouvoir transférer les fonds.

Le sénateur Chaput : Vous en avez avec toutes les provinces et territoires?

M. Beauséjour : Dans le cadre de l'assurance-emploi, on a des ententes avec toutes les provinces.

Certaines provinces sont complètement maîtres d'œuvre et d'autres sont encore en cogestion. Si je me rappelle bien, d'ici trois ou quatre mois, trois autres provinces deviendront maîtres d'œuvre également. On discute encore des ententes, mais dans les provinces où il y a de la cogestion, le fédéral continue à être le livreur de services, mais après discussions avec les provinces.

Le sénateur Chaput : Quand il y a décentralisation, la province est entièrement responsable? Vous ne faites aucun suivi?

M. Beauséjour : Il y a un devoir de rendre compte.

[English]

The Chair: You will appreciate, Mr. Hodgson and Mr. Beauséjour that we are dealing in an area that we do not normally deal in so there are many terms that you use with which we might not be familiar.

[Translation]

Mr. Beauséjour: Absolutely. I have been in charge of the labour investment program for the past year, and it has taken me some time to understand all the standard terms that are used in both official languages. I sometimes try to speak in both languages, and I am not always able to do so because I use some terms more often in one language than the other.

[English]

The Chair: With respect to the \$2.9 billion, as I understand it, the figure of \$1.73 was the premium rate, which is now fixed by Bill C-10 for the next two years. The \$1.73 premium rate was fixed with a view to being a break-even figure and the government is saying now, we do not want that to be increased during this difficult economic time. However, if there is a shortfall, and we do anticipate that there will be one, it will not balance, and the difference is likely to be \$2.9 billion. Do I understand that correctly?

[Translation]

Mr. Beauséjour: That is not so. Allow me to clarify. The Budget Implementation Act sets rate for a single year. The 2009 rates were set by the Employment Insurance Commission in the fall. The government simply agreed to that rate when it was informed.

When the actuary completed the report in early September, when the decision was taken with all the available information, it was thought that \$1.73 would be the rate to balance revenues and expenditures.

If we were to maintain that rate, and Mr. Hodgson may correct me, there would be \$4.5 billion in stimulus for the economy. That is where I am unsure whether that is in excess of the \$2.9 billion or not.

[English]

Mr. Hodgson: In total, over the two years relative to the current estimate of the break-even premium rate for 2009-10, a premium rate of \$1.73 over those two years will run a shortfall of \$4.5 billion, so \$2.9 billion in 2010, but a total of \$4.5 billion over the two years.

The Chair: Explain to me why, at page 224 of Bill C-10, the government provides for a repayment of \$2.9 billion.

Mr. Hodgson: That relates to Senator Di Nino's question. That is the estimated cost of the benefit enhancements introduced in Budget 2009, which will not be recovered through premium

[Traduction]

Le président : Vous n'êtes pas sans savoir, messieurs Hodgson et Beauséjour, que nous traitons d'un domaine que nous ne connaissons pas bien, alors il y a beaucoup de termes que vous utilisez avec lesquels nous ne sommes pas très familiers.

[Français]

M. Beauséjour : Tout à fait. Cela fait un an que je m'occupe du programme d'investissement en emploi et cela m'a pris un certain temps pour comprendre tous les termes standards qu'on utilise dans les deux langues officielles. Parfois, j'essaie de parler dans les deux langues et je ne suis pas toujours capable parce qu'il y a des termes que j'utilise plus souvent dans une langue que l'autre.

[Traduction]

Le président : En ce qui concerne les 2,9 milliards de dollars, ce que je comprends, c'est que le 1,73 \$ représente le taux de cotisation, qui est maintenant fixé par le projet de loi C-10 pour les deux prochaines années. Le taux de cotisation de 1,73 \$ a été fixé de manière à atteindre le point d'équilibre prévu, et ce que dit le gouvernement maintenant, c'est que nous ne voulons pas qu'il soit augmenté en cette période de difficulté économique. Toutefois, s'il y a un déficit, et nous prévoyons qu'il y en aura un, l'équilibre ne sera pas atteint, et nous prévoyons que la différence sera de 2,9 milliards de dollars. Ai-je bien compris?

[Français]

M. Beauséjour : Ce n'est pas cela. Il y a une nuance à faire. La Loi de mise en oeuvre du budget fixe les taux que pour une seule année. Parce que les taux de 2009 ont été déterminés par la Commission de l'assurance-emploi, à l'automne. Le gouvernement a tout simplement acquiescé à ce taux au moment où il a été présent.

Au moment où l'actuaire a rempli ce rapport, début septembre, quand la décision a été prise, avec les informations qui étaient disponibles, on pensait que 1,73 \$ était le taux qui aurait permis de faire en sorte que les revenus et les dépenses soient du même niveau.

Si on devait, et M. Hodgson me corrigera, maintenir ce taux, il y aurait 4,5 milliards de stimulus offerts dans l'économie. C'est là que je ne suis pas certain si c'est en surplus du 2,9 milliards ou pas.

[Traduction]

M. Hodgson : Au total, pour les deux années dont il est question dans l'évaluation actuelle du point d'équilibre du taux de cotisation pour 2009-2010, un taux de cotisation à 1,73 \$ durant ces deux années entraînera un déficit de 4,5 milliards de dollars, dont 2,9 milliards de dollars en 2010, mais un total de 4,5 milliards de dollars au cours des deux années.

Le président : Expliquez-moi pourquoi, à la page 224 du projet de loi C-10, le gouvernement prévoit un remboursement de 2,9 milliards de dollars.

M. Hodgson : Cela rejoint la question du sénateur Di Nino. Il s'agit du coût estimatif de la bonification des prestations prévue dans le budget de 2009, laquelle ne sera pas récupérée par les taux

rates. Unfortunately, it is an identical number, but \$2.9 billion is the estimated cost of the long-tenured workers initiative, the extended work sharing agreements. All these other things total \$2.9 billion.

The Chair: I misunderstood that, and I am glad for the clarification. I was wondering why that particular fund would be reimbursed with that amount of money, having heard your discussion earlier that the funds came out of the Consolidated Revenue Fund.

Mr. Hodgson: Coincidentally, they are the same number, unfortunately.

The Chair: Do you have figures for how many people would be coming unemployed or people that have been on Employment Insurance coming up to the end of their term? How do you break that down? Is it on a weekly basis that there will be 2,000 people that will be falling off the benefits? How do you have those records broken down? Are they broken down by province or by region?

Mr. Beauséjour: I do not know if I have that information. Assessing who will be exhausting their benefits is a difficult question because you never know if they will exhaust or if they will find a job, and it would be difficult to have that number. I am not sure if we would be able to provide an estimate. Maybe we can.

Mr. Hodgson: I think the question was how many people per week have exhausted their claim, not how many will.

The Chair: Would be exhausting their claim.

Mr. Beauséjour: If it is will be exhausting, that is more complicated.

The Chair: In the first week in March, how many people used up all their time? In the second week in March, how many people? In the third week in March, how many people? In there somewhere, some of these people will be able to go for five more weeks, and I would like to know that figure. How many people are receiving that benefit?

Mr. Hodgson: That is two questions rolled into one. Anyone who had a claim active on March 1 will be entitled to the five extra weeks of benefits. That gives you one number of how many people are potentially able to use the five extra weeks.

The Chair: That could come four months from now.

Mr. Hodgson: That is correct.

The Chair: I am more interested in the ones who would have fallen off if we had not had this legislation passed.

Mr. Hodgson: It may be a more difficult administrative question to come up with those numbers.

de cotisation. Malheureusement, les chiffres sont identiques, mais les 2,9 milliards correspondent au coût estimatif de l'initiative destinée aux travailleurs de longue durée, c'est-à-dire des ententes prolongées de travail partagé. Tout ça totalise 2,9 milliards de dollars.

Le président : J'avais mal compris, et je suis content d'avoir eu ces explications. Je me demande pourquoi ce fonds sera remboursé avec ce montant, puisque je vous ai entendu dire plus tôt que le fonds avait été puisé dans le Trésor.

M. Hodgson : C'est une coïncidence, mais les chiffres sont les mêmes, malheureusement.

Le président : Avez-vous des données sur le nombre de personnes qui pourraient perdre leur emploi ou dont les prestations d'assurance-emploi arriveront bientôt à terme? Comment ce nombre est-il réparti? Est-ce que c'est chaque semaine que 2 000 personnes cesseront de toucher des prestations? Comment ces chiffres sont-ils ventilés? Sont-ils ventilés par province ou par région?

M. Beauséjour : Je ne sais pas si j'ai cette information. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui auront épuisé leurs prestations, parce qu'il est impossible de savoir si elles auront atteint leur limite ou si elles auront trouvé un emploi, et ce serait donc difficile d'établir ce chiffre. Je ne suis même pas sûr que nous puissions vous fournir une estimation. Peut-être que c'est possible.

M. Hodgson : Je crois que la question était plutôt de savoir le nombre de personnes qui, chaque semaine, ont épuisé leurs prestations, et non celles qui les auront épuisées.

Le président : Combien de personnes pourraient épuiser leurs prestations?

M. Beauséjour : Si vous voulez savoir combien auront épuisé leurs prestations, c'est beaucoup plus compliqué.

Le président : Dans la première semaine de mars, combien de personnes ont atteint leur limite? Dans la deuxième semaine de mars, combien? Dans la troisième semaine de mars, combien? Parmi tous ces gens, certains pourront bénéficier de cinq semaines supplémentaires, et j'aimerais avoir une idée du nombre que ça représente. Combien de personnes bénéficieront de ces prestations?

M. Hodgson : Il s'agit de deux questions combinées en une seule. Quiconque avait une demande active au 1^{er} mars sera admissible aux cinq semaines supplémentaires de prestations. Cela vous permet d'avoir une idée précise du nombre de personnes qui pourraient éventuellement avoir droit à ces cinq semaines supplémentaires.

Le président : Cela peut aller à dans quatre mois.

M. Hodgson : C'est exact.

Le président : Je m'intéresse davantage au nombre de personnes qui auraient cessé de toucher des prestations si la loi n'avait pas été adoptée.

M. Hodgson : Ça peut être un peu difficile sur le plan administratif d'obtenir ces chiffres.

Mr. Beauséjour: We can run it and figure it out. It is not something that we report on a systematic basis. Years ago, as part of our routine of business, we collected information on a monthly basis the number of people who were exhausting their benefits. A few years ago, given the current economic situation, people thought that we would never return to an economic downturn and that number was not needed any more. They were using the data more in terms of workload. For them, the purpose of some of the data is to understand the workload, and people who were exhausting their benefits were not part of the need for this type of the data.

Mr. Hodgson: Perhaps it would be more accurate to say it was a relatively constant proportion of claimants, so it was not necessary to track the exact number because it was always around, say, 25 per cent or 26 per cent, without much variation, so was it a good use of funds to track a number that appeared to be static.

The Chair: See what you can do for me and provide that to the clerk, and we will circulate that to everyone. I am interested in this period from March 1 to the end of March. I understand what you say about those people who are just in the middle of their benefit. They may or may not find a job, so they may or may not use that extra five weeks down the line, but there are some right on the end, and they needed that five weeks to stay on the Employment Insurance.

Mr. Beauséjour: There is also that other group of people, applying it to the individual who may have exhausted their benefit before March 1. They are still unemployed at March 1, and they may have access to the five weeks. That is another number that we can try to figure out.

The Chair: They had the access by virtue of the two-week retroactivity.

Mr. Beauséjour: It is by virtue of how we defined the claimants that would be covered. It is those who have a benefit period open. When a claimant initiates a claim, the benefit period is 52 weeks. They could be entitled for less than that, say for 25 weeks, but they could collect this benefit during what we call the benefit period. It could be up to 52 weeks. An individual could be working and not using a week of benefit, and that week it is still there and they can collect it after, but they have 52 weeks to collect their benefits, which is called the benefit period. Anybody who still has a benefit period open at the date of the implementation could be entitled for additional benefits if they are still unemployed.

Senator Ringuette: How do they know that they could receive another five weeks of benefits?

M. Beauséjour : Nous pouvons évaluer la question pour avancer un chiffre. Ce n'est pas le genre de choses qui figurent dans nos rapports de façon systématique. Il y a plusieurs années, dans le cadre de nos affaires courantes, nous compilions chaque mois l'information sur le nombre de personnes qui épuisaient leurs prestations. Il y a quelques années, compte tenu de la situation économique de l'époque, les gens croyaient que nous ne connaîtrions pas d'autres ralentissements économiques et que nous n'avions plus besoin de ces chiffres. Ces données servaient davantage pour la charge de travail. Pour eux, certaines données servaient plutôt à comprendre la charge de travail, et ils n'avaient pas besoin de connaître le nombre de personnes épuisant leurs prestations.

M. Hodgson : Il serait peut-être plus exact de dire qu'il s'agissait d'une proportion relativement constante de prestataires, et qu'il n'était donc pas nécessaire d'avoir un chiffre exact puisque le pourcentage était toujours, par exemple, de 25 ou 26 p. 100; comme il ne variait pas tellement, il n'était donc pas utile de dépenser des fonds pour mesurer un chiffre qui semblait être statique.

Le président : Voyez ce que vous pouvez faire pour moi et transmettez l'information au greffier, puis nous la communiquerons à tout le monde. Je m'intéresse à la période allant du 1^{er} mars jusqu'à la fin du mois de mars. Je comprends ce que vous dites à propos des personnes qui sont en plein milieu de leurs prestations. Elles pourraient trouver un emploi ou ne pas en trouver, et donc elles pourraient utiliser ou ne pas utiliser les cinq semaines supplémentaires au bout du compte; toujours est-il que certaines personnes arrivent au terme de leurs prestations, et elles auront besoin de ces cinq semaines pour continuer à bénéficier de l'assurance-emploi.

M. Beauséjour : Il y a aussi un autre groupe de personnes qui peuvent avoir épuisé leurs prestations avant le 1^{er} mars. Elles étaient toujours sans emploi au 1^{er} mars, et pourraient donc bénéficier de ces cinq semaines. Nous pouvons aussi essayer d'évaluer ce nombre.

Le président : Elles y ont accès compte tenu de la période de rétroactivité de deux semaines.

M. Beauséjour : Ça dépend plutôt de notre façon de définir les prestataires admissibles. On parle ici de toute personne dont la période de prestations est toujours valide. Quand un prestataire présente une demande, la période de prestations est de 52 semaines. Il se peut que cette personne ait droit à moins, à 25 semaines par exemple, mais elle pourrait toucher ces prestations durant la période appelée « période de prestations ». Cette période peut aller jusqu'à 52 semaines. Une personne peut travailler pendant une semaine de prestations et décider de toucher plus tard les prestations auxquelles elle avait droit, pour autant que ce soit à l'intérieur d'une période de 52 semaines, que l'on appelle la période de prestations. Toute personne dont la période de prestations était en vigueur à la date où les nouvelles mesures ont pris effet, peut être admissible à des prestations supplémentaires si elle est toujours sans emploi.

Le sénateur Ringuette : Comment ces personnes peuvent-elles savoir qu'elles ont droit à cinq semaines supplémentaires de prestations?

Mr. Beauséjour: We are able to identify these individuals, and a letter will be sent to them telling them that they could be potentially eligible for additional benefits because they still have a benefit period open. They will be informed of the process. It will be the same as a new claimant. They will receive a code to access the system and they will file their report the same way they were doing it before. It is conditional on being unemployed.

The Chair: Honourable senators will note that in section 229 at page 225 of Bill C-10, that term “benefit period” is used in describing the period during which the additional five week benefit entitlement exists, and it indicates here that the additional benefit that an individual can obtain goes up to the time when the benefit period does not begin after September 11, 2010. After that, if your benefit period started then, you do not have the benefit of the additional five weeks.

Mr. Beauséjour: That is when the measure stops being in effect.

The Chair: It is defined in terms of benefit period.

Mr. Beauséjour: Exactly, when the benefit period starts.

The Chair: One has to look at the two new schedules and say, this schedule applies for the next year and a half, and after that, it no longer applies. That is how this has been devised legally.

Senator Ringuette: It was reported this week that there is a dramatic increase year over year with regard to certain regions in the country. For example, in Ontario there is a 43 per cent increase in the unemployed; in Manitoba it is 20.2 per cent; in Alberta, it is 46.1 per cent; and in B.C., 46.7 per cent.

Looking at these numbers, I am thinking, for instance, if I am a person in Ontario and I was laid off in November, and in November, there was 6 per cent unemployment, I only get about 38 weeks of benefits. All of a sudden, because of this drastic 43 per cent increase, it changes the scale. If that person were to apply today, he or she would be on a different scale with regard to the number of hours required and the number of weeks of benefits.

I looked into this system in 2005. Can you tell me if the system has been corrected?

Mr. Beauséjour: The unemployment rate is revised on a monthly basis and we use a three-month average. You do not want to have a system where it fluctuates every month. That is one reason we have a three-month average. We use that average to have some stability.

Senator Ringuette: There will be a great adjustment but on a smaller scale.

M. Beauséjour : Nous sommes en mesure de déterminer qui y a droit, et ferons parvenir une lettre aux personnes visées pour les informer qu'elles sont possiblement admissibles à des prestations supplémentaires, étant donné que leur période de prestations est toujours en vigueur. Elles seront aussi informées de la marche à suivre. Ce sera la même chose que pour les nouveaux prestataires. Toutes ces personnes recevront un code leur permettant d'accéder au système, où elles pourront remplir leurs cartes de déclaration de la même façon qu'elles le faisaient avant. C'est toujours à condition qu'elles soient sans emploi.

Le président : Honorables sénateurs, vous remarquerez qu'à l'article 229 de la page 225 du projet de loi C-10, le terme « période de prestations » est utilisé pour désigner la période durant laquelle les cinq semaines supplémentaires de prestations existaient déjà. Il dit aussi qu'une personne peut avoir droit à des prestations supplémentaires pour autant que sa période de prestations ne débute pas après le 11 septembre 2010. Si votre période de prestations commence après cette date, vous n'aurez pas droit aux cinq semaines supplémentaires de prestations.

M. Beauséjour : C'est le moment où la mesure cessera d'être en vigueur.

Le président : Elle est définie en termes de période de prestations.

M. Beauséjour : Exactement, selon le début de la période de prestations.

Le président : Il faut donc examiner les deux nouvelles annexes et se dire, cette annexe s'applique pour la prochaine année et demie, et après ça, elle ne sera plus en vigueur. C'est de la façon dont elle a été établie sur le plan juridique.

Le sénateur Ringuette : Cette semaine, on nous a informés d'augmentations spectaculaires observées d'année en année dans certaines régions du pays. Par exemple, en Ontario, le nombre de chômeurs a augmenté de 43 p. 100; au Manitoba, de 20,2 p. 100; en Alberta, de 46,1 p. 100; et en Colombie-Britannique, de 46,7 p. 100.

Quand je regarde ces chiffres, je me dis, par exemple, que si j'étais un Ontarien et que j'avais perdu mon emploi en novembre, et qu'en novembre, le taux de chômage était de 6 p. 100, j'aurais alors droit à environ 38 semaines de prestations. Mais voilà que tout à coup, à cause de la hausse incroyable de 43 p. 100, l'échelle n'est plus la même. Si la même personne présentait une demande aujourd'hui, l'échelle ne serait plus la même en ce qui concerne le nombre d'heures requis et le nombre de semaines de prestations.

J'ai examiné le système en 2005. Pouvez-vous me dire s'il a été corrigé depuis?

M. Beauséjour : Le taux de chômage est revu chaque mois, et nous utilisons une moyenne trimestrielle. Vous ne voudriez pas d'un régime qui fluctue à chaque mois. C'est une des raisons pour lesquelles nous utilisons une moyenne de trois mois. Nous utilisons cette moyenne afin d'avoir une certaine stabilité.

Le sénateur Ringuette : Il y aura des ajustements importants, mais à petite échelle.

If you adjust constantly on the three-month average, then the adjustment for benefits and the number of required hours should be faster. I guess you are saying that the three months is there.

Mr. Hodgson: It smoothes things out somewhat, both upwards and downwards.

Mr. Beauséjour: There is always a cost involved; there is no perfect system. We thought that the three-month average worked fairly well. In fact, if you look at last month, there are 17 regions where the unemployment rate increased by enough to have one change in their schedule in the scheme.

Senator Nancy Ruth: Mr. Beauséjour, at some point when you were talking to Senator Mitchell, you said it was not a matter of gender; it was a matter of who was eligible for EI. For me, it is always an issue of gender, because so many women are not eligible due to part-time work and low wages, and so on.

Was a gender-based analysis done before these new decisions and new shaping of EI? If so, what was the outcome of it?

Mr. Beauséjour: Basically, in our day-to-day work, we always look at the impact on men and women. We have the monetary assessment report for EI, where we look at the impacts of how EI works. That is part of our daily business.

Senator Nancy Ruth: Can you tell me what kinds of things you saw when you applied this lens to your work? What would be the impact on men and women, and at what age and at what stage?

Mr. Beauséjour: For these specific measures, we did not look specifically at these lenses. However, as you said, part-time workers usually qualify with fewer hours and they are entitled with fewer benefits. If you look at five weeks and proportionately what they are entitled to, the proportion of the five weeks would be larger for part-time workers than for someone who worked full time and qualified for the full benefit.

If you look at some of the schedules, even at the lower level, people will go from 14 weeks of benefit to 19 weeks and they gained five weeks over 14 weeks, whereas at the other end of the schedule, an individual may earn five weeks over 45 weeks. I think the gain is less for people working full-time than people working part time.

Senator Nancy Ruth: That is an interesting rationale. That is all I will say.

The Chair: Thank you, Mr. Hodgson and Mr. Beauséjour. We appreciate very much your attendance here in helping us through this maze of interesting changes. We will look forward to

Si l'on procède aux ajustements en fonction de la moyenne de trois mois, alors les ajustements concernant les prestations et le nombre d'heures requis seront plus rapides. Je suppose que ce que vous dites, c'est qu'il faut s'accommoder de cette période de trois mois.

M. Hodgson : Ça atténue un peu les choses, à la hausse ou à la baisse.

M. Beauséjour : Il y a toujours un coût rattaché à ça; aucun système n'est parfait. Nous pensons que la moyenne de trois mois fonctionne plutôt bien. En fait, si vous prenez les chiffres du mois dernier, vous remarquez qu'il y a 17 régions où le taux de chômage a augmenté suffisamment pour changer la donne.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Beauséjour, pendant que vous discutiez avec le sénateur Mitchell, vous avez dit que ce n'était pas une question de comparaison entre hommes et femmes; c'était plutôt une question de savoir qui est admissible à l'assurance-emploi. Or, pour moi, c'en est toujours une, parce qu'il y a tellement de femmes qui ne sont pas admissibles parce qu'elles travaillent à temps partiel ou ont un faible revenu, et ainsi de suite.

Avez-vous procédé à une analyse fondée sur le genre avant de prendre toutes ces nouvelles décisions et de réorganiser le régime d'assurance-emploi? Si oui, quel a été le résultat?

M. Beauséjour : Essentiellement, dans nos activités quotidiennes, nous examinons toujours l'incidence sur les hommes et les femmes. Nous disposons d'un rapport d'évaluation sur le revenu pour les besoins de l'assurance-emploi, qui nous permet de connaître l'incidence du régime d'assurance-emploi. Ça fait partie de nos activités quotidiennes.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous me dire quel genre de choses vous avez remarqué quand vous avez analysé votre travail en tenant compte de la différence entre les sexes? Quelles seraient les conséquences pour les hommes et pour les femmes, à quel âge, et à quelle étape de leur vie?

M. Beauséjour : Nous n'avons pas fait ces distinctions. Cependant, comme vous l'avez dit, en général, les travailleurs à temps partiel nécessitent moins d'heures pour être admissibles et ils reçoivent moins de prestations. Si vous prenez ces cinq semaines et ce à quoi ils ont droit, les cinq semaines pourraient sembler proportionnellement plus importantes pour les travailleurs à temps partiel que pour les travailleurs à temps plein qui sont admissibles à des prestations complètes.

Si vous regardez certaines annexes, même aux échelons inférieurs, les gens passeront de 14 semaines de prestations à 19 semaines et ils gagnent donc cinq semaines, tandis qu'à l'autre bout du tableau, une personne peut obtenir cinq semaines de plus que ses 45 semaines. Je crois que le gain est moins important pour les personnes à temps plein que pour les personnes à temps partiel.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est un raisonnement intéressant. Je n'ai rien à ajouter.

Le président : Merci, messieurs Hodgson et Beauséjour. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus ici pour nous aider à mieux comprendre cette myriade de changements intéressants.

receiving the documentation and the research from you and the listing of the information that you are searching for us to help us understand the impact of this legislation.

[Translation]

Mr. Beauséjour: I hope that the information we provided you will allow you to do your work. It is important for us to ensure that you have the information you need.

The Chair: That was very useful. Thank you.
(The committee adjourned.)

Nous attendons avec impatience de recevoir votre documentation, ainsi que les résultats de vos recherches et les divers renseignements que vous pourrez obtenir pour nous éclairer sur les effets de cette loi.

[Français]

M. Beauséjour : J'espère que l'information qu'on vous a fournie vous permettra de faire votre travail. C'est important pour nous de nous assurer que vous ayez l'information dont vous avez besoin.

Le président : C'était très bien. Je vous remercie.
(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, March 24, 2009:

Canadian Food Inspection Agency:

Cameron Prince, Vice-President, Operations;
Paul Mayers, Acting Associate Vice-President, Programs;
Guy Lemay, Executive Director, Financial Services.

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer;
Michel Tremblay, Chief Financial Officer.

Wednesday, March 25, 2009:

Human Resources and Skills Development Canada:

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy,
Skills and Employment Branch.

Department of Finance Canada:

Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/Employment/
Learning, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social
Policy Branch.

TÉMOINS

Le mardi 24 mars 2009 :

Agence canadienne d'inspection des aliments :

Cameron Prince, vice-président, Opérations;
Paul Mayers, vice-président associé par intérim, Programmes;
Guy Lemay, directeur exécutif, Services financiers.

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Karen Kinsley, présidente et première dirigeante;
Michel Tremblay, chef des services financiers.

Le mercredi 25 mars 2009 :

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-
emploi, Compétences et emploi.

Ministère des Finances Canada :

Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marché du
travail, emploi et apprentissage, Politique sociale, Direction des
relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.